

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Les problèmes de l'approvisionnement des matières premières en Belgique, par M. Georges De Leener. — L'économie allemande et les problèmes de l'occupation plénière. — Informations monétaires, bancaires et financières. — Informations industrielles et commerciales. — Informations légales. — Statistiques.

LES PROBLÈMES DE L'APPROVISIONNEMENT DES MATIÈRES PREMIÈRES EN BELGIQUE

par M. Georges DE LEENER

Professeur à l'Université de Bruxelles.

Dans les derniers mois, ce *Bulletin* a publié un ensemble d'études concernant les exportations de la Belgique. Un premier article y fut consacré par nous spécialement à l'exposé du rôle des exportations dans notre vie économique nationale. Celui des importations est d'un intérêt non moins capital.

Parmi les importations que nécessite la structure économique du pays, une place essentielle est occupée par les matières premières. Les conditions dans lesquelles il s'en pourvoit ainsi que la nature des principales d'entre elles feront l'objet d'une nouvelle série d'articles que nous inaugurerons aujourd'hui en introduisant la question. Notre propos est d'exposer dans ses généralités le problème de l'approvisionnement de la Belgique en matières premières et de distinguer les diverses catégories de besoins auxquels elles doivent satisfaire, de même que des différences dans le mécanisme de leurs importations et dans les conséquences de celles-ci.

* * *

Le besoin de matières premières d'un pays est à la mesure de l'intensité de sa vie économique. Elles sont directement nécessaires à un peuple en proportion de la multitude de ses besoins propres en articles de vêtements, en matières alimentaires, en confort

de l'habitation, en objets de délassement, en outillage de toute sorte. Indirectement, elles lui servent en outre à accroître l'utilité de son travail en lui permettant d'appliquer celui-ci et en l'aidant à le valoriser par leur mise en œuvre la mieux en rapport avec les conditions économiques de lieu et de temps. Il est, par exemple, près de 200.000 personnes en Belgique qui ne tirent un revenu de leur force de travail que par le moyen du traitement ou du façonnage de matières premières textiles dont elles font finalement des fils ou des tissus. Compte tenu des familles qu'elles font vivre de leurs salaires, c'est certainement à l'ordre de grandeur d'environ 300.000 ou 400.000 habitants que s'élève la partie de la population belge à laquelle les matières premières textiles procurent des moyens d'existence.

Nous ne tenterons pas de sommer les valeurs que représente la multiplicité des diverses matières premières nécessaires au pays. La tentative en serait fastidieuse et elle serait sans doute assez vaine parce que des lacunes seraient inévitables. Par contre, il est possible de détailler dans leurs grandes lignes les principales catégories de besoins auxquels elles satisfont et d'évaluer pour certaines l'importance des quantités qu'elles représentent et des valeurs auxquelles elles se montent.

D'une façon générale, on peut distinguer avec John B. Whitton (1) cinq groupes principaux dans les matières premières. Ce sont les métaux, dans lesquels le fer doit être cité au premier chef, puis le cuivre, le zinc, le plomb, l'étain, l'aluminium et d'autres encore, comme le manganèse, le chrome, le tungstène, etc. Le second groupe comprend les minéraux non métalliques avec, en tête de liste, deux combustibles d'une valeur inestimable, le charbon et le pétrole. Dans le même groupe figurent aussi l'asbeste, le graphite, les terres plastiques, etc. Les matières premières chimiques constituent le troisième groupe avec le soufre, les nitrates, le potassium, les phosphates, etc. Le quatrième groupe est celui des fibres textiles avec le coton, la laine, le lin, la soie, le chanvre, le jute, le sisal. Dans un cinquième groupe se placent les huiles végétales, dont l'importance devient de plus en plus grande. A ces divers groupes, on doit ajouter les matières alimentaires, bien qu'elles ne soient pas toujours considérées à l'égal de matières premières. Cette classification est plus explicative que limitative. On y observe de grosses lacunes telles que le bois et le caoutchouc.

* * *

Dans les importations de la Belgique, les diverses matières premières répondant à ces principales catégories prennent une place primordiale. Les besoins de métaux sont satisfaits pour une notable partie par des importations de minerai et surtout de minerais de fer. L'industrie de la métallurgie présente un grand développement en rapport avec la situation géographique du pays et avec ses richesses houillères. Elle doit s'approvisionner en minerais non seulement pour produire les métaux nécessaires dans le pays, mais aussi pour les produire en vue de l'exportation. Le plus grand besoin de minerai est celui de minerais de fer, dont la consommation atteint certaines années jusqu'à une dizaine de millions de tonnes. D'autres besoins de minerais concernent principalement la production du zinc et aussi celle du nickel pour la première desquelles en particulier plusieurs centaines de milliers de tonnes sont nécessaires annuellement.

Il est des besoins relatifs aux métaux auxquels satisfont des approvisionnements directs de métaux mêmes, comme le cuivre, le plomb, l'aluminium, le nickel, l'étain, qui sont exigés dans nombre d'emplois industriels. Pour le cuivre, le plomb, le nickel et l'étain, l'existence de quelques usines consacrées à leur production ou à leur raffinage crée en outre un besoin de leurs minerais, de mattes ou de métaux bruts.

(1) JOHN B. WHITTON, « Changement pacifique et matières premières » dans *La Crise mondiale* (Institut universitaire des hautes études internationales de Genève). Zurich, Editions polygraphiques, 1938, p. 333.

Le deuxième des grands groupes de matières premières distingués ci-dessus comprend le charbon et le pétrole, ainsi que ses dérivés et surtout l'essence. Du premier, la Belgique peut s'approvisionner dans le pays même, tandis qu'elle est absolument privée du second. L'existence de riches gisements houillers nationaux ne signifie nullement l'exclusion corrélative d'approvisionnements au dehors. Des raisons de différences de qualités de houille et surtout de proximité relative des gisements houillers étrangers en relation avec le bon marché des transports à destination de régions de la Basse-Belgique, expliquent qu'au sens économique strict elle ne se suffise pas entièrement avec ses propres charbons. A ce même groupe de minéraux non métalliques appartiennent d'autres matières minérales dont le besoin existe certes plus ou moins en Belgique, encore qu'il ne manifeste pas la même importance que celui de nombreuses autres matières premières. D'ailleurs, le pays contient des gisements de terres plastiques, de calcaire, de sable de verrerie, etc., qui lui viennent fort à point.

Nous avons distingué dans un troisième groupe les matières dites chimiques comme le soufre, les nitrates, le potassium, les phosphates, etc. Il en est d'essentielles, comme le soufre, par exemple, ou ses composés, car ils sont le fondement indispensable aux industries chimiques les plus importantes. Les nitrates sont aussi indispensables pour la préparation des engrais en temps de paix, des explosifs en temps de guerre, etc.

Au quatrième groupe se rattachent les fibres textiles qui constituent, en Belgique, une matière première particulièrement précieuse pour l'utilisation d'une nombreuse main-d'œuvre. Le pays ne les produit quasiment pas, exception faite pour le lin. Outre son besoin de lin, son besoin est très grand aussi en coton, en laine, en chanvre, jute, sisal, etc.

Partout dans le monde existe un large besoin de graisses ou d'huiles d'origine végétale. La Belgique n'y fait pas exception. Il se manifeste notamment par l'utilisation de grandes quantités de graines ou autres produits oléagineux dont les plus importants sont les graines de lin, les arachides, les noix palmistes, le coprah et les graines de soya. Ces matières sont des productions particulières à des régions d'un climat plus ou moins chaud. Une telle circonstance les exclut des possibilités des productions propres de la Belgique.

Viennent enfin les matières premières constituant la source de l'alimentation ou de la satisfaction des besoins alimentaires secondaires de la population belge. La consommation en est très considérable dans le pays en rapport avec sa population de près de 8 1/2 millions d'habitants ayant un standard de vie assez élevé. Elles comprennent principalement le froment, l'orge, le maïs, le riz, le café, le sucre, le sel, le cacao, les huiles et les graisses comestibles,

sans parler de la viande, des œufs, du beurre, du poisson, des pommes de terre, des légumes, etc., qui sont consommés directement et de matières premières de l'alimentation du cheptel animal comme tourteaux, avoine, seigle, son, fourrages.

Quelques autres catégories peuvent encore être ajoutées aux grandes classes de matières premières qui viennent d'être dénombrées. Elles répondent à des besoins essentiels comme, par exemple, le vêtement et la construction. On y rangera les peaux et pelleteries, le cuir, le bois, le caoutchouc, la pâte à papier, les os.

* * *

La simple énumération de ces diverses espèces de matières premières suffit pour faire ressortir les lacunes ou les insuffisances de leur production en Belgique. Il en est de nombreuses que le pays ne produit pas du tout; il en est d'autres dont il s'approvisionne en tout ou en partie par ses propres moyens.

Pour satisfaire à ses besoins alimentaires, la Belgique produit elle-même une grande quantité de blé dont la proportion, par rapport aux besoins de la panification, est assez variable selon l'état des récoltes et les circonstances artificielles de l'emblavement. On compte qu'il faut annuellement 1 million à 1.100.000 tonnes de froment pour la mouture de tous les moulins. Les statistiques du Ministère de l'Agriculture apprennent qu'en 1937, la culture a produit 423.000 tonnes de froment; mais une notable fraction de cette production ne convient pas à la mouture de la farine requise pour une bonne panification. C'est ce que confirme d'ailleurs l'importation nette dans la même année de plus de 1 million de tonnes de blés étrangers (2). La Belgique ne se suffit pas non plus ni en seigle ni en avoine. Elle ne se suffit pas en orge et escourgeon dont elle a produit, en 1937, 400.000 tonnes, tandis qu'elle en a importé net près de 430.000 tonnes. Elle ne produit pas du tout de maïs en grain dont elle a importé la même année environ 900.000 tonnes, ni de riz dont elle a acquis à l'étranger plus de 50.000 tonnes.

La Belgique paraîtrait à première vue pouvoir se suffire à peu près à elle-même dans sa consommation de pommes de terre puisque les quantités qu'elle en importe équivalent, bon an mal an, à quelques milliers de tonnes près, aux quantités qu'elle en exporte. Pour des raisons de différences de qualités ou de décalage saisonnier dans les productions, le recours à l'importation est cependant nécessaire. Il a atteint près de 90.000 tonnes en 1937.

(2) On retiendra que, pour ce chiffre d'importation comme pour tous les autres chiffres du commerce extérieur, les quantités renseignées concernent les importations de l'Union économique belgo-luxembourgeoise. Sauf cas spéciaux, ce fait ne fausse ces chiffres que dans la proportion des 300.000 habitants du Grand-Duché de Luxembourg aux 8 1/2 millions d'habitants de la Belgique.

Dans d'autres consommations alimentaires, des importations parent à des insuffisances dans la production nationale. Il en est ainsi en matière de légumes frais ou secs comme choux-fleurs, fèves et haricots, tomates, oignons, pois, lentilles, fèves-roles, etc., en matière de fruits de table frais ou secs, surtout de fruits exotiques et notamment de bananes, oranges, citrons, abricots, pommes, poires, etc. La carence du pays est totale dans la production du café, de cacao et du thé dont il a importé, en 1937, respectivement environ 50.000, 15.000 et 300 tonnes. Il dépend aussi entièrement de l'étranger pour l'importation d'environ 350.000 t. de sel. Par contre, il se suffit *grosso modo* dans sa consommation de sucre.

Une partie des besoins alimentaires de la Belgique est plus particulièrement satisfaite par l'importation de matières premières que son industrie convertit en produits d'alimentation. Tel est le cas des graines oléagineuses et produits similaires, dont une partie est cependant employée à produire des huiles industrielles. On peut, sous cette réserve, mesurer le besoin de matières oléagineuses par la grandeur de leurs importations directes plus les huiles végétales importées telles quelles. En 1937, leurs importations ont compris principalement, en chiffres ronds, 60.000 tonnes d'arachides, 100.000 tonnes de graines de lin, 15.000 tonnes de coprah, 25.000 tonnes de noix palmistes, 10.000 tonnes de graines de ricin, 16.000 tonnes de graines de soya, 5.000 tonnes de graines de colza. Les importations d'huiles végétales de même origine ont atteint quelque 30.000 tonnes.

Les importations de fourrages, de son et de tourteaux sont assimilables aux importations de matières premières alimentaires puisqu'elles sont destinées à nourrir le bétail pour la production de viande, de lait, de beurre, etc. L'ordre de grandeur en est de 300.000 tonnes de fourrages, 150.000 tonnes de son et de 300.000 tonnes de tourteaux. Enfin, dans le même ordre d'usages, l'importation de quelque 15.000 à 20.000 tonnes de tabac approvisionne en matière première de nombreuses industries du tabac.

Les besoins de matières premières métallurgiques sont satisfaits par l'importation de très grandes quantités de minerais de fer. Dans les années de prospérité, elle avoisine les 10 millions de tonnes. Les autres importations de minerai sont celles de 600.000 tonnes de minerai de zinc, 300.000 à 400.000 tonnes de minerai de manganèse, 40.000 tonnes de minerai de cuivre, 140.000 tonnes de minerai de plomb, 10.000 tonnes de minerai d'étain. Les métaux importés comprennent principalement près de 240.000 tonnes de cuivre en 1937 et plus de 1.000 tonnes de nickel. Les besoins d'autres métaux sont satisfaits, au moins en majeure partie, par la production du pays.

Dans l'ordre des matières minérales en général, le charbon excepté, la Belgique se suffit assez peu à elle-même. Sans doute dispose-t-elle de roches plastiques pour diverses industries céramiques, de sable pour les industries verrières, de matières minérales diverses nécessaires à la fabrication du ciment, de la chaux, etc.; mais elle doit importer les pétroles et produits dérivés et même de la houille. Pour ce qui est de cette dernière, son importation ne résulte point d'une nécessité absolue, mais elle est la conséquence de l'avantage retiré en Belgique de l'emploi de charbons étrangers convenant mieux par leurs qualités particulières ou rendus à meilleur marché aux lieux de consommation que des charbons du pays. Elle représente une quantité assez variable selon la conjoncture économique et aussi selon l'état des réglementations du commerce international. Elle peut atteindre normalement quelques millions de tonnes. Relativement beaucoup plus importante, sinon en volume du moins en ce qui concerne nos besoins, est l'importation de pétroles et de leurs dérivés dont le pays est totalement dépourvu. Aussi en importe-t-il une quantité annuelle de l'ordre de 500.000 tonnes.

La nécessité de l'importation de matières premières en Belgique est très grande aussi dans la catégorie des besoins de toutes les industries chimiques. Elle explique les importations de 50.000 tonnes de salpêtre, de 18.000 tonnes de soufre, de 300.000 tonnes de phosphate de chaux et de multiples matières de moindre importance. On peut y rattacher les importations de quelque 100.000 tonnes d'os constituant la matière première de la fabrication de la gélatine, les importations de 130.000 tonnes de sels de potasse bruts et les importations de 300.000 tonnes de sel brut. De façon plus ou moins immédiate, ces dernières importations concernent aussi la satisfaction des besoins alimentaires en fournissant notamment des engrais pour l'agriculture.

De très fortes importations de matières premières en Belgique sont constituées par les matières textiles brutes. Ce sont 100.000 tonnes de coton, 70.000 tonnes de laine, 70.000 tonnes de jute, 170.000 tonnes de lin, 20.000 tonnes de sisal, 6.000 tonnes de chanvre. De grandes quantités de fils s'y ajoutent bien que la Belgique dispose de nombreuses filatures travaillant les divers textiles. Ces fils importés servent de matière première dans diverses fabrications. Leur importation s'explique en général par des raisons de spécialités ou de qualités différentes. On y trouve principalement des fils de coton (3.000 à 4.000 tonnes), des fils de laine (1.800 tonnes), des fils de chanvre, lin, ramie, etc. (3.000 à 3.500 tonnes), des fils de soie (1.000 à 1.400 tonnes).

Restent enfin quelques catégories plus particulières d'importations de matières premières ou de marchandises assimilables à celles-ci comme les bois, les pâtes à papier, le caoutchouc, les peaux et pelleteries, les cuirs, etc. Il en est parmi elles dont l'im-

portance est très grande. Tel est le cas du bois, qui, dans l'état de matière première, donne lieu à des importations annuelles d'environ 1.500.000 tonnes. Les importations de pâtes à papier se chiffrent par 150.000 tonnes à 200.000 tonnes. On doit mentionner aussi des importations d'environ 5.000 tonnes de liège brut ou semi-ouvré.

Le caoutchouc brut et ses succédanés, le caoutchouc régénéré et les déchets de caoutchouc constituent un total d'importations pouvant atteindre 20.000 tonnes par an.

Les peaux brutes et les cuirs donnent lieu respectivement à des importations annuelles de l'ordre de grandeur de 40.000 et 2.000 à 3.000 tonnes. L'utilisation des premières nécessite l'emploi de matières tanantes dont les importations atteignent environ 10.000 tonnes. Les industries de la fourrure et de la coupe des poils reçoivent, de leur côté, quelques milliers de tonnes de pelleteries brutes de l'étranger.

Ce tableau présenterait une lacune importante si nous ne mentionnions le besoin de diamants bruts pour l'industrie diamantaire anversoise. Il est entièrement satisfait par les importations.

* * *

Nous venons d'esquisser un tableau sommaire des matières premières pour lesquelles la Belgique dépend d'approvisionnements étrangers. Ce tableau n'a rien de rigoureux. L'utilisation des statistiques du commerce extérieur ne permet pas davantage. Des confusions y sont inévitables entre les matières premières qui sont réellement utilisées dans le pays à des fins industrielles complètes et d'autres qui ne le traversent qu'en transit ou qui n'y subissent que quelques opérations rudimentaires avant d'être redirigées sur l'étranger. Dans le cas de nombreuses marchandises qui sont à la fois importées et exportées, il est difficile d'apprécier si leurs importations ne pourraient être au besoin évitées grâce à l'emploi en leur lieu et place des marchandises de même nature qui sont exportées.

Ces mêmes raisons expliquent la difficulté de toute tentative d'apprécier dans leur totalité les besoins en matières premières auxquels la Belgique ne peut satisfaire qu'en s'en pourvoyant à l'étranger. Au surplus, dans pareille totalisation, la considération des quantités n'aurait aucun sens, car il n'est pas possible de considérer dans un même total en poids de la houille, des fils de soie et des diamants bruts, par exemple. La totalisation ne pourrait donc se fonder que sur les valeurs.

A ce sujet, quelques données sont susceptibles d'être empruntées aux statistiques officielles du commerce extérieur à la condition expresse que leur production et leur utilisation soient entourées de réserves capitales. D'après les tableaux du commerce extérieur de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, les totaux

de deux grandes classes d'importations assimilables au moins en majeure partie aux matières premières nécessaires au pays se seraient élevés en 1936 à environ 4 1/2 milliards de francs d'objets d'alimentation (et boissons) et 11 1/2 milliards de francs de matières brutes ou simplement préparées et, en 1937, à respectivement 5 1/2 milliards pour les premières et 15 1/2 milliards pour les secondes. Des déductions sont nécessaires pour tenir compte des causes de confusion exposées ci-dessus. Par contre, des marchandises sont importées sous des rubriques de produits fabriqués bien qu'elles jouent encore le rôle de matières premières pour des industries belges après avoir été l'objet de certaines transformations à l'étranger. Il en est ainsi des cuirs et peaux préparés, des pelleteries préparées, de fils textiles divers, etc. Aussi, dans une très grossière estimation peut-on évaluer les importations de matières premières largement comprises à un montant qui aurait été en 1936 et en 1937 respectivement d'environ une quinzaine et d'environ une vingtaine de milliards de francs. Telle serait en même temps la mesure de la dépendance de la Belgique vis-à-vis de l'étranger dans les fournitures de matières premières nécessaires à sa vie économique.

* * *

Dans les données qui viennent d'être produites sur la foi des statistiques officielles, tous les principaux approvisionnements extérieurs de matières premières ont été considérés sans qu'aucune distinction n'ait été établie au sujet de l'intervention éventuelle de la colonie belge du Congo dans leur fourniture. Cette distinction est cependant utile. Elle doit être faite parce que la colonie est une sorte de prolongement outre-mer du territoire de la métropole et parce que ses produits sont le fait d'entreprises auxquelles participent des capitaux belges et du personnel belge. A ces divers égards, des fournitures de matières d'une colonie à la mère patrie sont donc assimilables à des approvisionnements que celle-ci s'assurerait sur son propre territoire national.

La décomposition des besoins auxquels doivent satisfaire les approvisionnements en matières premières nécessaires à la Belgique suffit pour faire apparaître les sources auxquelles elle est susceptible de puiser dans sa colonie en rapport avec les ressources de celle-ci. Dans son état actuel de développement économique, le Congo est à même de fournir à la Belgique, à titre de matières premières essentielles, principalement du cuivre, du coton, du bois, des minerais d'étain et des matières oléagineuses. La presque totalité du cuivre brut ou en mattes importé en Belgique est de provenance congolaise. En 1937, sur un total d'importations de coton brut en Belgique, transit non déduit, de 130.000 tonnes, le Congo est intervenu pour près de 27.000 tonnes. Les bois

dont le pays se fournit dans la colonie sont relativement de beaucoup moindre importance. Il s'agit de bois spéciaux, surtout à usage d'ébénisterie, dont elle lui a fourni près de 80.000 mètres cubes en 1937, encore qu'une partie ait pu en être réexportée. Dans les bois de cette espèce, la part d'approvisionnement du Congo est tout à fait prépondérante. Les seules matières oléagineuses dont l'approvisionnement est assuré par le Congo sont les noix palmistes et l'huile de palme brute. La presque intégralité de leurs importations en Belgique provient de la colonie. Enfin 80 p. c. des minerais d'étain importés dans le pays sont aussi de provenance coloniale, tandis qu'une assez faible fraction des diamants nécessaires à l'industrie diamantaire belge sont fournis par la colonie.

* * *

La distinction qui vient d'être faite des matières premières dont la Belgique se fournit dans sa colonie appelle d'autres considérations du même ordre. L'approvisionnement de matières premières de n'importe quel pays se présente sous des aspects différents selon qu'il les acquiert en dehors ou selon qu'il s'en pourvoit sur son propre territoire.

Pour l'approvisionnement à l'intérieur des frontières, on peut rappeler l'avantage qui a été souvent souligné au profit du commerce intérieur en opposition avec le commerce extérieur. Il y a longtemps déjà que J.-B. Say écrivait : « Outre qu'en tous pays le commerce intérieur, quoique moins aperçu (parce qu'il est en toutes sortes de mains), est le plus considérable, il est aussi le plus avantageux. Les envois et les retours de ce commerce sont nécessairement les produits du pays » (3). On aurait tort cependant d'en conclure à l'opportunité de quelque prétendue politique d'autarcie dont l'illusion ne résiste pas à la considération des avantages retirés des achats extérieurs de matières premières.

Dans le même ordre d'idées, John B. Whitton (4) a très justement fait observer que la possession de matières premières n'implique pas nécessairement la prospérité. Il cite l'exemple des Etats-Unis, tenus pour l'Etat pourvu type. Pendant les tristes années de 1929 à 1933, ils étaient cependant ravagés par les besoins et la misère. Inversement, si la possession des matières premières n'implique pas nécessairement la prospérité, leur manque n'entraîne pas obligatoirement la pauvreté. Entre 1929 et 1933, bien que manquant à peu près de toutes les matières premières importantes, la population de la Suisse a joui, d'une manière générale, d'une prospérité plus élevée que celle des citoyens de New-Jersey et d'Illinois. Et J. B. Whitton d'ajouter encore avec raison, en

(3) J.-B. SAY, *Traité d'économie politique*, 2^e édition. Paris. A.-A. Renouard, 1814, tome I^{er}, p. 84.
(4) JOHN B. WHITTON, *op. cit.*, pp. 339 et 340.

s'appuyant sur l'exemple du Japon : « La prospérité des nations dépend essentiellement non de la possession, mais des échanges. » Nous n'insisterons donc pas davantage sur les effets des approvisionnements intérieurs des matières premières, car il importe avant tout de s'arrêter à la considération des conséquences de leurs achats au dehors.

Les conséquences des achats extérieurs de matières premières sont diverses autant que multiples. Dans un monde économique qui ne subirait point les obstacles d'entraves artificielles, chaque pays se pourvoirait de matières premières étrangères dans l'exacte mesure des avantages qu'elles lui vaudraient par rapport à ceux que lui procurerait l'abstention des mêmes achats. C'est dire que des matières premières seraient acquises à l'étranger lors même que des ressources en existent dans le pays, s'il lui en coûtait moins de dépenses de toute sorte pour les obtenir en échange d'autres de ses propres produits que de s'employer à les produire par lui-même.

Tout pays important des matières premières étrangères retire un avantage de ces importations, car s'il n'en retirait pas, il ne se livrerait pas à leur importation. Un pays qui importe du pétrole ou de l'essence pourrait se passer de leur importation s'il possède de la houille qu'il convertirait dans des produits équivalents de ceux dérivés du pétrole. Au point de vue de l'économie, son avantage est néanmoins de se pourvoir dans des contrées disposant de gisements pétrolifères, car le même pétrole importé en échange de marchandises coûtera ce que celles-ci auront coûté de dépenses diverses et elles en coûteront beaucoup moins qu'il n'en est nécessaire jusqu'à présent pour produire de l'essence de synthèse. Des pays s'efforçant de se rendre indépendants des approvisionnements extérieurs de matières premières par la substitution à celles-ci d'*ersatz* de production nationale, tendent à s'épuiser en vains efforts risquant de les conduire à la ruine s'ils persistent dans la même voie.

Il est des approvisionnements en matières premières acquises à l'étranger dont la justification n'est pas même fondée sur un défaut total de ressources nationales. Dans ce cas, leur raison d'être réside dans des avantages tenant à des facilités de transport dont jouissent les produits étrangers. Leur emploi en lieu et place des mêmes matières qui pourraient être obtenues dans le pays, même à qualité et à prix égaux au départ, se traduit par une économie des frais de transport qui en rend l'emploi plus économique que celui des secondes.

Les approvisionnements extérieurs de matières premières sont souvent envisagés au point de vue de leurs effets sur la balance des comptes du pays. Nous n'épilouterons pas longtemps sur cet aspect de la question qui relève de conceptions mercantilistes, encore cependant que quelques considérations de fait d'un intérêt pratique certain puissent s'y greffer. Il

n'est pas douteux que l'accroissement des achats de matières premières à l'étranger soit susceptible de causer de sérieuses difficultés dans un pays pâtissant de graves embarras monétaires. Sous l'influence du souci primordial immédiat de la sauvegarde de la monnaie nationale, de justes appréhensions peuvent être motivées par des importations de matières premières pour des montants considérables. Dans un pays soumis au contrôle des changes, des mesures restrictives de ces importations sont liées à l'exercice du contrôle de l'emploi des devises aux fins auxquelles elles sont accordées. Le régime monétaire sain dont jouit la Belgique enlève à ce côté de la question tout intérêt d'actualité pour notre pays. Dans ses conditions présentes, on doit dire avec von Mises (5) que « c'est une erreur de croire que les achats de marchandises importées font brèche dans le stock des devises de la nation... La quantité de devises étrangères est essentiellement mobile. Les avoirs en devises étrangères sont en flux et reflux continuels. Ils s'épuisent et se reconstituent tous les jours. En achetant des produits étrangers, le consommateur crée, du fait qu'il diminue ses achats de marchandises nationales, le montant de devises étrangères nécessaires pour ce qu'il achète. »

Par contre, diverses circonstances méritent de retenir spécialement l'attention pour les conséquences avantageuses qui découlent de l'importation des matières premières étrangères. On ne peut oublier que, de façon générale, cette importation est dans une large mesure la compensation nécessaire aux achats de l'étranger dans le même pays. Dans l'état actuel des relations commerciales internationales, la réalité de pareille compensation affecte une forme particulière. Par les conventions commerciales en vertu desquelles des pays se concèdent des avantages réciproques dans l'application de leurs régimes douaniers respectifs, l'octroi de ces avantages en faveur des importations de l'un est subordonné à des avantages équivalents au bénéfice des importations de l'autre. Si l'un de ces pays est déterminé par l'état de son économie à exporter des matières premières, notamment des produits alimentaires, il fait dépendre de facilités à leur importation dans l'autre pays les avantages accordés à celui-ci en faveur des exportations des produits de ses industries. Aussi l'importation des matières premières devient-elle ainsi la compensation obligatoire de l'exportation des produits fabriqués. Dans ces conditions, il n'est pas question que les approvisionnements extérieurs de matières premières nuisent sensiblement à l'équilibre de la balance des comptes. Il en est encore moins question que jamais dans les conditions présentes des relations monétaires internationales. Celles-ci sont régies par de nombreux accords de *clearing* ou

(5) LUDWIG VON MISES, « La crise de la division internationale du travail », dans *La Crise mondiale*, op. cit., p. 291.

de paiement. Les dispositions de ces accords ont directement pour effet de subordonner les exportations à destination d'un pays aux importations de sa provenance. S'il produit des matières premières, leur fourniture à un second pays permettra à celui-ci l'exportation à destination du premier, de montants équivalents de ses propres produits. Dès lors, l'importation des matières premières, loin d'être une charge pour l'économie nationale, devient un moyen de promouvoir les exportations d'un pays au grand avantage de ses activités économiques.

Un autre corollaire des approvisionnements extérieurs d'un pays en matières premières intéresse ses relations avec les contrées d'outre-mer. Le grand port belge d'Anvers est redevable d'une grosse partie de son activité aux importations par mer de considérables quantités de matières premières atteignant l'ordre de grandeur d'une douzaine de millions de tonnes dans des années de prospérité relative, soit environ 80 p. c. ou davantage du total de son trafic d'importation. Toutes proportions gardées, il en est sensiblement de même dans les autres ports belges. Il est vrai qu'une partie en est réexpédiée vers des territoires étrangers de leur hinterland. Ce mouvement de marchandises n'en réagit pas moins très favorablement sur les possibilités de transport à la sortie des mêmes ports. Anvers ne serait point choisi comme port d'escale ou d'aboutissement de si nombreuses lignes de navigation et de nombreux autres navires ne s'y présenteraient pas si des transports réguliers de gros tonnages de matières premières ne les y conduisaient. A la sortie, les mêmes navires sont disponibles pour les exportations belges vers de nombreux pays d'outre-mer où nos marchandises peuvent être vendues à des conditions avantageuses de prix et de rapidité. On découvre sans peine tout le bénéfice que l'industrie belge retire de cette situation. En outre, l'achalandage du port d'Anvers draine vers notre grand port national nombre de courants commerciaux à destination ou en provenance des parties étrangères de son hinterland. Leur passage à travers la Belgique est cause de profits multiples pour le pays.

L'ensemble de ces considérations peut être condensé dans cette conclusion que les achats de matières premières à l'étranger pour les multiples besoins du pays sont un important facteur de sa prospérité générale. La pertinence n'en est point contredite par la considération de raisons d'ordre militaire. Celles-ci sont susceptibles d'exiger le sacrifice de partie des avantages exposés s'il est jugé nécessaire de soustraire le pays, en cas de conflit extérieur, aux difficultés du réapprovisionnement direct ou indirect des munitions de ses forces armées, ainsi que de mettre ses populations à l'abri des effets de blocus alimentaires.

Les approvisionnements de matières premières étrangères s'effectuent par un ensemble de mécanismes dont la considération importe à divers titres. Ces mécanismes présentent des processus distincts dans lesquels des avantages et des inconvénients doivent être différemment soulignés.

Le commerce des matières premières est caractérisé, en général, par de grosses opérations de négoce de marchandises achetées sur des marchés et non directement à leurs producteurs. Ce fait est la conséquence de la fréquente dissémination de leur production entre de nombreuses entreprises et de la nécessité de rassembler leurs produits en des lieux où ils puissent être vendus de façon assez constante ou assez régulière et en assez grosses quantités pour que des acheteurs y soient attirés en nombre suffisant. Par leur nature, ces marchandises se prêtent d'autant plus facilement à des transactions de gros volume qu'elles répondent à une classification en des catégories bien déterminées et bien distinctes. Tel est le cas, par exemple, pour le blé, le maïs, le coton, la laine, le caoutchouc, etc., dont nous avons montré la part considérable dans l'ensemble des importations de matières premières en Belgique.

Il est cependant d'importantes matières premières dont l'importation s'opère autrement. Il s'agit de matières premières importées en Belgique directement par les entreprises consommatrices qui les produisent elles-mêmes en propre ou en participation dans des exploitations sises à l'étranger. Il en est ainsi des importations de minerais de fer et de minerais de zinc que de nombreuses usines métallurgiques belges tirent de gisements étrangers, notamment de la Lorraine française, en ce qui concerne les premiers, et de multiples pays, en ce qui concerne les seconds.

Un troisième cas d'une notable importance même relative est celui des importations de pétrole et de ses dérivés qui sont opérées par de grandes entreprises internationales ou par leurs filiales belges. Elles les obtiennent de leurs propres exploitations pétrolifères ou de leurs propres raffineries en pays étrangers.

Par rapport à l'ensemble de leurs importations en Belgique, le mode le plus pratiqué est certainement celui des achats de matières premières sur de grands marchés; mais des différences non moins intéressantes se présentent encore selon que ces marchés se trouvent dans les pays d'origine de la marchandise, dans des pays intermédiaires ou en Belgique même. Par exemple, des achats de laines sont effectués pour le compte de l'industrie belge directement à des ventes publiques de laines en Afrique australe; d'autre part, des achats de cotons indiens sont traités en Angleterre pour le besoin de la filature belge à l'intervention de courtiers anglais; enfin, des achats de maïs pour des usines belges se livrant à leur

mise en œuvre sont opérés à Anvers par l'intermédiaire de courtiers anversois traitant sur place avec des agents des vendeurs en Argentine.

A de multiples égards, l'usage de ces divers modes d'approvisionnement présente des différences dont les conséquences doivent être appréciées au point de vue économique général et, plus spécialement, au point de vue monétaire et même au point de vue politique ou militaire.

Quand une société sidérurgique importe ses minerais extraits de ses propres gisements à l'étranger, elle est nécessairement soustraite pour ses approvisionnements aux effets des vicissitudes des marchés. Cela signifie qu'ils lui reviennent au prix coûtant sans qu'elle soit exposée à devoir les payer à des prix exorbitants en cas de forte tension de la demande. Ses risques d'approvisionnement sont donc atténués. Ils ne sont cependant pas nuls. Ils peuvent résulter de conflits sociaux avec la suspension du travail, d'arrêts dans les transports, de la hausse des prix de revient par le fait de circonstances affectant la production, notamment en matière de régime du travail et de régime fiscal, voire même d'embargos en cas de difficultés internationales. Une partie de ces aléas est plus ou moins éliminée si une entreprise reçoit ses matières premières d'exploitations qu'elle possède dans la colonie. Par contre, réduits à cette seule source, des approvisionnements de matières premières sont privés des facilités des achats sur un grand marché international. Sur celui-ci l'éventualité de pénurie est presque toujours moins à redouter. Des offres nombreuses y affluent généralement de toutes parts et des stocks auxquels il est loisible de puiser y existent en permanence.

Les importations de matières premières à l'intervention d'organismes internationaux qui en assument à la fois la production et la distribution jusqu'au stade du commerce de gros et de demi-gros n'intéressent guère l'industrie belge en elle-même puisqu'elles ne lui sont pas destinées. Elles concernent plus directement les intérêts des consommateurs parmi lesquels peuvent d'ailleurs aussi se trouver, comme en matière d'essences, de nombreuses entreprises industrielles. Elles procurent l'avantage d'approvisionnements réguliers. Elles présentent, par contre, le danger de prix plus ou moins surélevés qui seraient la conséquence de leur réglementation par une entente entre les divers groupes internationaux ou belges participant aux importations en question. Le danger peut aussi être redouté que des interventions étrangères sacrifient les intérêts nationaux belges si elles ont pour effet de réduire les quantités de matières premières laissées à la disposition de la Belgique. On doit considérer aussi l'effet du profit que des interventions étrangères prélèveraient à sa charge, mais à l'avantage d'intérêts extérieurs.

Les approvisionnements par le moyen d'opérations sur des marchés spécialisés ont pour mérite de per-

mettre l'acquisition en tout temps des matières premières à des conditions de prix garanties par des cotations officielles journalières ou par la publicité des ventes aux enchères ou autres. Sur ces places se constituent d'ordinaire des stocks qui atténuent, à l'avantage des acheteurs de matières premières, les conséquences d'aléas dus à des sautes de l'offre ou de la demande. Il est des matières premières importées en Belgique pour lesquelles de tels marchés existent dans le pays, encore qu'ils soient des marchés secondaires relativement à d'autres places comme Londres ou Chicago. La possibilité de recours à de tels marchés, en général, constitue une aide précieuse pour bien des industries belges auxquelles ils évitent la sujétion de la constitution de stocks par leurs propres moyens avec tous les aléas de baisse ultérieure des prix. L'existence de ces mêmes marchés dans le pays constitue évidemment aussi une facilité supplémentaire en raison de la commodité des communications entre acheteurs et courtiers notoirement connus les uns des autres. De grandes entreprises en détournent néanmoins tout ou partie de leurs achats en donnant la préférence à des achats directs sur des marchés fonctionnant dans les pays d'origine de la marchandise où des agents achètent pour leur compte.

Une autre modalité encore consiste en des achats en Belgique à des négociants ou agents belges traitant avec les producteurs étrangers. Des achats, comme ceux de bois du Nord, sont conclus directement entre des négociants en gros belges et les commerçants exportateurs dans les pays d'origine.

Les achats de matières premières étrangères sur de grands marchés en Belgique ou à l'extérieur bénéficient éventuellement des avantages que procurent les pratiques régulières d'opérations à terme. Celles-ci ménagent aux industriels belges de précieuses garanties contre les risques découlant d'opérations d'achats de matières premières qui sont sujettes à grandes fluctuations de cours et qui ne sont pas destinées à une mise en œuvre immédiate suivie aussitôt de la vente des produits fabriqués. L'existence en Belgique même de certains marchés à terme diminue l'importance des marchés étrangers sur lesquels l'industrie belge s'approvisionne en matières premières.

Les différences entre ces divers modes d'approvisionnement du pays en matières premières sont intéressantes aussi au point de vue des bénéfices qu'en laissent les opérations commerciales. Plus celles-ci se déroulent dans le pays même et plus ce dernier en conserve le profit par le fait des bénéfices des intermédiaires opérant en Belgique.

Enfin, elles sont encore intéressantes pour la constitution de stocks qui peut être le corollaire du fonctionnement de marchés réguliers. Ces stocks constituent des réserves susceptibles de rendre les plus grands services à la nation en temps de guerre ou ne fût-ce même qu'en cas de menace d'hostilités internationales.

* * *

A ces divers mécanismes de l'importation des matières premières correspondent des modes appropriés de règlement. L'intérêt de ceux-ci repose en partie sur certaines conséquences qui sont susceptibles d'affecter plus ou moins la structure monétaire d'un pays. A propos des effets des importations de matières premières sur la balance des comptes, nous avons déjà dit que celle-ci ne pouvait être mise en cause dans le cas présent de la Belgique. La question mérite toutefois d'être examinée de plus près eu égard surtout à la situation troublée des rapports monétaires internationaux.

Dans de nombreux achats opérés directement sur des places des pays d'origine ou dans des villes de pays intermédiaires, le mécanisme de règlement comprend l'usage de crédits d'acceptation en monnaie de ces pays ou en livres sterling ou aussi en dollars consentis le plus souvent par des banques étrangères à l'intervention de banques belges. Sur présentation des documents d'expédition, ces banques acceptent les traites tracées sur elles par les vendeurs. Ce mécanisme implique nécessairement que les acheteurs belges provisionnent ces banques à l'échéance dans les devises correspondantes pour le montant de leurs achats. Il en résulte une demande de ces devises étrangères dont l'influence deviendra sensible en période de tension des changes sur l'étranger en tendant à l'aggraver. Pareille aggravation sera d'autant plus probable que précisément en pareille période de tels achats se multiplient ou que, tout au moins, les importateurs de matières premières se précautionnent en acquérant à l'avance au comptant ou à terme des devises étrangères et en provoquant éventuellement une aggravation du déport sur la monnaie nationale. La différence est certainement grande à ce point de vue entre un pays comme la Belgique qui paie ses importations de matières premières en devises étrangères et un pays comme l'Angleterre qui les acquitte en très grande partie en monnaie nationale. Les effets des fluctuations des parités des monnaies mouvantes sont conséquemment accentués en proportion de la valeur du volume total de matières premières dont la Belgique est tenue de s'approvisionner au dehors. Quelques distinctions sont toutefois nécessaires à ce propos.

Les approvisionnements de matières premières acquises dans la colonie dont les conditions monétaires se modèlent sur celles de la Belgique ou même dans le Luxembourg, qui a basé sa monnaie sur notre statut monétaire — sauf éventualités de mouvements distincts comme lors de la dévaluation du franc belge en mars 1935 — n'entraînent pas les conséquences que peuvent avoir des règlements en devises étrangères susceptibles de donner lieu à de plus ou moins grands écarts de valeur. D'autre part, même des achats en Belgique peuvent être suivis des mêmes effets s'ils sont conclus en monnaie étrangère. D'autres différences se présentent dans le cas d'entreprises belges qui sont approvisionnées en matières premières par des sièges d'exploitation ou des filiales établis à l'étranger, ainsi que dans celui d'entreprises internationales ou de leurs filiales important en Belgique des matières premières de leur propre production. Sans doute, dans de telles conditions, les importations de matières premières doivent-elles donner facilement lieu aussi à des transferts en devises étrangères; mais ces transferts pourront souvent être plus ou moins différés et ils seront éventuellement diminués du montant du bénéfice revenant aux nationaux belges.

* * *

Dans ces quelques pages, nous nous sommes efforcé de mettre en évidence les traits essentiels des multiples questions liées aux importations de matières premières étrangères en Belgique. Aucun pays ne pratique l'autarcie au sens rigoureux du mot. C'est tout au plus si dans certains les tendances autarciques s'affirment plus nettement que dans d'autres. Il n'en est aucun qui puisse se rendre indépendant des importations de matières premières de l'étranger. Moins qu'aucun autre, la Belgique ne pourrait viser à ce résultat. Le sort de son existence même est lié à des importations de matières premières dans le mécanisme desquelles se manifestent, de façon variée, les diverses influences que nous avons distinguées. D'autres études auront à caractériser plus spécialement les conditions, les mécanismes et les effets des approvisionnements extérieurs de la Belgique dans certaines de leurs principales catégories.

L'ÉCONOMIE ALLEMANDE ET LES PROBLÈMES DE L'OCCUPATION PLÉNIÈRE

L'occupation plénière à laquelle l'effort de l'économie allemande aboutit depuis plus d'un an, pose nettement le problème essentiel de la politique de conjoncture qui fit l'objet de controverses récentes entre les professeurs Hayek et Keynes : Quelle est la manœuvre qui peut, après un redressement de la conjoncture, assurer le maintien d'un niveau élevé d'activité? Ou, si l'on est moins optimiste quant au résultat ultime, quelle manœuvre faut-il esquisser pour atténuer le recul?

A cet égard, l'intérêt de l'évolution économique allemande réside spécialement dans le fait qu'elle repose sur une politique de stabilité du salaire horaire. Jusqu'à ce jour, l'augmentation des salaires a pu être maintenue dans de très étroites limites. L'indice général des salaires tarifés (1928 = 100), qui s'établissait à 83,5 au 1^{er} juin 1933, n'atteignait que 84,1 au 1^{er} octobre 1938. La hausse atteint, de décembre 1937 à décembre 1938, 0,6 p. c. Elle provient essentiellement de l'introduction de nouveaux barèmes dans l'administration des chemins de fer et des postes depuis le 1^{er} avril 1938. La légère hausse de 1938 semble s'être communiquée également aux salaires horaires. Mais la statistique de ces salaires n'étant plus publiée depuis le printemps de l'an dernier, l'on ne peut tirer de conclusions définitives à cet égard.

Le maintien de la stabilité des salaires est l'arme la plus directe pour combattre l'expansion inflationniste des prix et des rémunérations, qui est caractéristique des périodes de haute conjoncture. La question est de savoir si l'arrêt de la hausse des prix par des moyens appropriés peut empêcher les difficultés qui en résultent dans les économies laissées à elles-mêmes?

L'opportunité d'une politique de stabilité des rémunérations au cours d'une première phase de la reprise économique est incontestable pour autant que les prix se meuvent plus ou moins à l'unisson. Elle est même souvent préconisée, car elle permet de consacrer toute l'expansion du revenu national à la remise au travail des chômeurs et de l'outillage existant.

A ce point de vue, les événements allemands ont été concluants. La part prise par l'expansion du revenu national dans la réalisation de l'occupation plénière est indéniablement très importante. En 1938, le revenu national s'établit à environ RM. 75 milliards, soit au niveau de 1929, atteint à un moment où le niveau des prix était beaucoup plus élevé. En 1933, ce revenu n'était que de RM. 46,5 millions seulement. Le revenu provenant des salaires et des traite-

ments, non compris les pensions, a atteint 32 milliards pendant les trois premiers trimestres de 1938, soit une augmentation de 8 p. c. par rapport à l'année précédente. Cette hausse ne provenant pas d'une expansion concomitante des rémunérations horaires a profité largement à l'économie en secondant l'expansion de la production et de la consommation. Les quelques chiffres suivants prouvent jusqu'à quel point la consommation a pu s'étendre en quantité. L'augmentation pendant la période janvier-octobre 1938 comparée aux périodes correspondantes de 1936 et 1937 s'établit respectivement aux pourcentages suivants : viande : 12,4 et 3,2; sucre : 9,3 et 3,0; café : 25,5 et 5,0; cigares : 7,8 et 2,6; cigarettes : 18,9 et 10,9; bière : 11,2 et 5,0; automobiles : 5,3 et 1,9; motos, 48,5 et 12,9. De janvier à octobre 1938, les produits textiles ont été consommés à raison de 12 p. c. de plus que l'année précédente (1).

En fait, cela est très normal car, dans la première phase de la reprise, la stabilité est presque la règle pour les salaires dans une économie non dirigée; elle l'est également dans la plupart des secteurs pour les prix.

Toutefois, le développement de la production amène des difficultés dans des secteurs déterminés de l'économie; la main-d'œuvre et l'outillage faisant défaut aux prix en vigueur. Des ajustements et des investissements deviennent nécessaires. Dans une économie libre, ils s'obtiennent par la hausse des prix et par une hausse moindre des salaires; dans une économie dirigée, par des interventions tendant à assurer les facteurs de production aux prix en vigueur ou à détourner les courants de consommation vers des secteurs moins encombrés. A mesure que l'expansion se développe, ces difficultés se multiplient et, au bout de peu de temps, les déficiences de main-d'œuvre et de capital se généralisent. De ce fait, les besoins d'investissements se développent dans des proportions considérables. Dans une économie libre, cette situation provoque une hausse générale des salaires, qui, en dernière instance, devient plus rapide que la hausse des prix. Dans l'économie allemande, cette hausse est arrêtée, à peu de chose près, et les excédents de profit nés d'une pleine activité sont détournés dans une large mesure au profit de l'Etat; ils sont employés par lui au développement de l'outillage, des travaux publics et de l'armement.

(1) *Vierteljahrshefte zur Wirtschaftsforschung*, 1938-1939, p. 276.

Les capitaux utilisés de cette manière ont tout d'abord facilité le financement des commandes faites par le Gouvernement pour donner l'essor, la préférence étant donnée aux industries-clefs — le premier objectif étant la résorption du chômage — par des commandes destinées à amorcer un renouveau soutenu dont l'économie ferait elle-même les frais. A ce programme de grands travaux entrepris pour surmonter la crise, s'est ajoutée, plus particulièrement depuis 1935, la tâche du réarmement, qui s'est substituée à l'automatisme du processus économique que l'on espérait voir se réaliser après les interventions de l'Etat, théoriquement et originairement considérées comme temporaires (2). Cet automatisme n'aurait d'ailleurs eu que peu de chances de réussite, vu les embarras de matières premières et de commerce extérieur survenus entretemps et la nécessité qui en résultait d'assurer le fonctionnement de l'économie allemande.

Les circonstances confirment qu'en évitant les effets des difficultés locales, l'économie allemande a pu prolonger jusqu'à l'extrême cette première phase d'extension au cours de laquelle le revenu national s'accroît sans obstacle et est consacré entièrement à l'augmentation des achats en volume (par opposition à une augmentation de la valeur globale des achats qui ne correspondrait qu'à une hausse des prix). Ce résultat est énorme, si l'on songe que les économies non dirigées se dérèglent souvent, par suite de besoins soudains d'investissement, bien avant que le chômage ne soit résorbé.

Mais depuis 1938, les données du problème sont changées. Force est de passer d'une politique d'expansion à une politique de stabilité. La masse totale de main-d'œuvre ne peut, notamment, pas être augmentée davantage sans diminuer fortement le personnel administratif, ce qui ne paraît pas possible. Ce qu'on ajoute d'un côté doit être repris de l'autre. En même temps toute expansion d'une industrie quelconque exige au préalable la création de l'outillage nécessaire : une activité peu capitalistique (par exemple les terrassements) peut s'organiser rapidement; toute activité complexe requiert un outillage préalable, c'est-à-dire le travail momentanément de beaucoup plus d'hommes qu'il n'en faudra ultérieurement pour « faire tourner l'usine ». Bref, si l'expansion se fait dans d'assez nombreuses voies, le personnel nécessaire pour construire l'outillage et, par voie de conséquence, le développement des entreprises spécialisées dans ce travail deviennent momentanément considérables.

En pareil cas, la thèse de Hayek est la suivante : il n'est possible d'échapper à un recul qu'en accroissant la production de biens de production, c'est-à-dire en accélérant la constitution d'outillage nouveau. Il faut donc que les populations acceptent

momentanément de consommer moins et d'investir plus, c'est-à-dire de remettre une partie de leur consommation à plus tard. Cette diminution de consommation qui peut résulter théoriquement d'une plus forte épargne individuelle, n'est pratiquement réalisable que par suite d'une contrainte : la stabilité des rémunérations, ou, dans les cas graves, leur baisse, tandis que le revenu national augmente. La différence doit se trouver entre les mains de ceux qui épargnent et investissent.

On ne voit pas clairement comment, à la suite de cet accroissement d'investissement, l'économie en sortira au cours d'une période suivante, sans nouveaux investissements accrus. Il semble d'ailleurs que l'Allemagne ait pratiqué cette voie depuis au moins un an et que le problème de fait ne se présente plus comme Hayek le présente habituellement : diminution proportionnelle des salaires, grâce à leur stabilité dans un revenu total croissant. Une véritable diminution s'indique, s'il faut faire place aux besoins de guerre et d'investissement, toujours en croissance, car ce but est impraticable sans une diminution de la consommation. Or celle-ci n'est réalisable que par une restriction des revenus réels des consommateurs. Et comment réaliser pratiquement celle-ci, si ce n'est par une hausse des prix non accompagnée d'une hausse des salaires ?

Il faut donc conclure ici que si l'Allemagne ne veut pas sacrifier les buts essentiels repris plus haut, elle n'a pas d'autre voie ouverte devant elle que celle de dépasser la théorie de Hayek dans ses propres prémisses — la dépasser parce que le problème du déplacement des ressources nationales est posé avec une acuité plus grande que dans une période normale de tension. Tant que les facteurs de production étaient disponibles, on pouvait accroître la part du revenu national réservée à l'Etat et aux investissements, tout en augmentant la consommation nationale en proportion des unités employées. Dès le moment où ils font défaut, les armements et les investissements entrent en concurrence directe avec les besoins de consommation.

Aujourd'hui, la politique économique du Reich est donc en contradiction avec les propositions développées par Keynes. Celui-ci estime, en effet, qu'en vue d'établir une certaine stabilité, il convient d'augmenter la « propension à consommer » lorsque la tension s'accuse. En d'autres termes, il s'agit de répartir le revenu national de telle manière que la consommation soit favorisée au détriment des investissements nouveaux. Bref, il s'imposerait d'augmenter les salaires réels et de favoriser le développement des industries de biens de consommation. Le corollaire est une diminution du vaste programme de travaux entrepris par l'Etat.

On voit immédiatement à quelles énormes difficultés pareille solution se heurterait. Au surplus, elle paraît difficilement réalisable à courte échéance, à

(2) *Bulletin des Archives économiques universelles de Hambourg*, 1938, pp. 35 et suivantes.

raison du manque d'outillage des industries de consommation; l'investissement préalable est nécessaire en tout état de cause dans ce secteur particulier. Enfin, l'on voit immédiatement les difficultés pratiques de faire passer les terrassiers dans les tissages et les fabriques de jouets. Toute politique de travaux publics sur une très grande échelle se heurte à cette difficulté de transfert lorsqu'elle doit prendre fin.

En fait, dans tout ce raisonnement, il y a une distinction entre biens de consommation et biens d'investissement, qui est moins tranchée dans le cas allemand que dans les situations usuelles. En effet, les dépenses d'armement et bien des travaux publics de caractère somptuaire sont strictement des dépenses de consommation, quoique le travail soit accompli par la même main-d'œuvre et le même outillage que les dépenses d'investissement. Cette situation créerait un certain jeu pour opérer sans heurts essentiels le transfert suggéré par Keynes si ce genre de travaux était diminué, puis peut-être augmenté de nouveau dans une phase ultérieure. Mais cette hypothèse, l'Allemagne ne pourra que difficilement l'admettre.

De cet examen, l'on peut conclure que le problème du transfert de certaines activités à d'autres est inéluctable, quelle que soit la politique adoptée, et qu'en tout état de cause, le régime actuel de travail repose déjà sur une telle expansion de crédit qu'une politique qui renoncerait délibérément à l'inflation pourrait provoquer rapidement du chômage.

A cet égard, les difficultés devant lesquelles l'Allemagne est placée, en ce moment, sont plus grandes que jamais. Il convient que l'on s'y arrête un instant et que l'on retourne quelque peu en arrière.

Dans tout ce qui touche au domaine financier, les signes d'emballage sont devenus plus caractéristiques en 1938. Aussi, dès que l'occupation plénière fut atteinte, un revirement eut-il lieu dans les méthodes de financement. Ce changement d'attitude, survenu en mars, est résumé comme suit par le *Reichskreditgesellschaft*: « L'économie pleinement occupée impose maintenant des objectifs différents en matière de crédit, par rapport aux grands besoins d'expansion de crédit pendant la reprise précédente. S'il convenait jusqu'à présent d'activer toutes les forces productives en vue de résorber le chômage et d'augmenter la production avec l'aide de crédits additionnels, il appartient à la période de l'emploi complet d'assurer le maintien de cette position. Dans le domaine du crédit, cela signifie un changement d'orientation de la création de crédit vers le financement par les ressources courantes. »

Voilà la pensée directrice du changement financier préconisé par le Président de la Reichsbank au printemps dernier. A ce moment, l'édifice du crédit alle-

mand présentait des dangers. Par sa complication, il apparaissait à d'aucuns vraiment miraculeux. Toutefois, comme on l'a montré récemment (3), il ne peut être question d'un miracle. Il s'agit seulement d'un ensemble de mesures convergentes, déjà discutées auparavant, parfois même mises à l'essai, mais qui ne furent appliquées qu'après 1933 sous une forme et avec un esprit de suite qui en garantirent le succès.

Comme en 1933 les caisses de l'Etat étaient vides, que le marché de l'argent et des capitaux était fermé, que le recours au crédit international s'était révélé ruineux et était d'ailleurs impossible, il ne restait que la voie de la création de crédit par l'entremise de la Reichsbank. Celle-ci parvint à mobiliser toutes les ressources de l'économie, latentes, gelées ou thésaurisées. La Reichsbank n'exerça qu'une fonction d'intermédiaire. En s'efforçant de laisser aussi longtemps que possible les traites de travail dans les portefeuilles des entrepreneurs pour être escomptées par les banques ou d'autres bailleurs de fonds qui ne recourraient à la Reichsbank qu'en cas de besoin urgent, en plaçant en outre sur le marché des bons du Trésor ou des traites spéciales de grands travaux, l'effet inflationniste du crédit public nouvellement créé par le réescompte de la Reichsbank put être limité bien plus efficacement que si l'institut d'émission avait mis directement à la disposition du pays les moyens nécessaires au financement des grands travaux. En promettant le remboursement de ces traites par les rentrées ultérieures d'impôts et d'emprunts contre promesse de réescompte, « les conditions formelles de la doctrine classique de la création d'argent, c'est-à-dire le remboursement des crédits et le reflux des crédits nouvellement créés à la Reichsbank, étaient remplies. La création de crédit, d'abord inévitable, en raison de la nécessité économique de prolongation des traites des grands travaux publics ou de leur remplacement par des bons du Trésor, aurait pu exercer une répercussion sur les prix. Il y fut mis un frein par des circonstances exceptionnelles, notamment grâce aux grandes réserves de capacité de l'économie, complétées par des mesures législatives dans le même sens, telles que les interdictions d'investissement » (4).

Le programme de réarmement et l'exécution du plan quadriennal augmentèrent les difficultés. La Reichsbank dut s'efforcer de canaliser toutes les ressources liquides et dont l'économie pouvait à la rigueur se passer, vers le financement provisoire des travaux publics, de manière à réduire au minimum la création de crédit et ses répercussions sur les prix. La liquidité des entreprises au cours du redressement, l'accroissement des rentrées d'impôts, le recours généralisé aux traites spéciales, aux emprunts courts et à

(3) Pr. Dr W. PRION, *Das deutsche Finanzwunder*. Berlin, 1938.
(4) *Bulletin des Archives économiques universelles de Hambourg*, loc. cit.

leur consolidation, l'octroi de termes plus longs et une mobilité financière plus prononcée, ont permis à l'Allemagne de se tirer d'embarras jusqu'en 1938.

Les besoins du Trésor public se sont relevés beaucoup plus rapidement que les recettes ordinaires. De 1933 à 1938, le montant annuel des impôts du Reich, des pays et des communes est passé de R.M. 10,6 milliards à environ R.M. 22 milliards. La même progression se remarque dans les recettes extraordinaires d'emprunt. La dette publique totale, qui s'établissait en 1933 à R.M. 11,7 milliards, était de R.M. 25,7 milliards en octobre 1938. Par ailleurs, la formation de l'épargne, qui était de R.M. 1,6 milliard en 1933, se développa parallèlement; elle atteignait R.M. 10,2 milliards en 1938.

Mais tandis que l'expansion du crédit s'est faite rapidement sous la poussée des besoins du Gouvernement, l'élasticité du marché, obtenue jusqu'ici par divers moyens: disparition de l'encaisse-or, création d'une forte marge de profit, expansion économique générale, est nettement compromise.

L'approvisionnement de l'industrie en capitaux, à un moment où les besoins sont considérables, se fait par des moyens éphémères: la limitation des dividendes au cours des années antérieures avait créé de fortes disponibilités, placées en ces *Sonderwechsel*, qui ont reflué en 1938 vers la Reichsbank. Ces sommes, forcément limitées, ont servi à financer l'extension de l'équipement de cette année. Il est admis en Allemagne qu'ainsi la liquidité des entreprises a été nettement diminuée. Sans nul doute, l'excédent des profits sur les dividendes est considérable, mais de ce côté, l'expansion est insuffisante, car les profits augmentent maintenant moins vite que le mouvement des affaires. Les statistiques allemandes font aussi état d'une forte expansion « réelle » des investissements, calculée en partant de la production de biens d'investissements; on doit toutefois faire plusieurs réserves sur ces calculs, car ils ne laissent pas apparaître la part de ces « biens de production » qui va aux armements, ni aux travaux publics; il paraît vraisemblable qu'une part importante est achetée directement par l'État.

C'est ce qui a inspiré le changement d'orientation dans la politique du crédit au printemps 1938.

En résumé, il comporte :

a) L'arrêt de la création de crédits nouveaux et des avances au marché de l'argent, par le réescompte de

Sonderwechsel; par conséquent, le retrait de la Reichsbank de la première ligne de financement;

b) Par conséquent aussi couverture des besoins ultérieurs des pouvoirs publics par les ressources courantes, ainsi que le drainage de l'épargne, en ordre principal au moyen d'émissions d'emprunts sur le marché.

Ces résultats ont peut-être été atteints partiellement dans la forme, mais non dans le fond. Les *Sonderwechsel*, traites réescomptables à la Reichsbank, n'ont plus été émises par le Reich, mais paraissent se renouveler à l'échéance; comme la politique actuelle est de pousser l'industrie à l'expansion au moyen des réserves accumulées, les *Sonderwechsel* existantes ont trouvé asile à la Reichsbank. C'est ainsi que de mars à novembre 1938, les effets escomptés ont augmenté de 1.700 millions à la Reichsbank et d'environ 3 milliards de R.M. dans les trois instituts centraux. L'expansion de crédit par la Banque centrale s'est donc poursuivie après la déclaration faite par le Dr Schacht en mars 1938.

La circulation des billets a aussi augmenté: R.M. 5.621 millions en mars à R.M. 7.743 millions en novembre 1938; à peu près la moitié de cet accroissement est attribuable à l'accroissement de territoire.

En conclusion, il ne faut donc pas prendre à la lettre la possibilité de maintenir sans inflation le niveau de prospérité atteint par l'une ou l'autre des voies schématiques sur lesquelles les économistes n'ont pas encore réussi à se mettre d'accord; personne ne doute que de nombreux obstacles d'ordre institutionnel s'opposent aux transferts rapides requis par l'une ou l'autre de ces solutions d'ensemble. L'économie dirigée de l'Allemagne offre cependant un beau champ d'expérience, pour déterminer si la poursuite de l'une ou de l'autre de ces politiques est de nature à enrayer fortement le recul. Les éléments d'appréciation suggèrent toutefois que l'expansion a été poussée jusqu'à un point où les difficultés inhérentes à la solution générale ont été démesurément grossies, sans compter celles résultant des transferts d'hommes et de capitaux, et que les pouvoirs publics ne parviennent pas à se dégager, malgré des impôts de plus en plus lourds, d'un recours chaque jour accru à l'emprunt.

INFORMATIONS MONÉTAIRES, BANCAIRES ET FINANCIÈRES

SOMMAIRE : Belgique : Le marché des changes en janvier 1939. — Le marché de l'argent à court terme au mois de janvier 1939. — L'activité du marché des capitaux au cours du second semestre de 1938. — La situation globale des banques au 31 décembre 1938.
 France : Le rapport de la Banque de France pour 1938.
 Grande-Bretagne : La réévaluation de l'encaisse-or de la Banque d'Angleterre.
 Etats-Unis : L'évolution de la dette du Gouvernement fédéral américain. — L'évolution monétaire et bancaire. — La balance internationale des paiements aux Etats-Unis en 1936 et en 1937.

BELGIQUE

LE MARCHÉ DES CHANGES EN JANVIER 1939.

Les mesures prises dès les premiers jours de janvier en Angleterre contre la spéculation à terme sur or, tandis qu'étaient renforcés dans une proportion considérable les moyens d'action du Fonds d'égalisation des changes, ont eu immédiatement une influence favorable sur la tenue de la livre sterling. Le 3 janvier, le cours de la devise anglaise était tombé sur notre place à bg. 27,44 1/8 et à New-York à \$ 4,62 3/4. Quatre jours plus tard, sous l'effet des moyens mis en œuvre par les autorités monétaires, le cours s'établissait autour de bg. 27,68 et de \$ 4,67 1/2. Il ne devait plus, dès lors, s'éloigner que d'une légère fraction, dans un sens ou dans l'autre, de ce niveau.

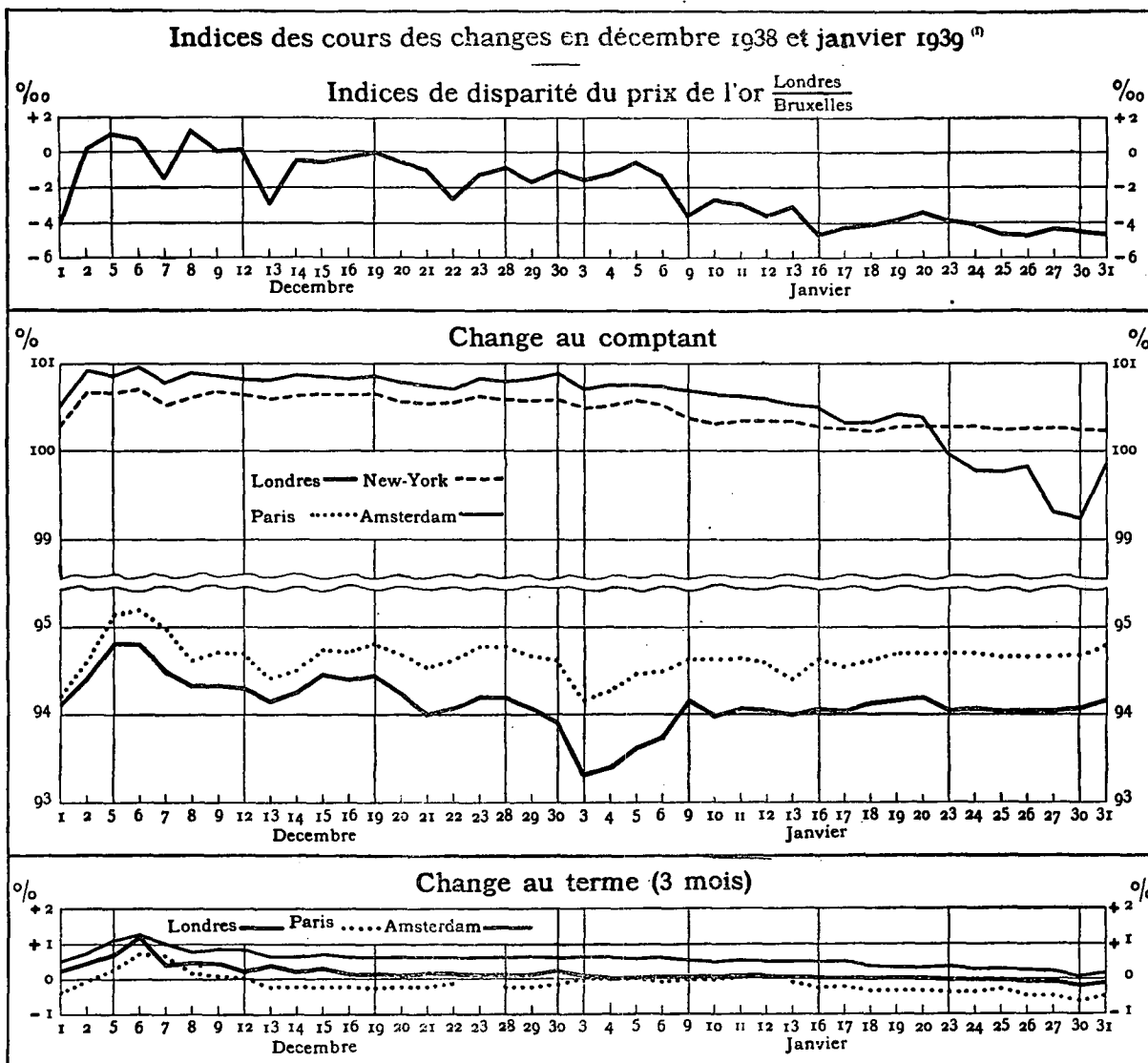
D'une manière générale, le belga a été ferme, tendance qu'accuse le dollar, qui a fléchi lentement de bg. 5,93 à bg. 5,9145. Le franc français s'est redressé en sympathie avec la livre sterling; il a progressé de bg. 15,56 1/2 à bg. 15,61 3/4 entre le 2 et le 9 janvier. Il a finalement accentué son avance jusqu'à bg. 15,64 3/8. Le florin s'est sensiblement alourdi, surtout vers la fin du mois. De bg. 322,45, parité correspondant à un coefficient de dépréciation de 19,70 p. c., il glisse d'abord à 322 bg., puis à bg. 321,275, cours enregistré le 20 janvier; dès lors, le recul s'accélère: on cote bientôt bg. 319,30 et ensuite, sans transition, bg. 317,80 et bg. 317,60. A ce niveau, le coefficient de dépréciation atteint 20,90 p. c. Le 31 janvier, le cours de bg. 319,55 est regagné d'emblée. Le franc suisse a été relativement stable. A la fin du mois, son cours n'est inférieur que d'une fraction à celui coté au début.

Le tableau suivant indique l'évolution de ces devises du 2 au 31 janvier :

	Cours au 2 janvier	Cours au 31 janvier	Plus haut	Plus bas
			entre ces deux dates	
Dollar	5,93	5,9145	5,935	5,9140
Livre sterling	27,49125	27,6850	27,69875	27,44125
Franc français	15,565	15,64375	15,62875	15,54
Florin	322,45	319,55	322,50	317,60
Franc suisse	133,70	133,59	134,—	133,45

Le reichsmark a fléchi par paliers de bg. 238 à bg. 236,60, puis est revenu à bg. 237,30. La lire italienne a reculé de bg. 31,20125 jusqu'à bg. 31,1042 pendant la première moitié du mois; elle a été cotée ensuite bg. 31,1234. Les couronnes scandinaves ont suivi le redressement du change anglais. Le Stockholm a progressé de bg. 141,575 à bg. 142,65, l'Oslo de bg. 138,15 à bg. 139,08, et le Copenhague de bg. 122,75 à bg. 123,60. La couronne tchécoslovaque s'est effritée de bg. 20,34 à bg. 20,27. Le change sur Montréal s'est raffermi de bg. 5,8675 à bg. 5,88. La devise polonaise a été négociée au delà de 112 bg. jusque vers la fin du mois, puis elle a perdu environ un point. L'escudo s'est avancé de bg. 24,93 à bg. 25,0975.

Sur le marché du terme, la détente est générale et nettement accusée par toutes les devises. Le report sur le dollar et le florin, qui était de l'ordre de 2 1/2 p. c. l'an il y a quatre semaines, ne dépassait guère 0,75 p. c. à la fin du mois. D'autre part, la livre sterling et le franc français, qui faisaient prime antérieurement, sont cotés depuis la seconde quinzaine du mois au-dessous du cours du comptant. Pour la livre sterling à trois mois, la perte s'élève environ à 0,45 p. c. l'an et pour le franc français à 1,50 p. c.



(1) L'indice journalier de disparité du prix de l'or à Londres et à Bruxelles est calculé suivant la formule ci-dessous :

$$\frac{\text{Prix sterling de 1 kg. d'or fin à Londres} \times \text{cours de la } \pounds \text{ sur la place de Bruxelles}}{\text{fr. 33.193,50}}$$

Les indices des cours des changes au comptant sont calculés sur une base arbitraire.
 Les indices des cours des changes au terme de trois mois sont calculés en pour-cent des cotations des changes au comptant.

LE MARCHÉ DE L'ARGENT A COURT TERME EN JANVIER 1939.

A la légère hausse des taux qui fut observée en décembre, en corrélation avec l'échéance de fin d'année, a succédé une détente.

Celle-ci fut particulièrement marquée par les adjudications hebdomadaires de certificats de Trésorerie pour compte de l'Etat dont le taux moyen d'adjudication est revenu d'un maximum de 1,81 p. c. atteint le 23 décembre à 1,51 p. c. au 27 janvier. Les résultats de l'adjudication faite le 24 janvier pour compte de l'Institut de Réescompte et de Garantie accusent les mêmes tendances : les taux d'adjudication se sont établis entre 1,53 et 1,625 p. c. contre 1,65-1,875 p. c. en décembre dernier.

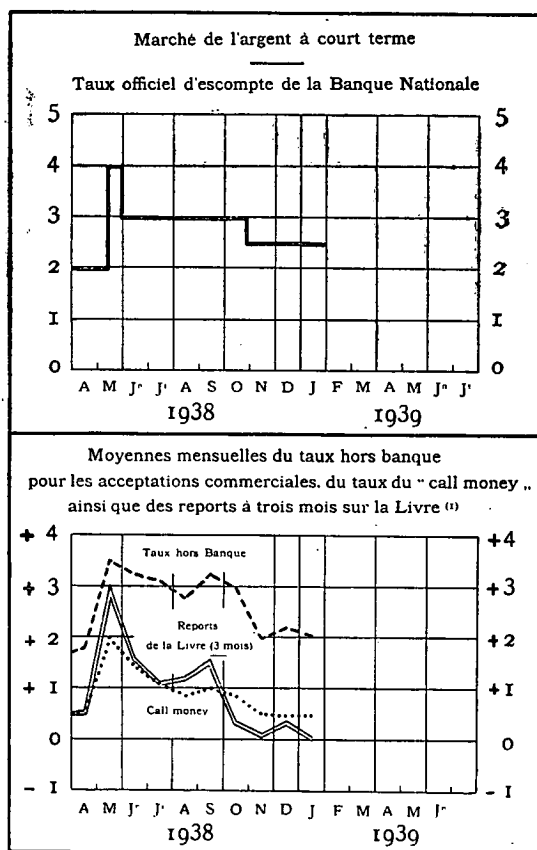
Le 19 janvier, la Régie des Télégraphes et des Téléphones a procédé à une adjudication de bons de

caisse à trois mois pour un montant de 100 millions de francs. Le taux moyen d'adjudication s'est élevé à 1,96 p. c.

Le *call money* est demeuré inchangé à 0,5 p. c. Le taux d'escompte hors banque, qui s'était relevé en décembre à 2 1/8-2 1/4 p. c. est tombé à 1 7/8 p. c. au cours de la première quinzaine de janvier. Il s'est tenu entre 1 5/8 et 2 p. c., pendant la seconde quinzaine de ce mois.

Les situations hebdomadaires de la Banque Nationale continuent à refléter l'aisance du marché de l'argent. D'un mois à l'autre, le portefeuille-effets sur la Belgique et les avances sur fonds publics accusent encore un recul. Ainsi qu'en témoignent les chiffres comparés suivants, le portefeuille-effets sur la Belgique s'est abaissé à un montant inférieur à celui de l'année dernière à même époque. En fin de mois, il

ne dépassait plus guère 900 millions. D'une année à l'autre, par contre, les avances sur fonds publics s'établissent approximativement au même niveau.



(1) Les reports sont exprimés en pour-cent du cours du comptant sur la base de trois mois.

La diminution de la circulation fiduciaire, très rapide en octobre et en novembre, s'est pratiquement arrêtée en janvier. En moyenne, le montant des billets en circulation n'est plus que de 363 millions supérieur à ce qu'il était en janvier 1938.

**Situation comparée
de la Banque Nationale de Belgique
en janvier 1938 et en janvier 1939.**
(Moyenne du mois, en millions de francs.)

ACTIF.		
Encaisse-or	—	609
Devises étrangères et valeurs-or	—	279
Portefeuille-effets sur la Belgique	—	85
Avances sur fonds publics belges	+	21
PASSIF.		
Billets de banque en circulation	+	363
Comptes courants :		
Trésor public	{	+ 270
Divers	}	— 1.592
Total	—	1.322
Ensemble des engagements à vue	—	959

Bons du Trésor de la Colonie (1).
Montants en circulation à la fin de chaque mois.

DATES	Congo belge	Ruanda-Urundi	Ensemble
1938 Décembre	418.504.400	140.000.000	558.504.400
1939 Janvier	495.504.400	140.000.000	635.504.400

(1) La dette flottante de la Colonie comporte des bons du Trésor émis par négociation directe ou par adjudication.

Montants en circulation de Certificats de Trésorerie et de bons du Trésor ayant fait l'objet d'adjudications.

DATES	État	Institut de Récompte et de Garantie	Régie des Télégraphes et Téléphones	Total
1938 5 décem.	500.000.000	—	—	500.000.000
12 »	490.000.000	—	—	490.000.000
19 »	480.000.000	—	—	480.000.000
26 »	470.000.000	50.000.000	—	520.000.000
1939 2 janvier	460.000.000	50.000.000	—	510.000.000
9 »	460.000.000	50.000.000	—	510.000.000
16 »	490.000.000	50.000.000	—	540.000.000
23 »	495.000.000	50.000.000	100.000.000 (1)	645.000.000
30 »	495.000.000	90.000.000	100.000.000	685.000.000

(1) En outre, la Régie des Télégraphes et Téléphones a émis, le 12 décembre 1938, 50 millions de francs de bons de caisse à 90 jours.

Adjudications de certificats de Trésorerie au cours des mois de décembre 1938 et janvier 1939.

DATE DE L'ADJUDICATION	Pour compte de	Montant offert	Échéances	Montant demandé	Rapport du montant demandé au montant offert	TAUX MOYENS		Taux extrêmes des adjudications
						des soumissions	des adjudications	
1938 2 décembre	État	40.000.000	3 mois	190.000.000	4,75	1,57	1,56	—
9 —	»	40.000.000	»	155.000.000	3,875	1,76	1,73	—
16 —	État	40.000.000	»	131.000.000	3,275	1,77	1,75	1,65 à 1,875
20 —	I. R. G.	50.000.000	60 à 90 jours	150.000.000	3,—	—	—	—
23 —	État	40.000.000	3 mois	178.000.000	4,40	1,88	1,81	—
30 —	»	40.000.000	»	245.000.000	6,125	1,75	1,75	—
1939 6 janvier	»	50.000.000	»	311.000.000	6,22	1,74	1,67	—
13 —	»	40.000.000	»	235.000.000	5,875	1,63	1,62	—
19 —	Régie des T.T.	100.000.000	»	230.000.000	2,3	1,99	1,96	—
24 —	I. R. G.	40.000.000	70 à 90 jours	150.000.000	3,75	—	—	1,53 à 1,625
27 —	État	40.000.000	3 mois	215.000.000	5,375	1,61	1,51	—

**L'ACTIVITÉ DU MARCHÉ DES CAPITAUX
AU COURS DU SECOND SEMESTRE DE 1938.**

Pendant le second semestre de 1938, le marché des capitaux ne s'est départi de l'apathie qu'il connaît depuis octobre 1937 que pendant une courte période, au lendemain des accords de Munich.

Ainsi qu'en témoignent les montants liquidés aux Caisses de liquidation, les transactions tant à terme qu'au comptant se sont encore réduites.

**Montants liquidés aux Caisses de liquidation
de la Bourse de Bruxelles.**

Moyennes par séance (en millions de francs).

	COMPTANT			TERME		
	1936	1937	1938	1936	1937	1938
1 ^{er} semestre ...	46,2	72,8	29,0	47,3	96,9	47,9
Juillet	32,6	37,5	19,7	43,0	52,0	33,5
Août	29,0	53,2	16,5	26,0	107,0	34,0
Septembre	33,8	43,3	17,5	35,0	103,0	43,0
Octobre	51,4	48,3	30,8	69,0	105,0	47,0
Novembre	68,3	32,0	21,5	99,5	45,0	27,0
Décembre	58,7	27,9	19,3	63,5	49,5	23,5
2 ^e semestre ...	45,4	40,5	20,8	56,0	76,9	34,7

Par rapport aux montants atteints en mars 1937, la régression à la fin de 1938 est supérieure à 80 p. c.

Cette diminution sensible s'est accompagnée d'un effritement des cours qui se traduit pour le second semestre de 1938 par une nouvelle baisse de 2 points de l'indice global du marché au comptant des titres à revenu variable calculé par rapport aux cours au 3 janvier 1928 : cet indice se trouve ainsi ramené au 3 janvier 1939 à 36, soit aux 2/3 de ce qu'il était au 1^{er} mars 1937.

Les offres publiques en souscription ou en vente de titres de sociétés commerciales sont, dans ces conditions, restées des plus réduites.

Du fait d'opérations importantes auxquelles il a été procédé pendant le dernier mois de l'année, le montant des capitaux demandés publiquement au marché pendant le second semestre de 1938 apparaît toutefois en augmentation de 107 millions par rapport à ce qu'il avait été le semestre précédent.

**Montant de l'appel public
au marché des capitaux
(en milliers de francs).**

	Actions	Obligations	Total
1 ^{er} trimestre 1938	25.262	65.108	90.370
2 ^e trimestre 1938	36.582	53.675	90.257
3 ^e trimestre 1938	17.012	20.680	37.692
4 ^e trimestre 1938	249.385	—	249.385
Année 1936	305.000	184.500	489.500
Année 1937	1.655.000	1.228.700	2.884.200
Année 1938	328.241	139.463	467.704

De la majoration du montant des émissions pendant le quatrième trimestre, on ne peut toutefois déduire qu'un renversement de la tendance se soit produit en fin d'année : le calme du marché n'a jamais été aussi profond que depuis lors.

Les diverses opérations auxquelles il a été procédé en Belgique, au cours du second semestre 1938, comportent treize offres en souscription ou en rétrocession aux anciens actionnaires de parts sociales nouvelles, dont deux de sociétés étrangères.

Ces offres se sont réparties sur les six mois de la façon suivante :

	Nombre d'opérat.	Montant nominal (1)	Frais mis à charge des souscripteurs (2)	Montant total (3) = (1) + (2)
1938 Juillet	2	7.933	650	8.583
Août	2	3.723	90	3.813
Septembre	3	4.335	281	4.616
Octobre	1	8.750	—	8.750
Novembre	2	4.038	281	4.319
Décembre	3	142.813	13.641	156.454
	13	171.592	14.943	186.535

Les offres non réservées à des porteurs de titres anciens se sont limitées aux actions d'une société constituée il y a deux ans et aux titres de trois emprunts de sociétés belges.

Les caractéristiques de ces trois emprunts ont été les suivantes :

Date de création des titres	Montant nominal (en milliers de francs)	Taux d'intérêt	Remboursement	Prix d'émission publique
1 ^{er} août	6.000	5 %	en 18 annuités à partir de la 3 ^e année.	98 %
1 ^{er} septembre ..	5.000	5 %	en 16 annuités à partir de la 5 ^e année.	100 %
1 ^{er} octobre ...	10.000	5 %	en 5 annuités à partir de la 6 ^e année.	98 %

Le volume des émissions de bons de caisse auxquelles certains établissements procèdent de façon continue est resté pendant le second semestre des plus réduits dans tous les cas où le taux d'intérêt n'a pas été relevé.

	1937	1938
Établissements recensés	3 sociétés hypothécaires	
Taux	3,25 à 4 %	
1 ^{er} trimestre	35.080	30.690
2 ^e trimestre	22.690	10.550
3 ^e trimestre	22.090	11.220
4 ^e trimestre	13.870	16.610
Année	93.730	59.070

Les émissions publiques de l'Etat, des provinces et des organismes d'utilité publique atteignent pour le second semestre un montant nettement supérieur à celui du semestre précédent pendant lequel aucun appel au public n'avait été fait en dehors de celui que comportait l'emprunt 4 p. c. à 5 ans de la Ville de Bruxelles.

Profitant des dispositions favorables dont le marché des capitaux témoignait au début d'octobre, l'Etat a émis avec succès à 97 p. c. un emprunt à lots de 1 milliard de francs.

Suivant cet exemple, le Crédit Communal qui, en juillet, avait entrepris l'émission de 250 millions de francs de bons de caisse 4 p. c. à 10 ans, a émis à la fin du mois de novembre, à 96 p. c., 600 millions de francs d'obligations à lots 4 p. c.

Enfin, la Caisse Nationale de Crédit aux Classes moyennes a commencé en novembre l'émission des bons de caisse de 6 à 10 ans, 3,25 p. c., qu'elle a été autorisée à émettre dans le public pour un montant de 75 millions de francs.

LA SITUATION GLOBALE DES BANQUES AU 31 DÉCEMBRE 1938.

La situation globale des banques à fin décembre présente par rapport à celle établie à fin septembre des différences importantes dues principalement au fait que cette dernière situation avait été dressée au moment de la plus forte tension internationale, soit immédiatement après l'accord de Munich. Depuis lors, les dépôts qui avaient été retirés des banques leur ont fait retour, ce qui a entraîné en conséquence une modification des divers éléments de l'actif des banques.

(En milliers de francs.)

ACTIF	30- 9-1938	31-12-1938	+	-
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal n° 42)				
B. Disponible et réalisable :				
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux	1.493.058	2.106.487	613.429	
Prêts au jour le jour	314.289	579.119	264.830	
Banquiers	3.040.134	2.686.309		353.825
Maison-mère, succursales, filiales	293.501	517.114	223.613	
Autres valeurs à recevoir à court terme	1.508.570	1.539.055	30.485	
Portefeuille-effets	2.189.946	3.746.879	1.556.933	
Reports et avances sur titres	1.347.441	1.291.991		55.450
Débiteurs par acceptation	895.211	871.893		23.228
Débiteurs divers	5.447.117	5.272.195		174.922
Portefeuille-titres :				
a) Valeurs réserve légale	141.356	143.496	2.140	
b) Fonds publics belges	4.025.161	3.710.392		314.769
c) Fonds publics étrangers	57.775	43.491		14.284
d) Actions de banque	334.218	335.017	799	
e) Autres titres	615.781	605.368		10.413
Divers	5.174.291	4.837.704		118.036
Capital non versé	286.349	168.313		
	50.212	51.762	1.550	
Total : disponible + réalisable	22.040.119	23.668.971	1.628.852	
C. Immobilisé :				
Frais de constitution et de premier établissement ..	4.066	4.312	246	
Immeubles	334.528	329.187		5.341
Participations dans les filiales immobilières	170.991	171.302	311	
Créances sur filiales immobilières	117.041	116.001		1.040
Matériel et mobilier	14.904	12.954		1.950
Total de l'immobilisé	641.530	633.756		7.774
Total de l'Actif	22.681.649	24.302.727	1.621.078	

PASSIF	30- 9-1938	31-12-1938	+	-
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal n° 42)				
B. Exigible :				
Créanciers privilégiés ou garantis	296.883	128.257		168.626
Emprunts au jour le jour ..	25.505	9.843		15.662
Banquiers	1.214.779	1.473.240	258.461	
Maison-mère, succursales et filiales	229.874	300.211	70.337	
Acceptations	895.211	872.490		22.721
Autres valeurs à payer à court terme	458.752	389.371		69.381
Créditeurs pour effets à l'encaissement	878.392	818.609		59.783
Dépôts et comptes courants :				
a) A vue et à un mois au plus	12.868.303	14.591.969	1.723.666	
b) A plus d'un mois	1.742.068	1.721.233		20.835
Obligations et bons de caisse ..	61.057	54.815		6.242
Montants à libérer sur titres et participations	261.088	254.611		6.477
Divers	440.674	380.452		60.222
Total de l'exigible	19.372.586	20.995.101	1.622.515	
C. Non exigible :				
Capital	2.686.313	2.685.497		816
Fonds indisponible par prime d'émission	64.216	64.226	10	
Réserve légale (art. 13, arrêté royal n° 185)	145.300	145.822	522	
Réserve disponible	370.865	376.394	5.529	
Provisions	42.369	35.687		6.682
Total du non exigible	3.309.063	3.307.626		1.437
Total du Passif	22.681.649	24.302.727	1.621.078	

Au *Passif*, on constate une augmentation importante des dépôts et comptes courants à vue et à un mois au plus. Les chiffres indiquent une récupération presque intégrale des dépôts à vue qui avaient été retirés en septembre. La situation globale trimestrielle établie à fin septembre laissait apparaître une diminution globale des dépôts et comptes courants à vue et à un mois au plus de 1.900 millions et des dépôts et comptes courants à plus d'un mois de 188 millions, soit au total de 2.088 millions. Dans la situation globale à fin décembre, la récupération de ces dépôts est de l'ordre de 1.702 millions.

Il est donc probable qu'une certaine thésaurisation subsiste encore. On sait en effet que la tension de fin septembre qu'indique le montant des retraits des capitaux dans les banques, n'a eu aucune répercussion sur l'encaisse-or de la Banque Nationale et trouve donc entièrement son explication dans un brusque accès de thésaurisation du public. Les banques ont d'ailleurs fait face à cette situation exceptionnelle d'une manière satisfaisante.

Actif.

La récupération de leurs dépôts au cours du trimestre trouve sa contre-partie dans les divers éléments de l'actif des banques de la manière suivante :

Les avoirs en caisse à la Banque Nationale de Belgique et aux comptes chèques postaux atteignaient fin décembre 2.106 millions contre 1.493 millions. Le chiffre le plus bas enregistré dans les situations globales publiées en 1938 avait été 1.190 millions à fin juin. On en conclura que la trésorerie des banques

a été nettement renforcée depuis cette dernière date.

Les banques ont également augmenté leurs avoirs à très court terme que représentent leurs prêts au jour le jour.

Le portefeuille - effets est en augmentation de 1.556 millions. A fin septembre, il était en diminution de 863 millions. L'augmentation au cours du quatrième trimestre est donc nettement supérieure à la diminution précédente. Il n'y a pourtant pas lieu de conclure, du rapprochement de ces chiffres, à une augmentation des crédits accordés sous la forme d'escompte. En effet, durant les deuxième et troisième trimestres, les banques ont eu recours dans une large mesure au réescompte de leur portefeuille par la Banque Nationale, ce qui explique les différences importantes constatées. Mais à fin décembre, le montant du portefeuille réescompté a été ramené à un chiffre légèrement inférieur à celui de fin mars. On comparera donc plus utilement le montant global du portefeuille-effets de fin décembre à celui de fin mars, soit 3.746 millions à fin décembre contre 4.279 millions à fin mars.

Les autres rubriques de l'actif des banques qui indiquent les montants des crédits accordés sous forme de reports et avances sur titres, d'acceptations ou divers sont en diminution. La diminution des reports et avances sur titres est peu importante, de

même que celle des débiteurs par acceptations. Les débiteurs divers sont en diminution de 174 millions.

Les avoirs des banques en fonds publics belges ont été réduits de 314 millions durant le trimestre. Cette réduction n'est pas due entièrement à des réalisations de fonds sur le marché. Elle affecte principalement les fonds émis par l'Etat et la Colonie. Mais elle est due aussi partiellement aux actions et obligations garanties par les pouvoirs publics, et parmi elles on sait que sont comprises les obligations O. L. I. C. remises aux banques en représentation de certains crédits dont le remboursement se poursuit, soit contractuellement, soit à l'occasion de certaines opérations financières.

Enfin la situation globale indique une diminution des avoirs des banques auprès d'autres banques. Cette diminution est de l'ordre de 353 millions. Au contraire, le passif envers des banquiers est en augmentation de 258 millions. Il en résulte que la différence entre banquiers débiteurs et créditeurs a été réduite de 1.825 millions à fin septembre à 1.213 millions à fin décembre, soit une nouvelle réduction de 612 millions. Cette réduction fait suite à celle de 535 millions signalée à fin septembre. Cette régression est significative d'une nouvelle diminution des dépôts libellés en devises étrangères, dont on sait que les avoirs des banques à l'étranger constituent dans une grande mesure la contre-partie.

FRANCE

LE RAPPORT

DE LA BANQUE DE FRANCE POUR 1938.

Le rapport de la Banque de France apporte d'utiles appréciations, tant sur l'évolution des changes que sur l'évolution de l'économie financière du pays au cours de l'année 1938. Il donne également une vue d'ensemble des conditions dans lesquelles se sont présentées et ont été exécutées les mesures destinées à assurer l'œuvre de redressement national.

Pendant plusieurs mois, le franc français a été soumis à une pression persistante. La livre sterling et le dollar, après avoir coté respectivement fr. 147,30 et fr. 29,45 le 3 janvier, se sont élevés, par paliers successifs, à fr. 165,65 et fr. 33,50 le 15 mars. Après une accalmie d'un mois, une nouvelle tension amena le cours de la livre un peu en dessous de 179 francs, niveau qui fut alors fixé comme limite maximum à la baisse du franc. Si, à l'égard du dollar et de l'or, une légère dépression s'est encore produite, il n'y eut pas de changement notable à l'égard de la monnaie britannique.

Les événements de septembre n'ont pas eu sur le cours du franc français d'influence marquée. Le mécanisme bancaire et monétaire du pays fit preuve

de beaucoup de souplesse et de solidité. D'assez gros prélèvements furent opérés par les déposants dans les banques et les caisses d'épargne, prélèvements justifiés par le souci des consommateurs et des producteurs de s'assurer, dans l'éventualité d'une aggravation de la situation, le numéraire indispensable au règlement des dépenses courantes pendant les premières semaines de la mobilisation. Durant cette période, la Banque de France dut apporter son concours à l'appareil bancaire et à l'Etat: elle a escompté pour 13 milliards d'effets et de bons à court terme, avancé 10 milliards à l'Etat et mis en circulation pour 22 milliards de billets nouveaux. Dès que la crise fut dénouée, une partie de cette émission fut résorbée et la contraction s'est poursuivie ensuite au fur et à mesure de l'échéance des titres remis au réescompte.

En novembre, la mise en œuvre du plan de redressement comportant, en ordre principal, le rétablissement de l'équilibre budgétaire, l'assouplissement des modes d'application de la loi sur la semaine de 40 heures et la réévaluation de l'encaisse de la Banque de France, ramena la confiance et détermina un mouvement de rapatriement des capitaux qui devait se poursuivre de façon à peu près ininterrompue jusqu'à la fin de l'année. C'est à ce moment que les cours du franc par rapport à la livre s'amé-

liorèrent au comptant, la moyenne mensuelle, en décembre, s'établissant à fr. 177,44. Les taux des reports se détendirent également et, au cours du mois de décembre, les opérations à terme sur la livre sterling ont été plusieurs fois traitées au pair ou même avec un léger déport.

En ce qui concerne l'action du Fonds de Stabilisation des Changes, le rapport s'exprime ainsi : « Le Fonds s'est attaché, comme par le passé, en accord avec les organisations similaires des puissances adhérentes à l'accord tripartite, à libérer dans toute la mesure possible, les variations de cours des influences factices et momentanées, d'origine purement spéculative. Il a dû, au mois de février, demander à la Banque la rétrocession de l'or qu'il lui avait cédé le 10 novembre 1937, pour un montant de 3.127 millions de francs. Mais, après ce renforcement de ses réserves métalliques, le Fonds n'a plus été contraint de faire appel à l'encaisse de la Banque. Les moyens d'action ont du reste été accrus par la possibilité qui a été donnée au Trésor de lui consentir des avances en francs sans intérêt et par la faculté qui a été accordée au Fonds de Soutien des Rentes d'utiliser provisoirement ses disponibilités à des achats d'or. »

Passant en revue l'évolution de la situation économique de la France durant le cours de l'année, le compte rendu souligne que si le volume des échanges intérieurs a été assez soutenu pendant les premiers mois, il s'est fortement rétréci durant l'été. Depuis octobre, la reprise s'est manifestée sous l'influence d'une amélioration des conditions de crédit, du renversement en faveur de la France des courants internationaux de capitaux et d'un retour à la confiance.

Le rapport rappelle que la Banque a contribué au relèvement en pratiquant pour ses escomptes et ses avances des taux modérés. Le taux de ses escomptes n'a pas été au-dessus de 2 1/2 p. c. pendant près de six mois et de 3 p. c. pendant le reste de l'année. Au moment de la grave crise de septembre, elle s'est bornée à relever le taux officiel d'un demi-point. Elle l'a ramené à 2 1/2 p. c. le 24 novembre; au début de la présente année, le taux d'escompte a été abaissé à 2 p. c., niveau qui n'avait pas été atteint depuis le 27 janvier 1937.

Le rapport ne fait qu'une brève allusion aux opérations *open market*, autorisées par le décret-loi du 17 juin 1938. Elles s'étaient élevées, au 29 décembre, à la somme de 1.892 millions de francs et paraissent

avoir facilité la détente du loyer de l'argent sur le marché monétaire.

Abordant enfin les modifications qui ont été apportées au bilan de la Banque par la convention du 12 novembre 1938, le rapport indique d'abord pourquoi la Banque a été obligée de répondre par deux fois encore, en 1938, aux demandes pressantes d'avances du Trésor, demandes qui ont porté de 15 à 20, puis à 30 milliards le montant maximum des avances provisoires à l'Etat. Persuadé de la nécessité d'assurer la régularité des paiements de l'Etat, de seconder l'effort entrepris en vue du redressement économique et de mettre à la disposition du Gouvernement les ressources de trésorerie requises pour l'exécution de programmes financiers qui avaient recueilli le large assentiment du Parlement, le Conseil général de la Banque n'a pas cru devoir se refuser à l'augmentation des avances. Il a cependant, à chaque occasion, rappelé aux gouvernements les répercussions néfastes que les avances répétées de l'Institut d'émission exercent fatalement sur la monnaie. Aussi la Banque s'est-elle toujours attachée à limiter autant que possible le montant de ces avances et, chaque fois, à en garantir le remboursement. C'est ainsi que la plus-value de réévaluation de l'encaisse et des avoirs en devises a été affectée — lorsqu'elle fut effectuée en vertu de la convention du 12 novembre 1938 — au remboursement à due concurrence, des avances provisoires à l'Etat.

La réévaluation a été effectuée, en ce qui concerne l'or et les devises convertibles en or, sur la base d'un poids de 27 1/2 milligrammes d'or au titre de 900/1000 de fin par franc, et en ce qui concerne les devises non rattachées à l'or, sur la base de leur cours moyen à la Bourse de Paris. La plus-value comptable a atteint 31.456 millions de francs, qui, appliquée au remboursement des avances provisoires de l'Etat, a ramené celles-ci de 52.083 millions à 20.627 millions. Cependant, en même temps, et pour tenir compte de l'accroissement des charges de la Trésorerie, l'avance permanente à l'Etat fut portée de 3.200 millions à 10 milliards.

En conclusion de cet exposé, le rapport souligne les résultats dès maintenant acquis dans la voie du redressement financier et économique de la France : aisance de la Trésorerie, fermeté du franc, solidité de l'appareil bancaire, abaissement des taux du crédit, assouplissement du régime du travail, tous facteurs importants d'amélioration de l'économie générale du pays.

GRANDE-BRETAGNE

LA RÉÉVALUATION DE L'ENCAISSE-OR DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

Sous le titre de *Currency and Bank Notes Bill*, 1939, le Gouvernement britannique a soumis, le 1^{er} février, au Parlement, un projet de loi tendant

à évaluer à l'avenir l'or et les autres actifs du département d'émission de la Banque d'Angleterre, aux prix pratiqués dans le marché.

La disposition principale est inscrite dans l'article 2 du projet de loi. Elle prévoit la réévaluation

tion des actifs du département d'émission au jour où sera publiée la première situation hebdomadaire de la Banque après la promulgation de la loi. A partir de ce moment, tous les mercredis, jour d'établissement de la situation de la Banque, les actifs du département d'émission seront évalués à nouveau aux cours spécifiés par la Banque d'Angleterre.

L'opération initiale aura pour effet de porter la valeur nominale de l'or détenu par la Banque, de £ 126 millions (évaluation faite sur l'ancienne base statutaire de 85 shillings l'once d'or fin) à quelque 220 millions (sur la base des cours actuels de l'or qui s'établissent aux environs de 148 sh. 5 pence).

La réévaluation de l'encaisse faisant ressortir une plus-value apparente de £ 94 millions environ, il en pourrait résulter une augmentation correspondante de l'émission de billets garantie par du métal. Pour éviter qu'il en soit ainsi, la circulation fiduciaire, qui avait été portée récemment de 230 à 400 millions, sera ramenée à 300 millions.

D'après les lois existantes, le bénéfice comptable de la réévaluation devrait être transféré au Trésor, et affecté probablement au remboursement de la dette

flottante, mais le *bill* prévoit que tous les bénéfices provenant du département d'émission seront remis par le Trésor au Fonds d'égalisation des changes.

Au cours des débats à la Chambre, le Chancelier de l'Echiquier, Sir John Simon, a tenu à préciser que le projet de loi ne soulevait pas la question du moindre changement dans la politique monétaire, ni ne visait à modifier les pouvoirs de la Banque d'Angleterre en matière monétaire.

Le projet ne prévoit pas de modification aux dispositions légales qui autorisent la Banque d'Angleterre à réclamer aux personnes domiciliées en Grande-Bretagne, l'or dont elles seraient éventuellement possesseurs, au prix standard de 85 sh. l'once. Sir John Simon, justifiant le maintien de cette réglementation, a déclaré que le Gouvernement l'avait maintenue délibérément « en vue de la concentration des réserves d'or dans l'intérêt national ». Au moment où des mesures spéciales sont prises pour freiner la spéculation sur l'or et sur les devises étrangères, rien ne doit être fait pour encourager la thésaurisation de l'or, qui est un acte anti-social et contraire à la centralisation des réserves d'or.

ÉTATS-UNIS

L'ÉVOLUTION DE LA DETTE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AMÉRICAIN.

L'évolution de la dette publique aux Etats-Unis accuse déjà vivement la mise en œuvre de la politique économique qui a été inaugurée au printemps dernier par le Gouvernement américain et que celui-ci se propose de poursuivre conformément au message présidentiel délivré par M. Roosevelt à l'ouverture du Congrès.

Après avoir progressé d'une manière quasi-ininterrompue depuis la fin de l'année 1930, la dette directe du Gouvernement américain s'était fixée à un niveau relativement stable de juin 1937 à juin 1938. Au cours du second semestre de 1938, elle a repris son mouvement ascendant et elle s'est accrue de 2.313 millions de dollars. D'une année à l'autre, elle est ainsi passée de 36.708 millions de dollars à 38.899 millions de dollars.

Ainsi qu'en témoignent les chiffres comparés suivants, cet accroissement a porté en ordre principal sur la dette directe à long terme, qui s'est élevée de 20.555 millions de dollars à 24.083 millions de dollars. La dette directe à court et à moyen terme a diminué, par contre, de 12.499 millions de dollars à 9.802 millions, soit de 2.697 millions de dollars.

Dettes directe et indirecte du Gouvernement américain, à l'exclusion des dettes ne portant pas intérêt (en millions de dollars).

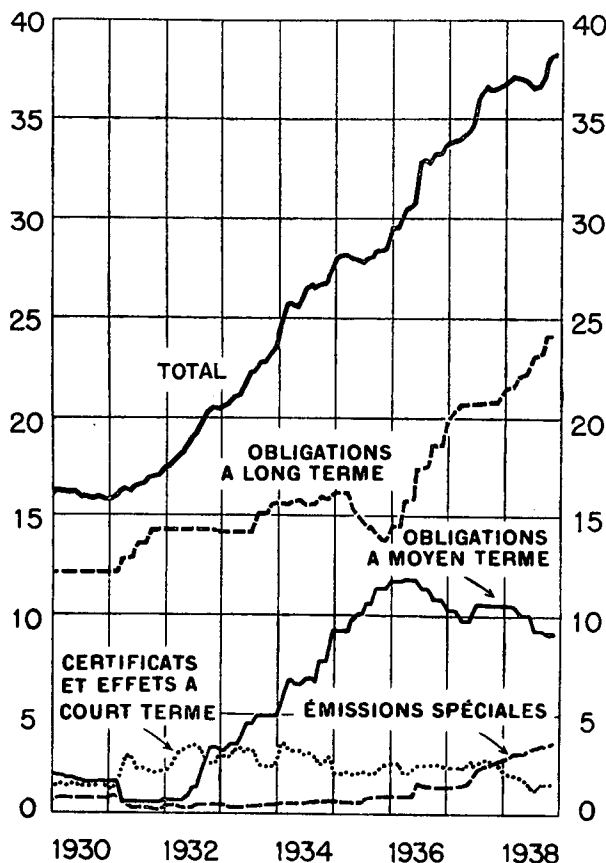
	Fin 1937	Fin 1938	Différence
DETTE DIRECTE :			
<i>Souscrite publiquement :</i>			
A long terme	20.555	24.083	+ 3.528
U. S. Saving bonds	965	1.442	+ 478
A moyen terme	10.547	8.496	- 2.501
A court terme	1.952	1.306	- 646
<i>Obligations placées auprès d'agences fédérales et autres institutions à caractère public</i>			
	2.227	3.156	+ 929
<i>Divers</i>	464	415	- 49
TOTAL...	36.708	38.899	+ 2.191
DETTE INDIRECTE	4.645	4.992	+ 347

De l'accroissement net de 2.191 millions de dollars de la dette directe au cours de l'année 1938, 1.262 millions de dollars ont été sollicités du marché et 929 millions de dollars ont été souscrits par des agences fédérales et autres institutions publiques.

Ainsi que le montre le graphique ci-joint, ces tendances ne sont pas récentes soit que l'on considère l'importance de la dette, soit que l'on envisage sa structure.

Au cours des neuf dernières années, la dette du Gouvernement fédéral américain a plus que doublé. Tandis qu'au 31 décembre 1930, elle représentait 16 milliards de dollars environ, à la fin de 1938, elle atteignait près de 39 milliards de dollars.

Dette à intérêt du Gouvernement des Etats-Unis
(milliards de dollars).



Le facteur principal de cette progression fut le mouvement de la dette à moyen terme pendant les années 1931 à 1935, celui de la dette à long terme pendant les années 1936 à 1938.

Réduite à moins d'un milliard de dollars en 1931, la dette à moyen terme manifesta à partir de 1932 une hausse ininterrompue qui la porta à un maximum de 12.400 millions de dollars en mars 1936. Au cours de la même période, la dette à long terme ne s'éleva que de 12 milliards de dollars environ à 13.998 millions de dollars en octobre 1935 après avoir atteint un maximum de 16.250 millions de dollars en janvier de cette dernière année. La dette à court terme, de son côté, de 1,5 milliard de dollars environ en 1930, se releva à un maximum de 3.657 millions de dollars atteint au début de 1934 pour se réduire ensuite à 2.211 millions de dollars aux premiers mois de 1936.

Dès le début de 1936, la dette à long terme progressa rapidement tandis que la dette à moyen terme diminua. Ce mouvement aboutit à un palier en 1937 pour reprendre ensuite nettement en 1938. Comparant les situations au 31 décembre 1935 et au 31 décembre 1938, la dette à long terme accuse une hausse de

9.518 millions de dollars tandis que la dette à moyen terme traduit une baisse de 3.207 millions de dollars. La dette à court terme, relativement stable pendant les années 1935 à 1937, s'est réduite de 2.403 millions de dollars en novembre 1937 à 1.306 millions de dollars en décembre dernier.

Au cours des deux dernières années, le montant des obligations du Gouvernement fédéral américain qui ont été placées directement auprès d'institutions financières à caractère paraétatique, a augmenté considérablement. Jusqu'au début de 1936, ce montant n'avait jamais atteint un milliard de dollars. A la fin de 1937, il représentait déjà 2.227 millions de dollars. En 1938, il s'est encore accru de 929 millions de dollars ainsi qu'il a été mentionné précédemment.

La dette indirecte du Gouvernement fédéral américain ne s'est, par contre, pas appréciablement modifiée depuis 1936. Après avoir augmenté rapidement de 1933 à 1936, elle a atteint un maximum de 4.718 millions de dollars en juin 1936, niveau auquel elle s'est approximativement maintenue jusqu'au premier semestre de 1938. Sous l'influence des opérations de la *Reconstruction Finance Corporation* et de la *Commodity Credit Corporation*, elle a accusé ensuite une hausse assez sensible qui a porté le montant de la dette indirecte de 4.647 millions de dollars en avril 1938 à 4.992 millions de dollars en décembre 1938, soit une augmentation de 347 millions de dollars.

L'évolution de ces dernières années a profondément modifié la structure de la dette fédérale américaine.

A la fin de l'année 1930, la dette à court terme ainsi que la dette à moyen terme ne représentaient qu'une proportion peu importante de la dette totale directe portant intérêt. A elle seule, la dette à long terme constituait les trois quarts environ de ce total.

A la fin de l'année 1935, la dette à moyen terme revêtait une importance relative du même ordre de grandeur que celle de la dette à long terme, à savoir 41,5 p. c. pour la première et 49,5 p. c. pour la seconde, tandis que la dette à court terme représentait 9,7 p. c. environ du total.

A la fin de l'année 1938, l'importance relative de la dette à long terme s'était relevée à 63,5 p. c. tandis que celle de la dette à moyen terme s'était réduite à 23,8 p. c., la dette à court terme ne représentant plus que 3,3 p. c. du total de la dette fédérale directe qui porte intérêt.

Plus significative que la nature de la dette au moment où elle a été contractée est, cependant, la répartition des échéances dans le temps. Envisagée sous cet aspect, l'évolution de ces dernières années apparaît sous un jour très différent de celui qui vient d'être fixé. Non seulement le terme moyen de la dette fédérale s'est appréciablement allongé, surtout à partir de 1936, mais la dispersion des échéances s'est également améliorée.

Au 31 décembre 1930, 78,5 p. c. environ de la dette directe fédérale qui avait été souscrite publiquement venait à échéance dans les cinq ans. Il en demeura ainsi pour les deux tiers de cette dette jusqu'en 1934. Dès la fin de 1934, cependant, une amélioration relative se manifesta à cet égard puisqu'à cette époque, la dette à moins de cinq ans d'échéance ne représentait plus que 62 p. c. du total. A la fin de l'année 1938, cette proportion n'était plus que de 38 p. c.

Ainsi que le suggère le tableau suivant, les transformations apportées à la structure de la dette se sont également traduites par une meilleure dispersion des échéances qui se répartissent maintenant sur un plus grand nombre d'années. A ce point de vue, un progrès notable a été réalisé. L'accroissement rapide et important de la dette fédérale impliquait d'ailleurs de tels aménagements sous peine d'exposer un jour l'administration de celle-ci à de sérieuses difficultés.

Répartition de la dette directe publique fédérale suivant la date de remboursement ou d'échéance
(en millions de \$).

DATE DE REMBOURSEMENT OU D'ÉCHÉANCE	Fin 1930	Fin 1934	Fin 1938
Dans les cinq ans	11.757	16.865	13.390
Entre 5 et 10 ans	359	6.143	11.259
Entre 10 et 15 ans	1.530	3.411	5.526
Plus de 15 ans	1.327	805	5.153
TOTAL....	14.973	27.224	35.327

Malgré l'allongement du terme moyen de la dette fédérale, le taux moyen d'intérêt payé sur celle-ci accuse une diminution importante. Il s'établissait aux environs de 3,75 p. c. en 1930. En 1934, il ne représentait plus que 3 p. c. environ. A l'heure présente, il s'établit entre 2,5 et 2 5/8 p. c.

De tels résultats traduisent la baisse profonde du loyer de l'argent dont a témoigné le marché américain au cours des récentes années. Cette baisse s'est encore accentuée en 1938 ainsi qu'il résulte du mouvement du taux de capitalisation des fonds d'Etat ainsi que des conditions d'émission des divers emprunts sollicités du marché au cours de l'année.

Le taux moyen de rendement des obligations du Gouvernement fédéral à plus de douze ans d'échéance, est passé de 2,67 p. c. en décembre 1937 à 2,49 p. c. en décembre 1938. Au cours de la même période, le taux moyen d'adjudication de certificats de trésorerie à trois mois est passé de 0,1 p. c. à 0,02 p. c. à partir du début d'octobre. En fin d'année, ces certificats ont été souscrits au pair et un certain montant a même été cédé sur paiement d'une légère prime par des institutions soucieuses de présenter un bilan de fin d'exercice qui n'avoue pas l'inutilisation de fonds trop importants.

La pléthore d'argent est également accusée par les conditions des émissions à long terme faites pour compte du Gouvernement fédéral au cours de l'exercice écoulé. En mars 1938, des bons venant à échéance furent échangés contre des obligations au terme de 10 1/2 ans et portant intérêt à 2 1/2 p. c. En juin, des obligations 1958-1963 à 2 3/4 p. c. et des bons de cinq ans à 1 1/8 p. c. furent offerts en échange de bons venant à échéance à cette date et en septembre. En septembre, les opérations de la trésorerie comportèrent l'offre d'obligations 2 1/2 p. c. au terme de douze-quatorze ans ainsi que de bons 1 1/8 p. c. à l'échéance de juin 1943. Enfin, en décembre, partiellement à des fins de consolidation, la trésorerie offrit au marché des obligations 2 3/4 p. c. au terme de 1960-1965, des obligations 2 p. c. à l'échéance de 1947 et des bons à cinq ans au taux de 1 1/8 p. c.

Dette directe du Gouvernement fédéral américain
(en millions de dollars).

FIN DE MOIS	Dette totale	DETTE PORTANT INTÉRÊT					Dette ne portant pas intérêt	
		Total	Offerte publiquement			Émissions spéciales et divers		
			Total	Obligations à long terme	Bons à moyen terme			Bills
1932 Juin	19.487	19.161	18.816	14.213	1.261	616	345	326
1933 Juin	22.539	22.158	21.782	14.170	4.548	954	376	381
1934 Juin	27.053	26.480	26.006	16.432	6.653	1.404	474	572
1935 Juin	28.701	27.645	26.910	14.834	10.023	2.053	736	1.056
1936 Juin	33.779	32.989	31.297	17.563	11.381	2.354	1.691	789
Décembre	34.407	33.700	32.497	20.006	10.289	2.203	1.203	707
1937 Juin	36.425	35.800	33.734	20.815	10.617	2.303	2.065	625
Décembre	37.279	36.708	34.018	21.519	10.547	1.952	2.690	571
1938 Juin	37.165	36.576	33.463	23.163	9.147	1.154	3.113	588
Novembre.....	38.603	38.068	34.559	24.190	9.067	1.303	3.509	536

Source : Federal Reserve Bulletin.

Dette indirecte du Gouvernement fédéral américain
(en millions de dollars).

FIN DE MOIS	Total	Federal Farm Mortgage Corporat.	Home Owners' Loan Corporat.	Reconstruction Finance Corporation	Commodity Credit Corporation
1933 Décembre	180	—	—	180	—
1934 Décembre	3.063	980	1.834	249	—
1935 Décembre	4.494	1.387	2.855	252	—
1936 Juin	4.718	1.422	3.044	252	—
Décembre	4.662	1.422	2.988	252	—
1937 Juin	4.665	1.422	2.987	255	—
Décembre	4.645	1.410	2.937	297	—
1938 Juin	4.853	1.410	2.937	299	206
Novembre.....	4.993	1.388	2.888	511	206

Source : *Federal Reserve Bulletin*.

L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET BANCAIRE.

L'expansion aussi rapide qu'importante de la dette publique du Gouvernement fédéral américain dans les conditions qui ont été rappelées dans la chronique précédente, a supposé un concours exceptionnel de circonstances dont l'évolution bancaire au cours des récentes années précise la nature.

Confondant la dette publique directe et la dette publique indirecte, plus de la moitié de l'accroissement de la dette totale au cours des années 1930 à 1938 s'est classé dans les portefeuilles des banques. De juin 1930 à juin 1938, en effet, cette dette publique s'est accrue de 23.178 millions de dollars. Entre les mêmes dates, le portefeuille de fonds publics des banques a augmenté de 11.227 millions de dollars, tandis que celui des *Federal Reserve Banks* a marqué une avance de 1.973 millions de dollars.

Ainsi qu'il résulte des renseignements statistiques suivants, en juin 1930, les banques détenaient au total 40,2 p. c. du montant de la dette publique en cours.

Classement de la dette directe et indirecte du Gouvernement fédéral américain (1)
(en millions de dollars).

	Juin 1930	Juin 1935	Juin 1938
Dettes totales en cours	15.138	31.033	38.316
Banques, affiliées ou non, à la <i>Federal Reserve</i> , à l'exclusion des <i>Federal Reserve Banks</i>	5.498	14.258	16.725
<i>Federal Reserve Banks</i>	591	2.433	2.584
Agences fédérales et autres institutions publiques	196	1.344	2.098
Compagnies d'assurances sur la vie	250	1.857	3.942
Divers	8.603	11.141	12.987

Source : *Federal Reserve Bulletin*, janvier 1939, p. 4.

(1) Les chiffres mentionnés se rapportent à la dette directe et indirecte du Gouvernement fédéral, pour autant que celle-ci ait fait l'objet d'une offre publique et qu'elle porte intérêt.

Cette proportion s'est progressivement élevée au cours des années suivantes, pour atteindre 53,8 p. c. en juin 1935, date à laquelle le portefeuille de fonds publics détenus par les banques avait presque triplé par rapport à juin 1930. L'absence d'investissements

profitables pour les capitaux bancaires d'une part, le terme des émissions faites à cette époque par le Gouvernement fédéral d'autre part, expliquent à suffisance cette évolution. Jusqu'à un certain point, la mobilisation des créances hypothécaires entreprise en ces années par la *Federal Farm Mortgage Corporation* et par la *Home Owners' Loan Corporation* a également influencé cette évolution, les titres représentatifs de cette mobilisation ayant pris en grande partie le chemin des banques.

Alors que de 1930 à 1935, les banques se réservèrent 66,8 p. c. environ de l'augmentation de la dette publique directe et indirecte, de 1935 à 1938, par contre, l'augmentation nette de leur portefeuille de fonds d'Etat ne représenta plus que 35,7 p. c. de l'accroissement de cette dette au cours de cette période. Des possibilités d'emploi plus abondantes pour les capitaux bancaires en relation avec le cours de la conjoncture, le terme plus long des émissions nouvelles auxquelles la Trésorerie américaine procéda au cours de cette période, jusqu'à un certain point également la tendance régressive des excédents des réserves constituées par les *Member Banks* auprès des *Federal Reserve Banks*, expliquent que si, en chiffres absolus, le système bancaire au cours des trois dernières années augmenta encore le montant de ses avoirs en fonds publics de la dette fédérale américaine, l'importance de ceux-ci relativement au montant total de cette dette diminua par contre. En juin 1938, cette importance relative n'était plus que de 50,3 p. c. contre 53,8 p. c. en juin 1935.

Bien que des renseignements détaillés fassent encore défaut pour apprécier les modifications survenues au cours du second semestre de 1938 dans le classement de la dette fédérale américaine, il ne paraît pas douteux cependant qu'une part importante de l'augmentation dont celle-ci a témoigné, soit 2 milliards de dollars environ, se soit classée dans le portefeuille des banques. Si l'on en juge, en effet, par les situations globales hebdomadaires des *Member Banks* du *Federal Reserve System* dans 101 cités, celles-ci accusent, de juin à fin décembre 1938, une augmentation de 681 millions de dollars de leurs avoirs sous forme de titres de la dette publique fédérale, directe et indirecte.

Les possibilités d'emploi qu'ont ouvertes aux capitaux bancaires les besoins financiers du Gouvernement fédéral et que leur réserve encore l'exécution des programmes budgétaires de ce dernier, sont toutefois très loin de résoudre le problème de l'utilisation de ces capitaux. Ceux-ci sont plus pléthoriques que jamais. En témoignent tout d'abord les excédents de réserves des *Member Banks* auprès des *Federal Reserve Banks* qui ont atteint 3.600 millions de dollars au 25 janvier, soit le montant le plus élevé qui ait jamais été observé. Il y a un an, à même époque, ces excédents représentaient 1.440 millions de dollars. En témoignent ensuite les bilans de fin d'année des banques commerciales qui accusent toutes une abondance exceptionnelle de disponibilités sans emploi. Qu'il suffise de mentionner à cet égard que les quinze banques commerciales les plus importantes de New-York disposaient à fin décembre dernier de disponibilités s'élevant à 4.841 millions de dollars et représentant 35,5 p. c. du total de leurs actifs; pour l'une d'entre elles, cette proportion s'élevait même à 61,3 p. c.

Cette évolution traduit l'influence de différents facteurs qui depuis plus d'une année ont contribué indistinctement à élargir la base du crédit bancaire.

Parmi ces facteurs, diverses initiatives prises au début de 1938 ont déjà été commentées dans une chronique précédente (1). Rappelons qu'au 16 avril, les coefficients-limites des réserves imposées aux *Member Banks* du *Federal Reserve System* furent réduits de 13 1/4 p. c. environ, ce qui libéra quelque 750 millions de dollars. D'autre part, vers la même époque, une somme de 1.200 millions de dollars environ, précédemment bloquée à un compte-or inactif, fut transférée au compte de la Trésorerie américaine. Elle fut utilisée à concurrence de 800 millions de dollars pour amortir une partie de la dette flottante, le solde ayant été affecté à la couverture des dépenses ordinaires de la Trésorerie.

L'effet reflationniste de ces premières mesures sur la situation bancaire fut considérablement accentué au cours du second semestre par l'afflux de capitaux étrangers aux Etats-Unis. La progression des stocks monétaires d'or est significative de l'importance de cet afflux, en attendant la publication de renseignements plus détaillés sur les dépôts de capitaux étrangers aux Etats-Unis. Alors que durant le premier semestre de 1938, ces stocks ne s'étaient accrus que de 202 millions de dollars, pendant le second semestre, ils ont accusé une augmentation de 1.546 millions de dollars. Au total, d'une année à l'autre, ces stocks sont ainsi passés de 12.760 millions de dollars à 14.508 millions de dollars. Si cette progression ne traduit qu'en partie l'afflux de capitaux aux Etats-Unis et a été influencée en particulier par l'augmentation considérable de la balance favorable du com-

merce extérieur américain, ses conséquences du point de vue du marché monétaire ne sont point pour cela différentes.

La comparaison à fin décembre 1937 et 1938 des situations globales des *Member Banks*, dans 101 cités principales du pays, permet d'apprécier l'incidence de ces événements sur la structure bancaire.

Situation globale comparée des *Member Banks* dans 101 cités principales des Etats-Unis.

(en millions de dollars).

	28-12-1938	29-12-1937	Différence
Comptes courants à vue (1).....	15.986	14.431	+ 1.555
Dépôts de banques étrangères	519	442	+ 77
Total des avances et des investissem.	21.649	21.402	+ 247
Total des avances	8.430	9.387	- 957
Avances commerciales, industrielles et agricoles	3.843	4.601	- 758
Avances aux <i>brokers</i> et <i>dealers</i>	848	804	+ 46
Total des investissements	13.219	12.015	+ 1.204
Fonds publics de la dette fédérale, directe et indirecte	9.998	9.134	+ 864
Autres fonds publics	3.221	2.881	+ 340
Réserves	7.057	5.427	+ 1.630

(1) A l'exclusion des dépôts de la Trésorerie américaine ainsi que de dépôts interbancaires.

D'une année à l'autre, les dépôts à vue ont donc augmenté de 10,7 p. c. Les dépôts à terme, par contre, n'ont guère changé. Les réserves, de leur côté, accusent une augmentation de 30 p. c. Les avances s'inscrivent en recul de plus de 10 p. c. Grâce à l'augmentation des investissements sous forme de fonds publics de la dette fédérale, le total des avances et des investissements marque, d'une année à l'autre, une augmentation de 247 millions de dollars, soit 1,1 p. c. de ce total au 29 décembre 1937. Ces données suggèrent que, jusqu'à ce jour, la reprise économique qui s'est dessinée aux Etats-Unis au printemps dernier, ne s'est encore traduite d'aucune façon sur le mouvement des crédits bancaires au commerce et à l'industrie. Ceux-ci demeurent stables entre 3.800 millions et 3.900 millions de dollars depuis juillet dernier, soit une différence d'un milliard environ par rapport au maximum atteint en octobre 1937.

La pléthore de fonds en quête d'emploi a déterminé une nouvelle baisse des taux tant sur le marché de l'argent que sur celui des capitaux. Ainsi qu'il a été noté dans la chronique relative à l'évolution de la dette fédérale, cette baisse a atteint un point tel qu'en décembre la Trésorerie américaine put emprunter au marché à un taux d'intérêt négatif. Ces résultats expliquent la décision prise par le *Federal Open Market Committee*, au 30 décembre, d'autoriser les *Reserve Banks* à réduire leurs investissements en *Treasury Bills* au fur et à mesure de l'échéance de ceux-ci de manière à réalimenter quelque peu le marché en papier court. En conséquence, le portefeuille de *Treasury Bills* des *Federal Reserve Banks*

(1) Voir *Bulletin* no 2, vol. II, 1938, p. 109.

s'est déjà réduit de 566 millions de dollars au 4 janvier, à 513 millions de dollars au 25 janvier, tandis que les avoirs sous forme de titres à moyen terme ont été accrus d'un montant correspondant. Cette opération d'arbitrage n'affecte donc en rien la position monétaire des *Federal Reserve Banks*.

Taux de l'argent à New-York.

	TAUX EFFECTIFS			TAUX MOYENS				Rendement moyen des bons de 3 à 5 ans de la Trésorerie américaine
	Papier commercial 4 à 6 mois	Acceptations de banques à 90 jours	Stock exchange time loans 90 days	Stock exchange call loan renewals	Certificats de Trésorerie			
					Taux d'adjudic.	Taux du marché		
1935 Moyenne	0,76	0,13	0,56	0,56	0,14	0,17	1,29	
1936 Moyenne	0,75	0,15	1,16	0,91	0,14	0,17	1,11	
1937 Moyenne	0,95	0,43	1,25	1,00	0,45	0,28	1,40	
1938 Janvier	1,0	7/16	1 1/4	1,00	0,10	0,10	1,13	
Février	1,0	7/16	1 1/4	1,00	0,08	0,08	1,09	
Mars	3/4-1	7/16	1 1/4	1,00	0,07	0,08	1,01	
Avril	3/4-1	7/16	1 1/4	1,00	0,08	0,09	0,94	
Mai	3/4-1	7/16	1 1/4	1,00	0,03	0,05	0,77	
Juin	3/4-1	7/16	1 1/4	1,00	0,02	0,05	0,67	
Juillet	3/4	7/16	1 1/4	1,00	0,05	0,07	0,70	
Août	3/4	7/16	1 1/4	1,00	0,05	0,06	0,71	
Septembre	5/8-3/4	7/16	1 1/4	1,00	0,10	0,08	0,82	
Octobre	5/8-3/4	7,16	1 1/4	1,00	0,02	0,05	0,68	
Novembre	5/8-3/4	7/17	1 1/4	1,00	0,02	0,04	0,71	
Décembre (1) ..	5/8	7/16	1 1/4	1,00	(2)	0,02	0,69	

(1) Au 24 décembre.

(2) Au pair, sauf un petit montant en report.

Rendement moyen des obligations.

	Obligations de la Trésorerie américaine	Obligations municipales	Obligations industrielles	Chemfns de fer	Services publics
1935 Moyenne .	2,79	3,41	4,02	4,95	4,43
1936 Moyenne .	2,65	3,07	3,50	4,24	3,88
1937 Moyenne .	2,68	3,10	3,55	4,34	3,93
1938 Janvier ..	2,65	3,03	3,54	5,02	4,01
Février	2,64	2,99	3,57	5,06	4,07
Mars	2,64	2,99	3,58	5,44	4,05
Avril	2,62	3,03	3,64	5,75	4,11
Mai	2,51	2,91	3,51	5,44	3,90
Juin	2,52	2,91	3,55	5,75	3,90
Juillet ...	2,52	2,87	3,48	5,25	3,79
Août	2,51	2,82	3,43	5,09	3,76
Septembre	2,58	3,02	3,50	5,18	3,82
Octobre ..	2,48	2,82	3,43	4,94	3,73
Novembre	2,50	2,74	3,39	4,83	3,65
Déc. (1) ..	2,49	2,76	3,41	4,82	3,64

(1) Au 24 décembre.

Ces tendances récentes du loyer de l'argent ne paraissent pas avoir affecté jusqu'à présent les taux des avances bancaires à la clientèle. Il est vrai que ceux-ci s'établissent à un niveau excessivement bas depuis deux ans environ. Suivant une information du *Federal Reserve Bulletin* de janvier 1939, ils représenteraient en moyenne 1 3/4 p. c. à New-York, 2 3/4 p. c. dans sept villes du Nord et de l'Est des Etats-Unis et, enfin, 3 1/4 p. c. dans onze villes du Sud et de l'Ouest des Etats-Unis pour des avances sur nantissement de papier commercial admissible au réescompte. Les taux moyens des avances ordinaires

ne s'écarteraient pas appréciablement de ces chiffres. D'une manière générale, l'importance des taux demandés et celle des crédits sollicités témoignent d'une corrélation inverse ainsi qu'il résulte des renseignements suivants.

Montant moyen des avances commerciales faites à différents taux dans divers groupes de banques, en septembre 1938 (en milliers de dollars).

Taux d'intérêt	New-York	Sept villes du Nord et de l'Est	Onze villes du Sud et de l'Ouest
1 à 2 p. c.	88	180	65
2 à 3 p. c.	54	26	24
3 à 4 p. c.	21	22	19
4 à 5 p. c.	18	13	10
5 à 6 p. c.	5	0	6
6 à 7 p. c.	3	2	3

Pour apprécier ces taux, il convient de rappeler qu'en 1929, ceux-ci s'établissaient en moyenne aux environs de 6 p. c., et qu'en mars 1932, ils représentaient encore en moyenne 4 1/2 p. c. à New-York, 5 p. c. dans les villes du Nord et de l'Est, 5 1/4 p. c. dans les villes du Sud et de l'Ouest.

Indices du cours des actions.

	Actions industrielles	Chemins de fer	Services publics	Indice global
1935 Moyenne	91	34	71	78
1936 Moyenne	127	51	104	111
1937 Moyenne	131	49	95	112
1938 Janvier	96	29	76	82
Février	96	28	71	81
Mars	93	26	69	78
Avril	84	21	64	71
Mai	87	22	70	74
Juin	86	21	69	73
Juillet	105	27	77	88
Août	108	28	75	90
Septembre	104	26	72	86
Octobre	110	28	77	91
Novembre	114	30	81	95
Décembre (1)	110	28	77	91

(1) Au 21 décembre.

Au cours du second semestre, les tendances boursières ont été, dans leur ensemble, plus favorables qu'elles ne l'avaient été au premier semestre de 1938.

Rappelons qu'au début de 1938, la bourse de New-York se trouvait fortement déprimée. Après un mouvement de hausse quasi ininterrompu, au cours des années 1935 et 1936, une réaction était intervenue au mois de mars 1937 qui, à la fin de cette année, avait ramené les cours à leur niveau de fin 1935. Des tentatives de soutien, vers la fin de 1937, demeurèrent sans lendemain de telle manière qu'au début de 1938, les cours ne dépassaient guère les minima enregistrés l'année précédente. Vers la fin février, après une courte période d'oscillations, une rechute des cours se produisit qui ne s'arrêta qu'à la fin du mois suivant.

En avril 1938, le cours des actions s'orienta à la hausse, non sans hésitation d'ailleurs, malgré la liquidité croissante du marché. A partir de la fin du mois de juin, la hausse s'affirma nettement et persista jusqu'au moment où la baisse de la livre sterling et la tension politique croissante en Europe commencèrent à compromettre l'influence favorable de la reprise industrielle aux Etats-Unis.

Le mouvement des émissions ne fut point sans refléter ce changement de conjoncture. Les émissions s'accrurent brusquement en juin. En juillet et août, elles dépassèrent les montants de l'époque correspondante de l'année précédente. Chose significative, les émissions nouvelles contribuèrent fortement à cette augmentation tandis que pour la première fois depuis le printemps de 1937, les sociétés privées firent des appels importants au marché. Sous l'influence des événements politiques en Europe, les résultats des mois de septembre et d'octobre furent moins favorables. Le total des émissions nouvelles de juin à octobre s'éleva néanmoins à une moyenne mensuelle de 247 millions de dollars, dont 120 millions de dollars représentant des appels au marché pour compte privé. A 15 millions de dollars près, ce dernier montant atteignait la moyenne mensuelle du premier semestre de 1937, la plus élevée depuis 1931. Il n'est pas sans intérêt de noter que les trois quarts environ de ce montant, soit 90 millions de dollars approximativement, constituaient des appels au marché pour compte de sociétés industrielles. L'importance de ceux-ci s'apprécie par comparaison avec les chiffres correspondants des années antérieures, à

savoir une moyenne mensuelle de 60 millions de dollars pour les années 1922-1924 et de 110 millions de dollars pour les années 1925-1929.

Après l'accord de Munich, les cours reprurent vivement jusqu'à la mi-novembre qui marqua un nouveau maximum. Une réaction intervint ensuite qui, à fin décembre, avait ramené ceux-ci à 5 p. c. environ en dessous de leur niveau moyen en novembre. Malgré le redressement qui a caractérisé l'ensemble du second semestre, d'une année à l'autre les cours des actions de chemins de fer et d'entreprises de services publics témoignent encore d'une baisse; les actions industrielles accusent, par contre, une hausse de 16,8 p. c. Par rapport au minimum atteint en juin, les cours des actions à fin décembre marquaient un progrès de 24,6 p. c. pour les entreprises industrielles, de 30 p. c. pour les chemins de fer et de 11,6 p. c. pour les entreprises de services publics.

Au point de vue des émissions, les deux derniers mois de l'année furent satisfaisants à ne considérer que les chiffres globaux. Les émissions nouvelles au profit d'entreprises privées s'abaissèrent toutefois à des chiffres relativement bas se rapprochant de ceux du début de l'année. De même que précédemment, les pouvoirs publics firent largement appel au marché, les émissions nouvelles pour leur compte représentant en novembre et en décembre 78 p. c. du total. La situation inverse a caractérisé le mouvement des émissions aux fins de consolidation, les appels pour compte d'entreprises privées représentant, au cours des mêmes mois, respectivement 79 p. c. et 84 p. c. du total.

Le marché des émissions (en millions de dollars).

	Total des émissions		ÉMISSIONS NOUVELLES							ÉMISSIONS AUX FINS DE CONSOLIDATION							
			POUR COMPTE NATIONAL						Pour compte étranger	POUR COMPTE NATIONAL						Pour compte étranger	
			Total	État et municipalités	Agences fédérales	ENTREPRISES PRIVÉES				Total	État et municipalités	Agences fédérales	ENTREPRISES PRIVÉES				
						Total	Obligations	Actions					Total	Obligations	Actions		
1928	9.898	8.040	6.789	1.379	64	5.346	2.385	2.961	1.251	1.858	1.620	36	0	1.584	1.054	530	238
1929	11.513	10.091	9.420	1.418	0	8.002	2.078	5.924	671	1.422	1.387	13	0	1.374	542	833	35
1930	7.619	6.909	6.004	1.434	87	4.483	2.980	1.503	905	709	527	53	0	474	451	23	182
1931	4.038	3.089	2.860	1.235	75	1.551	1.239	311	229	949	893	21	51	821	789	32	56
1932	1.751	1.194	1.165	762	77	325	305	20	29	557	498	87	93	319	315	4	59
1933	1.063	720	708	483	64	161	40	120	12	343	283	37	26	219	187	32	60
1934	2.160	1.388	1.386	803	405	178	144	35	0	774	765	136	317	312	312	0	9
1935	4.699	1.457	1.409	855	150	404	334	69	48	3.242	3.216	365	987	1.864	1.782	81	26
1936	6.214	1.972	1.949	735	22	1.192	839	352	23	4.242	4.123	382	353	3.387	3.187	200	119
1937	3.878	2.080	2.076	727	157	1.192	789	403	4	1.798	1.639	175	280	1.184	833	351	159
1938																	
Janvier	122	93	93	41	6	46	40	6	0	29	29	8	18	4	3	1	0
Février	199	82	81	40	0	41	41	(1)	1	119	117	22	32	62	62	0	0
Mars	245	128	128	94	9	24	23	(1)	0	119	119	16	45	58	58	0	0
Avril	352	197	197	45	140	12	11	1	0	155	155	4	84	67	67	0	0
Mai	218	158	158	88	33	37	22	16	0	60	60	4	31	26	26	0	0
Juin	511	347	344	130	14	201	191	10	3	164	164	14	52	99	99	0	0
Juillet	470	390	390	44	216	130	123	2	1	79	79	3	20	56	56	0	0
Août	415	180	180	55	0	125	121	3	(1)	235	235	11	14	211	211	0	0
Septembre	237	144	144	51	8	85	83	2	0	92	92	22	6	65	65	(1)	0
Octobre	763	165	165	101	0	64	62	2	0	598	598	2	323	273	273	1	0
Novembre	379	225	194	151	0	43	37	6	31	155	130	6	22	102	84	18	25

(1) Moins de \$ 500.000.

Grâce à l'activité dont le marché des capitaux a fait preuve au second semestre, le total des émissions pour l'année a accusé une avance de 10 p. c. par rapport à 1937. Néanmoins, les émissions pour compte d'entreprises privées ont été les plus faibles qui aient été observées depuis 1934.

**LA BALANCE INTERNATIONALE
DES PAIEMENTS
DES ÉTATS-UNIS EN 1936 ET EN 1937.**

Le *Federal Reserve Bulletin* de janvier 1939 publie une estimation corrigée de la balance internationale

des paiements aux États-Unis pour les années 1936 et 1937. Les chiffres relatifs à l'année 1936 sont définitifs; ils laissent un résidu inexplicé de 170 millions de dollars. Pour l'année 1937, par contre, ce résidu s'élève encore à 676 millions de dollars contre 711 millions de dollars d'après une estimation antérieure. Les commentaires du *Federal Reserve Bulletin* soulignent que certaines opérations non connues du Fonds d'Égalisation sont susceptibles d'influencer l'importance de ce résidu, tant dans un sens que dans l'autre, d'un montant qui peut s'élever au maximum à 200 millions de dollars.

La balance internationale des paiements des États-Unis (1936-1937)

(en millions de \$).

	1936			1937		
	Recettes de l'étranger	Paiements à l'étranger	Solde net	Recettes de l'étranger	Paiements à l'étranger	Solde net
1. Commerce et services :						
Mouvements de marchandises	2.456	2.423	+ 33	3.345	3.084	+ 261
Corrections apportées aux estimations des mouvements de marchandises ..	66	41	+ 25	79	42	+ 37
Frets	68	129	- 61	107	210	- 103
Tourisme	139	497	- 358	156	594	- 438
Remises d'émigrants	24	172	- 148	25	170	- 145
Contributions	—	32	- 32	—	35	- 35
Intérêts et dividendes	568	238	+ 330	608	278	+ 330
Transactions du Gouvernement	31	96	- 65	29	126	- 97
Divers	191	68	+ 123	230	64	+ 166
TOTAL...	3.543	3.696	- 153	4.579	4.603	- 24
2. Or et argent :						
Exportations et importations d'or	28	1.144	- 1.116	46	1.632	- 1.586
Opérations sur or <i>carmarked</i>	—	—	+ 86	—	—	+ 200
Exportations et importations d'argent	9	183	- 174	9	92	- 83
TOTAL...	—	—	- 1.204	—	—	- 1.469
3. Capital :						
Mouvement de capital à long terme	3.490	2.717	+ 773	3.183	2.661	+ 522
Mouvement de capital à court terme	—	—	+ 404	—	—	+ 290
Mouvement de papier-monnaie	—	—	+ 22	—	—	—
Divers	—	—	- 12	—	—	+ 5
TOTAL...	—	—	+ 1.187	—	—	+ 817
4. Résidu	—	—	+ 170	—	—	+ 676

INFORMATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

SOMMAIRE : Belgique : Les prix de gros et de détail en janvier 1939. — L'industrie du caoutchouc.
France : La situation industrielle et commerciale de la France.

BELGIQUE

LES PRIX DE GROS ET DE DÉTAIL EN JANVIER 1939.

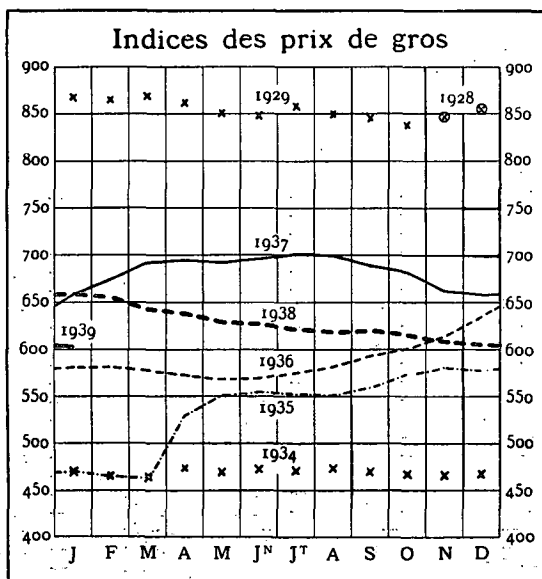
Des mouvements divers ont caractérisé l'évolution des marchés des matières premières au cours du mois de janvier. Au total, cependant, d'un mois à l'autre, les indices ont témoigné d'une remarquable stabilité au niveau qu'ils avaient atteint à fin décembre. Seuls, les produits minéraux ont encore accusé dans leur ensemble un mouvement de baisse de même ampleur que celui qui fut observé au cours de chacun des deux derniers mois de 1938.

Indice-or des prix mondiaux

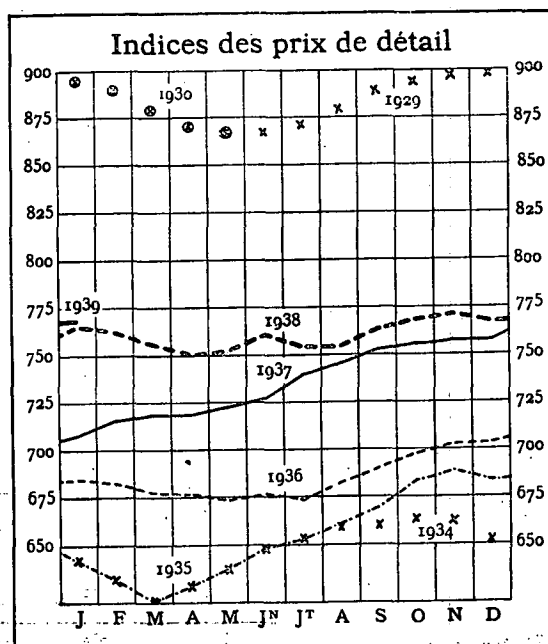
Base : 1928 = 100.

	26-11-1938	31-12-1938	28-1-1939
<i>Produits végétaux et animaux :</i>			
Alimentaires	33,7	34,9	35,1
Industriels	34,7	34,5	34,7
<i>Produits minéraux</i>	49,0	48,0	47,1
Ensemble : 22 matières premières ...	39,4	39,5	39,4

Source : Statistique Générale de la France.



x : Points maxima et minima atteints par les indices.



x : Points maxima et minima atteints par les indices.

L'indice des prix de gros belges en janvier est en baisse de 3 points, soit 0,5 p. c. par rapport à l'indice de décembre. D'un mois à l'autre, huit groupes de produits accusent une hausse, peu importante d'ailleurs, sauf en ce qui concerne les lins et les jutes. Huit groupes de produits sont, d'autre part, en baisse, parmi lesquels figurent en ordre principal les produits alimentaires, les produits chimiques, les laines, les cotons, les produits métallurgiques et le caoutchouc.

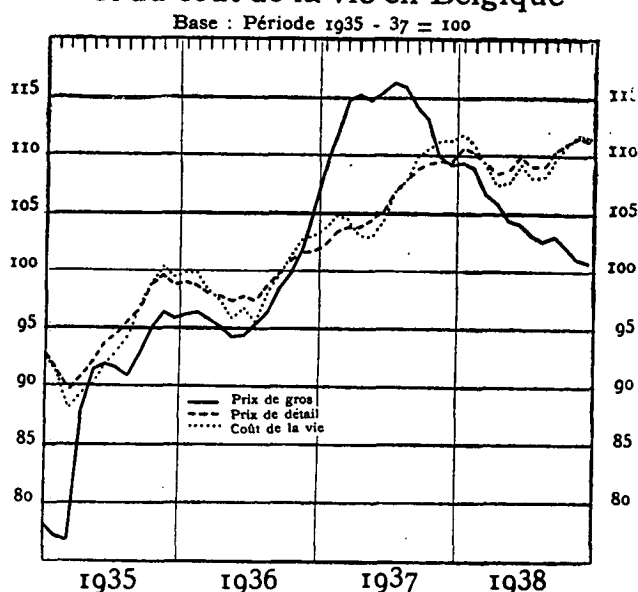
En janvier, l'indice des prix de gros s'est établi à 14 p. c. en dessous du maximum atteint en juillet 1937. Par rapport à janvier 1938, la baisse est de 8,5 p. c.

A un point près, l'indice des prix de détail est resté au niveau auquel il avait reculé en décembre. La légère hausse qu'il manifeste est due aux fortes gelées de la dernière décade de décembre qui ont occasionné un renchérissement des prix des pommes de terre et des œufs. On enregistre également une hausse légère sur les prix moyens du sucre scié et du charbon. Par contre, parmi les produits en baisse, il y a lieu de mentionner spécialement le beurre, la margarine et les haricots. Les prix moyens des viandes de boucherie et de charcuterie sont également en léger recul.

Sous l'influence d'une certaine augmentation du coût de la nourriture, ainsi que du chauffage et de l'éclairage, l'indice du coût de la vie, qui avait baissé en décembre de 1/2 pour-cent environ, est revenu

au coefficient de novembre. De même que pour les prix de détail, le coût d'ensemble de la vie est pratiquement sans changement d'une année à l'autre; tandis que le prix de la nourriture a quelque peu baissé, le coût de l'habitation et du mobilier, du chauffage et de l'éclairage, des vêtements a haussé.

Indices des prix de gros, des prix de détail et du coût de la vie en Belgique



Indices des prix de gros en Belgique.

CATÉGORIES DE PRODUITS	Nombre de produits	Indices au mois de janvier 1939	AUGMENTATION OU DIMINUTION				AUGMENTATION OU DIMINUTION relative par rapport au maximum atteint en 1937 ou en 1938	
			Par rapport à déc. 1938		Par rapport à janv. 1938		Date du maximum (mois)	Augmentation ou diminution en %
			Absolue	Relative %	Absolue	Relative %		
Alimentation	16	515	- 13	- 2,5	- 85	- 14,2	7-1937	- 22,0
Combustibles	4	855	-	-	- 51	- 5,6	10-1937	- 5,6
Goudrons et dérivés	3	534	- 4	- 0,7	- 137	- 20,4	10-1937	- 22,2
Produits métallurgiques	14	667	- 11	- 1,6	- 65	- 8,9	8-1937	- 18,3
Pétroles et dérivés	7	906	+ 1	+ 0,1	- 130	- 12,5	8-1937	- 13,5
Produits céramiques	9	852	+ 5	+ 0,6	- 35	- 3,9	7-1937	- 5,2
Produits verriers	2	549	-	-	-	-	1937	-
Produits chimiques	12	578	- 13	- 2,2	- 37	- 6,0	4-1938	+ 7,7
Engrais chimiques	4	527	+ 3	+ 0,6	+ 45	+ 9,3	12-1938	+ 0,6
Matières grasses	7	414	- 5	- 1,2	- 91	- 18,0	2-1937	+ 32,6
Produits textiles (ensemble)	19	583	+ 12	+ 2,1	- 34	- 5,5	6-1937	- 22,8
Laines	5	560	- 12	- 2,1	- 103	- 15,5	4-1937	- 32,1
Lins	5	529	+ 72	+ 8,4	+ 113	+ 13,8	6-1937	- 3,6
Jutes	2	400	+ 43	+ 12,0	+ 25	+ 6,7	5-1937	- 9,3
Cotons	7	480	- 8	- 1,6	- 71	- 12,9	3-1937	- 36,1
Matériaux de construction	13	775	+ 3	+ 0,4	+ 8	+ 1,0	9-1937	- 0,9
Produits résineux	2	532	+ 12	+ 2,3	- 66	- 11,0	2-1937	- 34,3
Peaux et cuirs	9	466	+ 5	+ 1,1	- 58	- 11,1	4-1937	- 31,4
Tabac	1	545	-	-	-	-	12-1937	-
Papier	1	644	-	-	- 283	- 30,5	11-1937	- 41,2
Caoutchouc	1	130	- 3	- 2,3	+ 4	+ 3,2	3-1937	- 37,2
INDICE GÉNÉRAL	124	604	- 3	- 0,5	- 56	- 8,5	7-1937	- 14,0

L'INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC.

L'Office national du Placement et du Chômage communique les renseignements suivants qui résultent d'une enquête relative à l'importance, la répartition et la consistance de l'industrie du caoutchouc en Belgique.

Aux mois de novembre-décembre 1938, l'industrie du caoutchouc occupait environ 6.700 ouvriers, dont 2.325 femmes ou 34,7 p. c. Le maximum de la main-d'œuvre occupée a été atteint en 1929 avec 8.000 ouvriers environ.

La répartition par province donne le tableau suivant :

Main-d'œuvre occupée dans l'industrie du caoutchouc (novembre-décembre 1938).

PROVINCES	Chiffres absolus	En % du total
Anvers.....	335	5,—
Flandre Occidentale	177	2,6
Flandre Orientale	723	10,8
Limbourg	348	5,2
Brabant.....	1.551	23,2
Hainaut.....	449	6,7
Liège.....	3.102	46,3
Luxembourg.....	10	0,2
PAYS FLAMAND.....	1.583	23,6
PAYS WALLON.....	3.561	53,2
BRABANT.....	1.551	23,2
LE ROYAUME....	6.695	100,0

Le pays wallon groupe donc 53,2 p. c. de la main-d'œuvre occupée dans l'industrie du caoutchouc.

Le tableau suivant indique, par contre, les communes intéressées à cette industrie ainsi que les spécialités produites; les chiffres entre parenthèses mentionnent, pour les centres les plus importants, la main-d'œuvre occupée.

Ces dix centres réunissent 92 p. c. du total de la main-d'œuvre occupée dans l'industrie du caoutchouc.

Le troisième tableau donne une idée de l'importance des 74 usines intéressées dans l'industrie du caoutchouc.

Il résulte de ce tableau que la main-d'œuvre est occupée, en ordre principal, dans des usines occupant plus de 50 ouvriers; 47,6 p. c. des ouvriers, en effet, sont attachés à des établissements occupant de 50 à 500 ouvriers, tandis que 43,6 p. c. travaillent dans des établissements occupant 500 ouvriers et plus.

Répartition de la main-d'œuvre occupée dans l'industrie du caoutchouc dans les centres de production les plus importants (Novembre-décembre 1938).

CENTRES	COMMUNES	Spécialités produites
1. LIÈGE (3.025)	Liège-Ville Ougrée-Sclessin Bressoux Seraing	Pneus, chambres à air, articles industriels, ébonite, vêtements.
2. ANDERLECHT (982)	Anderlecht Zaventem Bruxelles Jette Molenbeek Zellik	Articles pour chaussures, sandalettes et caoutchoucs industriels.
3. EVERGEM (651)	Evergem Gand	Pneus, chambres à air, tuyaux, articles industriels.
4. LEMBEEK (560)	LembEEK Zuen-St-Pieters-Leeuw Hal	Pneus, semelles, sandalettes.
5. DEURNE (315)	Deurne Anvers Berchem Borgerhout Merksem	Articles industriels et amiante.
6. LANAKEN	Lanaken-Rekem	Pneus, chambres à air, tuyaux.
7. COURTRAI	Pottelberg (hameau de Courtrai)	Articles pour chaussures, tuyaux.
8. EUPEN	Eupen	Talons, semelles, plaques
9. ALOST	Alost	Articles industriels.
10. SENEFFE	Senefte	Tapis, articles moulés ébonite.

Importance des usines en novembre-décembre 1938.

CATÉGORIES	Nombre de firmes	Nombre total d'ouvriers occupés
Moins de 5 ouvriers.....	28	69
De 5 à moins de 10	4	26
De 10 à moins de 20	10	135
De 20 à moins de 50	11	360
De 50 à moins de 60	6	334
De 60 à moins de 70	1	60
De 100 à moins de 200	5	798
De 200 à moins de 300	6	1.592
De 400 à moins de 500	1	407
De 500 à moins de 600	1	565
Plus de 2000	1	2.351
	74	6.695

FRANCE

LA SITUATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE LA FRANCE.

Le retour d'importants capitaux en France et l'expansion de la circulation fiduciaire qui, en un an, a augmenté de 15 milliards, ont placé à la disposition de l'économie française les moyens nécessaires

pour mettre fin à la crise de trésorerie qui affectait nombre d'entreprises.

Cette aisance monétaire s'est traduite par un abaissement progressif des taux de l'argent à court terme. Au début de janvier, la Banque de France a réduit de 2 1/2 p. c. à 2 p. c. son taux d'escompte.

Le mouvement s'est étendu aux taux à long terme : le taux net moyen mensuel des obligations émises, qui était de 7,40 p. c. en octobre, était revenu à 5,40 p. c. en décembre, c'est-à-dire au taux généralement pratiqué en 1935. En janvier de cette année, une hausse s'est produite, qui reporte le taux à 5,75 p. c.

Cet abaissement d'environ 2 p. c. des taux longs a eu l'effet qu'on pouvait en attendre et a ranimé le marché des émissions. Alors que durant les quatre derniers mois de 1938, le total des émissions d'obligations faites par les sociétés avait été de 43 millions, on passe, en janvier, à 338 millions.

INDUSTRIES	1938											
	Décembre 1937	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre		
Mines	99	95	91	93	92	70	90	93	97	96		
Chimiques	107	98	98	100	97	96	98	94	103	104		
Papier	183	142	153	158	148	109	157	157	168	173		
Textiles	91	—	—	—	83	60	80	82	86	87		
Cuir	70	70	71	71	71	72	73	—	—	—		
Métallurgie	87	68	65	63	57	55	61	66	73	74		
Tr. métallurgique	92	78	78	76	73	69	70	72	78	81		
Automobile	87	67	88	91	89	86	99	99	103	106		
Bâtiment	58	60	61	61	62	62	62	62	62	61		
Gaz, électricité	130	136	134	135	127	125	123	124	125	—		
Divers	115	108	108	110	105	102	103	104	110	—		
Indice général	91	—	—	—	81	71	80	81	86	—		

La reprise d'activité industrielle se poursuit de façon progressive. Le *Bulletin de la Statistique Générale de la France*, qui vient de reprendre la publication, suspendue depuis le mois de mars dernier, de l'indice général de la production industrielle française, donne le tableau ci-dessus.

Le *Bulletin de la Statistique Générale* publie aussi, depuis septembre dernier, un *indice d'ensemble* pour sept des dix groupes d'industries figurant dans le tableau ci-dessus (les industries textiles, du cuir, du gaz et de l'électricité ne sont pas comprises dans l'établissement de cet indice). Voici les chiffres, rectifiés, relatifs au nouvel indice, établi comme l'indice général sur la base de 100 en 1928 :

1936 Moyenne	83	1938 Août	72
1937 Moyenne	90	Septembre	79
1937 Décembre	92	Octobre	80
1938 Mai	82	Novembre	85
Juillet	80	Décembre	86

Si l'on tient compte de ce que le fléchissement au mois d'août est exceptionnel et dû surtout à la fermeture de nombreuses usines pendant la quinzaine des congés payés, on peut dire que de mai à octobre, le niveau d'activité est resté à peu près étale et, du reste, décevant.

Le redressement au cours des deux derniers mois de l'année, s'il est encourageant, n'est pas cependant très considérable. L'indice est encore inférieur à ce qu'il était en décembre de l'année précédente et à la moyenne de l'année 1937.

Parmi les groupes d'industries qui ont marqué les progrès les plus appréciables, il faut placer, en premier lieu, l'industrie automobile, dont l'indice est remonté de 87 en décembre 1937 à 106 en décembre de l'année dernière.

Après elle viennent les industries métallurgiques, les ateliers de construction, l'industrie du papier et les industries chimiques. Progrès également, mais limités, pour les charbonnages, qui enregistrent des commandes régulières de la métallurgie et des industries textiles.

En sidérurgie, la situation des usines est meilleure en raison surtout des commandes passées pour la Défense nationale, en particulier pour les hangars à matériel et pour la défense passive. Le nombre de hauts fourneaux en activité est passé de 76 en septembre à 82 en novembre. La production de fonte s'est élevée à 560.000 tonnes en décembre contre 509.000 tonnes en novembre et 433.000 tonnes en juillet. Celle d'acier brut est passée à 576.000 tonnes en décembre contre 538.000 tonnes le mois précédent et 436.000 tonnes en septembre.

Dans l'industrie textile, l'évolution est surtout favorable pour la laine et la soie. Pour l'industrie cotonnière, le mieux constaté en fin d'année ne paraît pas se confirmer : les usines travaillent les ordres plus nombreux enregistrés antérieurement, mais si les carnets de commandes ne se regarnissent pas, comme ce fut le cas fin janvier et au début de février, on devra envisager un ralentissement de la production dans d'assez nombreux tissages.

L'accroissement général du degré d'activité industrielle ne se traduit au marché du travail que par une diminution du chômage partiel, ce qui est du reste le phénomène ordinairement observé au début d'une reprise et qui, ici, s'explique encore par les possibilités d'extension de la durée du travail dans certaines entreprises qui ont été introduites par les récents décrets relatifs à l'aménagement de la semaine de quarante heures. Le recul du chômage ne se traduira donc pas de manière accusée dans les statistiques des chômeurs complets avant que de nouveaux progrès importants n'aient été enregistrés dans l'activité de la production et des échanges. A la date du 28 janvier, le nombre de chômeurs secourus était de 415.987 contre 404.730 à la fin de décembre et 367.106 fin novembre. Mais il y a lieu de tenir compte, en lisant ces chiffres, de l'influence saisonnière qui s'exerce toujours de façon très accusée en janvier et qui, cette fois, a été sensiblement inférieure à la normale.

Les statistiques des transports ferroviaires ne paraissent pas apporter une confirmation formelle d'un regain d'activité industrielle et commerciale dans le pays. En effet, le nombre de wagons chargés quotidiennement par la Société Nationale des Chemins de fer ne marque que des progrès très modérés

au cours des dernières semaines comme l'indiquent les chiffres hebdomadaires suivants repris au *Bulletin de la Statistique Générale*.

	Décembre 1938			Janvier 1939			
	3	17	31	7	14	21	28
Recettes (millions fr.)	288	305	304	263	273	273	—
Wagons chargés :							
Nombre quotidien ..	42,6	44,0	37,2	38,0	41,7	41,6	42,0
Indice ajusté	65,9	64,5	63,8	63,6	65,5	67,6	69,2

L'indice ajusté pour tenir compte des variations saisonnières, reste encore bien inférieur à la moyenne de 1937 qui était fixée à 73. Peut-être est-il permis d'accepter comme une explication, au moins partiellement valable, celle donnée par le *Bulletin trimestriel de l'Institut de Recherches Economiques et Sociales de Paris* qui estime que l'on se trouve ici en présence d'un mouvement croissant de substitution des transports par route aux transports par rail, à la suite des majorations de tarifs de la Société Nationale des Chemins de fer. La statistique des ventes d'automobiles neuves destinées au transport de marchandises marque, en effet, une progression sérieuse :

Moyenne mensuelle 1935	1.760
" 1936	1.812
" 1937	1.753
" 1938	1.872

Les chiffres du commerce extérieur, durant les derniers mois de l'année 1938, d'autre part, marquant une progression, il semble qu'il faille admettre que les transports aient effectivement augmenté dans une proportion plus grande que celle que traduisent en janvier les statistiques ferroviaires.

Pour l'année 1938, tout entière, le commerce extérieur français avec l'étranger, non compris la balance du commerce franco-colonial, accuse une contraction marquée en volume du fait surtout que, tant aux importations qu'aux exportations, la diminution du trafic a porté principalement sur des matières pondéreuses. Sur une réduction totale de 10 millions de tonnes des importations, plus de 2 millions de tonnes sont imputables à une diminution des importations de charbon.

En valeur, les exportations marquent une augmentation très forte, passant de 17.162 millions en 1937 à 22.187 millions de francs en 1938. Les produits manufacturés entrent dans ce total pour la plus grande partie. Les importations se sont élevées à 33.513 millions contre 32.041 millions l'année précédente, en sorte que le déficit de la balance commerciale est ramené de 14.879 à 11.326 millions de francs.

C'est au cours du quatrième trimestre que l'évolution favorable s'est dessinée notamment dans les exportations de produits fabriqués. Alors qu'elles s'étaient maintenues entre 1.200 et 1.300 millions de

francs chaque mois, de janvier à septembre, elles atteignent 1.505 millions en octobre, 1.624 millions en novembre et 1.699 millions en décembre.

Parmi les groupes d'industries qui ont pris la plus grande part dans cet accroissement des exportations, on peut citer les industries métallurgiques et mécaniques et les industries du textile et de l'habillement. Le commerce d'exportation français a été stimulé évidemment par l'écart entre les prix français et les prix étrangers né de la récente dévaluation.

La marge de concurrence dont jouit l'industrie française en matière de prix a cependant tendance à se réduire assez vite, les prix français étant nettement orientés à la hausse tandis que les prix dans les autres pays sont stables ou, plus généralement, en baisse.

Les prix de gros français se sont élevés moins rapidement que les prix de détail.

	PRIX DE GROS		Prix de détail
	(45 articles) indice non pondéré	(126 articles) indice pondéré	
1937 Moyenne	563	581	611
1938 Janvier	612	636	691
Août	644	649	695
Septembre	646	652	708
Octobre	654	664	727
Novembre	657	674	739
Décembre	666	684	754
1939 Janvier	676	689	761

Pour l'indice des prix de gros des 45 articles, ce sont les produits nationaux qui ont principalement provoqué la hausse et non les produits importés qui ont monté beaucoup moins vite. L'indice des premiers passe de 664 en septembre à 705 en janvier, soit une hausse de plus de 6 p. c., tandis que l'indice des produits importés, aux mêmes dates, ne s'élève que de 615 à 624, soit d'un peu plus de 1 p. c. Ce sont surtout les produits de la terre, et parmi eux les aliments animaux, qui ont monté. La hausse a donc pour origine des phénomènes d'ordre intérieur.

L'indice des prix de détail a haussé, en cinq mois, de 9,5 p. c. sous l'influence surtout des prix des produits alimentaires dont l'élévation a été beaucoup plus forte que celle des prix des objets manufacturés.

Ainsi le rapport entre les prix des produits agricoles et les prix des produits achetés par les agriculteurs se modifie à leur profit. Au reste, la situation des agriculteurs français est, en ce moment, satisfaisante, les récoltes, sauf celle des betteraves, ayant été bonnes et les prix étant restés fermes. Ceux du froment, notamment, malgré une récolte ayant très largement dépassé la consommation intérieure. C'est l'intervention de l'Office national du Blé, qui a permis ici le maintien des cours. On fait remarquer, dans certains milieux, que cette intervention pourrait s'avérer onéreuse pour le pays si l'année prochaine

une nouvelle récolte abondante est faite. La consommation française de blé est évaluée à 70 millions de quintaux par an. La récolte de 1938 s'est élevée à 95 millions de quintaux au minimum, en sorte qu'il a fallu reporter sur 1939 quelque 25 millions de quintaux qui ne pourront être absorbés que dans le cas d'une récolte extrêmement déficitaire. Au contraire, si la récolte est bonne et qu'un nouvel excédent doit être ajouté au report de l'année précédente, la France se trouvera en présence d'un stock de blé dont l'absorption par le marché intérieur deviendra problématique et dont l'écoulement sur d'autres marchés sera bien difficile à réaliser.

Depuis longtemps du reste, les problèmes de la production agricole retiennent l'attention du Gouvernement français et il y a un an, le Conseil National Economique a été chargé d'étudier le problème agricole au regard de la balance commerciale. Il vient de publier des conclusions, rédigées en deux chapitres, dont le premier expose les principes dominants d'une politique agricole et le second la mise en œuvre de cette politique, qu'il s'agisse des mesures d'exécution, de leur financement ou de l'organisation professionnelle.

Au cours de leur enquête, les membres du Conseil Economique ont mis en évidence l'importance du déficit agricole dans le déficit total de la balance commerciale française. Pour 1937, le déficit agricole est de 14.834 millions, sur un excédent total d'importations de 18.380 millions. Ce déficit de la balance agricole porte non seulement sur les produits alimentaires, mais aussi sur les matières premières d'origine agricole nécessaires à l'industrie.

Considérant alors, d'une part, les échanges de la métropole avec les pays étrangers et, d'autre part, les échanges de la métropole avec les possessions françaises d'outre-mer, on constate que le déficit de la balance commerciale est plus accusé dans le second cas. De plus, dans les échanges de la métropole avec les territoires d'outre-mer, le déficit est essentiellement agricole, les échanges de produits non agricoles donnant une balance excédentaire.

En établissant les causes de cette situation, le rapport du Conseil souligne que la production métropolitaine s'est développée sans aucun plan d'ensemble et se trouve aujourd'hui désorganisée du fait de la disparition de certaines cultures, alors que d'autres ont été développées exagérément. Une sous-consommation nationale et un manque de débouchés à l'extérieur ont aggravé le mal et entraîné une baisse des prix. La production coloniale enfin, faute de direction, a concurrencé soit directement, soit indirectement, la production métropolitaine. Aussi le Conseil recommande-t-il l'orientation de la production et des échanges agricoles dans le cadre de l'empire français, sous les espèces de productions complémentaires, en évitant les doubles emplois. Il signale que certaines productions, notamment les blés, les sucres et les vins, sont suffisamment développées; d'autres, telles que les céréales secondaires, ne le sont pas assez; enfin, d'autres sont tellement déficientes que l'on fait appel à la production étrangère: c'est le cas des textiles, des carburants et des bois de papeterie.

Le Conseil recommande l'établissement d'un plan échelonné sur plusieurs années organisant la production et assurant la protection de l'agriculture tant dans la métropole que dans les colonies.

INFORMATIONS LÉGALES

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur* au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention accompagnée d'une notice explicative est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, ces lois et arrêtés sont groupés sous les rubriques suivantes :

- I. Législation économique et sociale générale.
- II. Législation financière publique et privée.
- III. Législation commerciale intérieure.
- IV. Législation commerciale extérieure.
- V. Législation industrielle.
- VI. Législation du travail.
- VII. Législation internationale.

I. — LEGISLATION ECONOMIQUE ET SOCIALE GENERALE.

Loi du 27 décembre 1938

relative à la création d'un Office national des débouchés agricoles et horticoles (*Moniteur*, 26 janvier 1939, p. 373).

Article premier. Un établissement public, dénommé : Office national des débouchés agricoles et horticoles, est institué.

Il jouit de la personnalité civile.

Son siège est établi à Bruxelles ou dans l'agglomération bruxelloise.

Art. 2. L'Office a pour mission, dans les limites tracées par le Ministre de l'Agriculture, de prêter son concours à ce département en vue de promouvoir le développement des débouchés intérieurs et extérieurs des produits agricoles et horticoles belges.

Il peut collaborer, dans les limites fixées par le Ministre de l'Agriculture, à l'application de toute réglementation concernant la présentation, la distribution et la vente de ces mêmes produits.

Art. 3. L'Office peut posséder un patrimoine propre, acquérir les biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'accomplissement de sa mission, ester en justice, soit en demandant, soit en défendant et, en général, faire, en observant les formalités requises par la loi ou par le règlement prévu à l'article 5 ci-dessous, tous actes d'administration et de disposition conformes à sa destination.

Art. 4. Sous les conditions qui seront arrêtées par le Ministre de l'Agriculture, l'Office peut :

a) Recevoir des rétributions destinées à le couvrir, en tout ou en partie, de ses frais et débours;

b) Allouer des primes ou gratifications destinées notamment à encourager et à améliorer la présentation et la qualité des produits agricoles et horticoles.

Art. 5. Le règlement de l'Office est arrêté par le Roi.

L'Office est géré par un conseil d'administration dont le Roi fixe la composition et nomme les membres.

Ceux-ci sont nommés pour un terme de six ans. Leurs mandats peuvent être renouvelés, à leur expiration, chaque fois pour un nouveau terme de six ans. Le conseil d'administration se renouvelle par moitié tous les trois ans. L'ordre de sortie est déterminé pour la première fois par tirage au sort.

Les administrateurs sont choisis parmi les représentants qualifiés tant des producteurs que des négociants.

Le conseil d'administration choisit dans son sein un comité permanent chargé de la gestion courante.

Le Roi nomme et révoque le directeur de l'Office, fixe son traitement et règle ses attributions.

Une ou plusieurs commissions consultatives peuvent être constituées au sein de l'Office par le Ministre de l'Agriculture, qui désigne les membres et fixe les attributions de ces commissions.

Art. 6. L'Office est placé sous le contrôle du Ministre de l'Agriculture, qui peut, à cette fin, déléguer un ou plusieurs fonctionnaires de l'Etat.

Toutes les délibérations du conseil d'administration et du comité permanent de l'Office sont communiquées dans la huitaine au Ministre de l'Agriculture. Le Ministre peut opposer son veto à toute décision du conseil d'administration ou du comité permanent qui serait contraire aux lois et règlements en vigueur, aux nécessités d'une bonne administration ou à l'intérêt général.

Sauf veto du Ministre, notifié dans la huitaine de la réception de la délibération, celle-ci est exécutoire.

Toutefois, le Ministre peut, en tout temps, suspendre l'exécution de ces décisions pendant la durée qu'il détermine.

Art. 7. Les états de gestion de l'Office sont soumis annuellement à la Cour des comptes.

Les excédents annuels des recettes sur les dépenses de l'Office sont versés à un fonds de réserve.

La dissolution de l'Office ne peut être décrétée que par la loi. Celle-ci règle le mode de liquidation. L'actif net existant à la liquidation de l'Office est versé au Trésor.

Arrêté royal du 27 décembre 1938

portant règlement de l'Office national des débouchés agricoles et horticoles (Moniteur, 26 janvier 1939, p. 374).

Vu la loi du 27 décembre 1938 instituant l'Office national des débouchés agricoles et horticoles; — Vu l'article 67 de la Constitution; — Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture, — Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. Le règlement de l'Office national des débouchés agricoles et horticoles est fixé comme suit :

I. — DES ATTRIBUTIONS DE L'OFFICE.

Art. 2. L'Office a pour mission, dans les limites tracées par le Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture, de prêter son concours à ce département en vue de promouvoir le développement des débouchés intérieurs et extérieurs des produits agricoles et horticoles belges.

A cet effet, il pourra, notamment, établir un service de documentation en vue de renseigner les intéressés sur les possibilités du commerce; procéder à des enquêtes sur les débouchés nationaux ou étrangers; assurer l'exécution de toutes mesures susceptibles de les développer et, à ces fins, organiser des expositions, concours et expertises; allouer des primes ou gratifications destinées à encourager l'amélioration de la présentation et de la qualité des produits agricoles et horticoles. L'Office collabore dans les cas et dans les limites fixés par le Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture, à l'application de toute réglementation concernant la présentation, la distribution et la vente de ces mêmes produits et, notamment, délivre des attestations, certificats ou marques quelconques établissant leur origine, qualité ou quantité, qu'ils soient requis par la législation, la réglementation ou les autorités nationales ou étrangères ou admis librement par les producteurs, commerçants ou exportateurs intéressés.

Art. 3. Une ou plusieurs commissions consultatives peuvent être constituées au sein de l'Office. Le Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture désigne les membres et fixe les attributions de ces commissions.

II. — DE L'ADMINISTRATION DE L'OFFICE.

Art. 4. L'Office est géré par un conseil d'administration dont les membres sont nommés par Nous.

Le conseil d'administration choisit dans son sein un comité permanent chargé de la gestion courante.

L'Office est dirigé par un directeur nommé et révocable par Nous. Son traitement initial et le taux des majorations périodiques sont fixés par arrêté royal.

A. — Du conseil d'administration.

Art. 5. Le conseil d'administration est composé d'un président, d'un vice-président et de dix membres, de nationalité belge, choisis parmi les représentants qualifiés tant des producteurs que des négociants.

Ils sont nommés par Nous pour un terme de six ans, sous réserve de la disposition de l'alinéa quatre ci-après, relative au renouvellement des mandats. Leurs mandats peuvent, à leur expiration, être renouvelés chaque fois pour un nouveau terme de six ans.

Celui qui est appelé à succéder à un administrateur avant l'expiration de son mandat achève le mandat interrompu.

Le conseil d'administration se renouvelle par moitié tous les trois ans. L'ordre de sortie est déterminé pour la première fois par voie de tirage au sort.

Les membres du conseil d'administration peuvent, en cas de négligence grave, être révoqués par Nous.

Art. 6. Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que la gestion de l'Office l'exige et au moins une fois par mois. Il doit aussi être réuni chaque fois que quatre de ses membres ou le Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture le demandent.

En cas d'empêchement momentané du président, il est remplacé par le vice-président et, à défaut de celui-ci, par un membre du conseil d'administration choisi par ses collègues.

Art. 7. La présence de la majorité des administrateurs est nécessaire pour que le conseil puisse valablement délibérer.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents; en cas de parité, la voix du président est prépondérante.

Art. 8. Si le conseil n'est pas en nombre, une nouvelle réunion pourra délibérer valablement sur le même objet, quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 9. Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux inscrits dans un registre spécial tenu au siège de l'Office.

Les procès-verbaux sont signés par le président ou son remplaçant et par trois membres au moins ayant pris part à la délibération.

Art. 10. Le conseil d'administration a la gestion générale des affaires. Il arrête son règlement d'ordre intérieur et organise les services administratifs de l'Office.

Il nomme et révoque le personnel et en fixe les traitements, rémunérations ou salaires, en s'inspirant des dispositions organiques en vigueur au Département des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.

La nomination du personnel chargé du contrôle des produits agricoles et horticoles est soumise, au préalable, à l'agrément du Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture. Le conseil d'administration autorise toutes actions judiciaires.

Il contrôle et vérifie les opérations et écritures.

Il peut, par délibération motivée, déléguer au comité permanent constitué dans son sein ceux de ses pouvoirs qu'il indique spécialement dans sa délibération.

Art. 11. Les fonctions de membres du conseil d'administration, du comité permanent et des commissions consultatives sont gratuites.

Il pourra, toutefois, être alloué des jetons de présence et des indemnités, pour frais de parcours et de séjour, dont le montant sera fixé par le Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.

B. — Du comité permanent.

Art. 12. Le comité permanent est composé d'un président et de trois membres.

Le président du conseil d'administration assume de droit la présidence du comité permanent. En cas d'empêchement, il est remplacé par le vice-président du conseil.

Les membres du comité sont élus par le conseil d'administration pour un terme de trois ans. Les réélections auront lieu après le renouvellement triennal des mandats des membres du conseil d'administration.

Le conseil désigne en même temps trois membres suppléants chargés de remplacer les membres effectifs en cas d'empêchement.

Les mandats des membres du comité sont renouvelables.

Celui qui est appelé à succéder à un membre avant l'expiration de son mandat achève le mandat interrompu.

Art. 13. Le comité permanent se réunit sur convocation de son président ou du directeur de l'Office, aussi souvent que l'exigent les mesures à prendre.

Pour délibérer valablement, la présence du président et de deux membres est requise. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de parité, la voix du président est prépondérante.

Art. 14. Les délibérations du comité permanent sont constatées par des procès-verbaux inscrits dans un registre spécial tenu au siège de l'Office.

Les procès-verbaux sont signés par le président et par chacun des membres présents.

Art. 15. Le comité permanent a la gestion courante de l'Office. Il instruit les affaires à soumettre au conseil d'administration et veille à l'exécution des décisions prises par celui-ci.

En cas d'urgence, il prend les mesures nécessaires, sous réserve de les soumettre à la ratification du conseil d'administration à la plus prochaine séance.

C. — Du directeur et du personnel de l'Office.

Art. 16. Le directeur de l'Office assiste avec voix consultative aux séances du conseil d'administration, du comité permanent et des commissions consultatives et y remplit les fonctions de rapporteur.

Il délivre les copies et extraits des procès-verbaux de leurs délibérations.

Il exécute les décisions du conseil d'administration et du comité permanent et ordonne toutes les opérations nécessaires à cette fin.

Il dirige et surveille le travail du personnel de l'Office et assume la tenue régulière des écritures.

Il est comptable des deniers et valeurs de l'Office et est dispensé de fournir caution.

Il soumet mensuellement la situation comptable de l'Office au conseil d'administration.

Les actions judiciaires, tant immobilières que mobilières, sont exercées, tant en demandant qu'en défendant, à ses poursuites et diligences.

Il représente l'Office dans les actes publics et sous seing privé. Toutefois, dans les actes qui engagent l'Office au delà d'une somme à déterminer par le conseil d'administration, la signature du président du conseil d'administration est également requise.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, le comité permanent désigne un de ses membres pour le remplacer temporairement.

III. — DU CONTROLE DE L'OFFICE.

Art. 17. En vue de l'exercice du droit de contrôle prévu à l'article 6 de la loi du 27 décembre 1938, toutes les délibérations du conseil d'administration et du comité permanent de l'Office sont communiquées, dans la huitaine, au Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.

L'Office est tenu de communiquer trimestriellement un rapport sur son activité pendant le trimestre précédent au Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.

Le Ministre peut opposer son veto à toute décision du conseil d'administration ou du comité permanent qui serait contraire aux lois et règlements en vigueur, aux nécessités d'une bonne administration ou à l'intérêt général.

Sauf veto du Ministre, notifié dans la huitaine de la réception de la délibération, celle-ci est exécutoire.

Toutefois, le Ministre peut, en tout temps, suspendre l'exécution de ces décisions pendant le temps qu'il détermine.

Art. 18. Le Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture désigne un fonctionnaire de ce département pour exercer auprès de l'Office les fonctions de commissaire du Gouvernement.

En cas d'empêchement, le commissaire du Gouvernement est remplacé par un autre fonctionnaire du Département des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture, également désigné par le Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.

Art. 19. Le commissaire du Gouvernement assiste aux réunions du conseil d'administration et du comité permanent. Il a le droit d'y prendre la parole. Il doit être régulièrement convoqué.

Il se fait produire tous documents et renseignements nécessaires à l'exercice de sa mission. Il peut être assisté aux réunions, par un ou plusieurs fonctionnaires du Département des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture, spécialement qualifiés dans des questions déterminées et désignés à cette fin par le Ministre.

Art. 20. Le Ministre désigne, en outre, un inspecteur-comptable. Celui-ci surveille spécialement l'emploi des fonds de l'Office. Il vérifie, notamment, les comptes et la tenue des livres.

Il a, dans l'exercice de sa mission, tous pouvoirs d'investigation.

Il fait rapport au Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.

IV. — DU RÉGIME FINANCIER DE L'OFFICE.

Art. 21. L'Office peut recevoir des rétributions destinées à le couvrir, en tout ou en partie, de ses frais et débours.

Le montant de ces rétributions et les conditions régissant leur perception sont fixés par le Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture, sur proposition du conseil d'administration.

Art. 22. — Le montant et les conditions d'allocation des primes ou gratifications allouées sur les fonds de l'Office et destinées, notamment, à encourager et à améliorer la présentation et la qualité des produits agricoles et horticoles sont également fixés par le

Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture, sur proposition du conseil d'administration.

Art. 23. L'exercice comptable de l'Office coïncide avec l'année civile.

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de l'entrée en vigueur du présent arrêté et se terminera le 31 décembre 1939.

Art. 24. Le conseil d'administration établit chaque année, avant le 1^{er} novembre, le compte de prévision ou budget pour l'année suivante et le soumet à l'approbation du Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.

Art. 25. Au début de chaque année, le conseil d'administration établit les comptes arrêtés au 31 décembre de l'exercice écoulé.

Ces comptes sont vérifiés par l'inspecteur-comptable, qui y fait mention de son approbation ou de ses observations éventuelles.

Les comptes sont ensuite soumis à l'approbation du Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture et du Ministre des Finances dans les deux mois de la clôture de l'exercice. Ils sont accompagnés d'un rapport général sur l'activité de l'Office pendant l'exercice écoulé.

Les comptes, appuyés des pièces justificatives, sont ensuite soumis à la Cour des comptes. L'Office est tenu de lui fournir tous états, renseignements et éclaircissements relatifs aux recettes et dépenses de l'Office.

Art. 26. L'Office tient une comptabilité en partie double, conformément à un règlement arrêté par le conseil d'administration et approuvé par le Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.

Un compte chèques postaux sera ouvert au nom de l'Office. Les recettes et les dépenses de l'Office se feront par l'entremise de ce compte. Les chèques et virements émis par l'Office doivent porter la signature du directeur ou de son remplaçant et être contresignés par un membre du comité permanent spécialement désigné à cet effet par le conseil d'administration.

Art. 27. Les excédents annuels des recettes sur les dépenses de l'Office seront versés à un fonds de réserve dont le conseil d'administration réglera la gestion et l'emploi, sous l'approbation du Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.

Art. 28. Notre Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Loi du 15 janvier 1939

portant prorogation de la loi temporaire du 10 août 1933, relative à la réduction de certains fermages (Moniteur, 26 janvier 1939, p. 372).

L'article 10 de la loi temporaire relative à la réduction de certains fermages en date du 10 août 1933, modifiée par la loi du 15 janvier 1938, est modifié comme suit :

« La présente loi cessera ses effets le 1^{er} janvier 1940, date à laquelle les conditions primitives du bail rentreront en vigueur pour les fermages ou quotités de fermages afférents à une jouissance exercée après cette date. »

Arrêté royal du 26 janvier 1939

instituant un Commissariat général du tourisme (Moniteur, 30-31 janvier 1939, p. 484).

Création.

Article premier. Il est institué au Département des Transports, Postes, Télégraphes, Téléphones et de l'Institut national de Radiodiffusion un Commissariat général du tourisme.

Objet et attributions.

Art. 2. Le Commissariat général du tourisme a pour objet :

1^o De promouvoir et d'orienter, par tous moyens adéquats, le développement des activités touristiques;
2^o De favoriser, par tous moyens adéquats, l'utilisation saine, récréative et éducative des vacances par les bénéficiaires de congés payés légaux et par leur famille.

Il a pour attributions, en vue de la réalisation de cet objet :

De se documenter, tant à l'étranger qu'à l'intérieur du pays, sur les moyens employés pour développer le tourisme et les activités connexes, et d'étudier les données générales, statistiques et économiques, propres à orienter la politique du Gouvernement en matière de tourisme;

De faire connaître par toutes méthodes appropriées les beautés archéologiques, artistiques, folkloriques et naturelles du pays;

D'encourager par des subsides ou autrement les organismes touristiques, ouvriers ou de jeunesse et d'harmoniser leur action;

De pourvoir systématiquement et progressivement à l'équipement du pays en institutions de vacances et de tourisme populaire, d'une part; en centres et en régions de réception touristique convenablement aménagés, d'autre part;

D'assurer aux nationaux et aux étrangers des conditions avantageuses de transport et de séjour, et notamment d'élaborer, d'adapter, de reviser le statut d'activités professionnelles touristiques (hôtellerie, agences de voyages, guides, etc.);

De coordonner l'action de tous les organismes publics ou privés, des associations, syndicats d'initiative, fédérations et groupements quelconques intéressés au développement du tourisme;

De préparer annuellement les moyens de propagande pour la Belgique et pour l'étranger, et d'en assurer la diffusion en collaboration avec tous les organismes compétents;

De contrôler l'attribution et l'utilisation des subsides ainsi que l'application des statuts touristiques et professionnels.

Cette énumération est explicative et non limitative.

Constitution organique.

Art. 3. Le Commissariat général du tourisme comprend deux directions :

a) Une direction du tourisme et de l'hôtellerie;
b) Une direction des vacances ouvrières et du tourisme populaire.

Chaque direction comprend deux sections administratives, une pour chacune des deux régions linguistiques du pays.

Conseils consultatifs.

Art. 6. Il est institué au Département des Transports, Postes, Télégraphes, Téléphones et de l'Institut national de Radiodiffusion deux Conseils supérieurs consultatifs :

a) Le Conseil supérieur du tourisme et de l'hôtellerie ;

b) Le Conseil supérieur des vacances ouvrières et du tourisme populaire.

Ces conseils ont pour mission de suggérer au Ministre toutes mesures ou moyens propres à réaliser l'objet du Commissariat général du tourisme et de donner leur avis sur toutes questions leur soumises par le Ministre. Ils discutent, dans les limites de leur compétence, le rapport que le Commissaire général du tourisme leur soumet annuellement, les résultats de l'exercice écoulé ainsi que les directives de la politique touristique sous ses divers aspects.

Art. 12. Il est créé un comité de coordination des conseils supérieurs présidé par le Ministre des Transports, Postes, Télégraphes, Téléphones et de l'Institut national de Radiodiffusion et qui est composé comme suit :

Les présidents et vice-présidents des deux conseils supérieurs ;

Le Commissaire général du tourisme et le Commissaire général-adjoint du tourisme.

Le comité de coordination a pour mission de suivre les travaux des deux conseils supérieurs et d'examiner, après avoir pris leur avis, les questions qui ressortissent simultanément à leur mission.

Le Commissaire général-adjoint, assisté d'un secrétaire-adjoint qu'il désigne parmi ses subordonnés, assume le secrétariat du comité.

Art. 13. Les conseils et comités peuvent charger une ou plusieurs commissions techniques de l'étude de questions spéciales. Ces commissions, composées de membres choisis dans leur sein, seront présidées par un membre désigné par le président du conseil ou du comité intéressé.

Ces commissions peuvent se faire assister dans leurs travaux par les représentants d'organismes publics, semi-publics ou privés, ou par des personnalités dont l'activité concerne directement ou indirectement les questions étudiées.

II. — LEGISLATION FINANCIERE PUBLIQUE ET PRIVEE.

Arrêté royal du 11 janvier 1939.

Emission de monnaies en argent de 50 francs (Moniteur, 19 janvier 1939, p. 237).

Vu l'arrêté-loi du 26 octobre 1926 et l'article 1er de la loi du 12 juin 1930, relatifs à l'émission par l'Etat de monnaies divisionnaires et de monnaies d'appoint; — Vu la loi monétaire du 30 mars 1935; — Vu Nos arrêtés des 20 décembre 1934 et 1er juin 1935, autorisant la frappe de monnaies commémoratives de 50 fr. en argent, à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles; — Vu l'arrêté-loi du 16 avril 1935, n° 159, décidant d'une part la substitution de monnaies métalliques aux billets de 50 francs de la Banque Nationale circulant pour le compte de l'Etat et portant, d'autre part, le total de la circulation des monnaies divisionnaires, y compris les billets émis pour le compte de l'Etat, à 1.500 millions de francs; — Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, — Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. Il sera frappé, suivant les besoins constatés, des monnaies en argent de 50 francs, qui auront cours légal et force libératoire illimitée, concurremment avec les monnaies et billets de même montant actuellement en circulation.

L'ensemble de la circulation ne pourra, à aucun moment, dépasser la limite de 1.500 millions fixée par l'arrêté-loi du 16 avril 1935.

Art. 2. Ces monnaies présentent les caractéristiques ci-après :

Elles se composent d'un alliage d'argent et de cuivre, respectivement de 835/165 par mille;

La tolérance du titre, tant en dehors qu'en dedans, est de 3 millièmes;

Le poids est de 20 grammes, avec une tolérance de 5 par mille; le diamètre est de 33 millimètres;

Ces monnaies sont à Notre effigie tournée à gauche, avec la légende « Léopold III », et, en dessous, le millésime;

Au revers, sous la couronne royale, sont représentés les écus des neuf provinces; sur les côtés, l'indication de la valeur : 50 francs; au bas, la légende « Belgique-België »;

La tranche est lisse avec inscription en creux des mots « Belgique-België ».

Art. 3. Les monnaies ci-dessus seront frappées, par quantités égales, alternativement avec prééminence du texte français ou du texte flamand.

Art. 4. Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté ministériel du 14 janvier 1939.

Emission de bons de caisse par la Régie des Télégraphes et des Téléphones (Moniteur, 16-17 janvier 1939, p. 192).

Le Ministre des Finances, le Ministre des Transports, Postes, Télégraphes, Téléphones et de l'Institut national de Radiodiffusion

Vu l'article 4, 1er alinéa, de la loi du 19 juillet 1930, soumettant à l'approbation préalable du Ministre des Finances, en ce qui concerne le principe, le montant et les modalités, tout emprunt conclu par la Régie des télégraphes et des téléphones sous quelque forme que ce soit; — Vu les articles 2 à 4, de la loi du 30 mai 1938, autorisant la régie à contracter des emprunts conformément à l'article 4 de la susdite loi du 19 juillet 1930, jusqu'à concurrence de 250 millions de francs, en vue de couvrir ses dépenses de premier établissement, et stipulant que l'Etat garantit l'intérêt et l'amortissement de ces emprunts, dont le montant, l'époque et les modalités sont déterminés de commun accord entre le Ministre des Finances et le Ministre des Transports, Postes, Télégraphes, Téléphones et de l'Institut national de Radiodiffusion; — Vu l'article 25, second alinéa, de la loi du 19 juillet 1930 susmentionnée, exonérant les revenus des emprunts effectués par la régie de tout impôt au profit de l'Etat, des provinces ou des communes; — Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 1938 (Moniteur belge du 11, n° 345), autorisant la Régie des télégraphes et des téléphones à émettre une première tranche de bons de caisse à concurrence de 50 millions de francs; — Sur la proposition du Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, — Arrêtent :

Article premier. La Régie des télégraphes et des téléphones est autorisée à émettre une deuxième tranche de bons de caisse à concurrence d'un capital de cent millions de francs. Les modalités d'émission seront approuvées par le Ministre des Finances et le Ministre des Transports, Postes, Télégraphes, Téléphones et de l'Institut national de Radiodiffusion.

Art. 2. Le remboursement de ces bons est garanti par l'Etat.

Art. 3. Le modèle des bons sera approuvé par le Ministre des Finances; il sera soumis au visa du Trésor.

Ce visa, qui emportera la garantie de l'Etat, sera constaté par l'apposition des signatures manuscrites du Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique et du Directeur de la dette au porteur, ainsi que par l'empreinte du timbre sec du Ministère des Finances.

Art. 4. Le paiement des bons échus sera effectué aux caisses de l'Etat (Banque Nationale de Belgique), à Bruxelles, net de tout impôt au profit de l'Etat, des provinces et des communes.

Art. 5. Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Loi du 18 janvier 1939

contenant le budget des non-valeurs et des remboursements (Moniteur, 21 janvier 1939, p. 268).

Loi du 18 janvier 1939

contenant le budget des pensions pour l'exercice 1939 (Moniteur, 23-24 janvier 1939, p. 308).

Loi du 18 janvier 1939

instituant un Fonds spécial et temporaire en vue de la couverture des dépenses afférentes à la mise de l'armée sur pied de paix renforcé (Moniteur, 20 janvier 1939, p. 252).

Article premier. Il est institué un Fonds spécial et temporaire en vue de la régularisation des dépenses occasionnées par la mise de l'armée sur pied de paix renforcé et par les mesures préparatoires qui l'ont précédée.

Ce fonds est mentionné au titre II (chapitre des fonds spéciaux) du budget des recettes et des dépenses pour ordre.

Il sera alimenté par les ressources temporaires créées par la présente loi.

Art. 2. Le Fonds d'amortissement de la Dette publique est chargé de rembourser à leur échéance les bons du Trésor émis, conformément à l'article 2 de la loi du 15 septembre 1932, en anticipation de la perception des impôts et taxes visés par la présente loi.

Aux dates d'échéance des bons, le Trésor mettra les provisions nécessaires à la disposition du Fonds d'amortissement de la Dette publique.

Art. 3. § 1^{er}. Il est perçu au profit exclusif de l'Etat :

1^o Un décime additionnel extraordinaire au principal de l'impôt complémentaire personnel de l'exercice 1938 ;

2^o Un demi-décime additionnel extraordinaire au principal de la taxe mobilière afférente :

a) Aux revenus énumérés à l'article 14, § 1^{er}, des lois coordonnées, relatives aux impôts sur les revenus, à l'exception des revenus mentionnés aux n^{os} 2 et 5, littéra a ;

b) Aux revenus des sociétés et autres redevables visés à l'article 1^{er}, § 1^{er}, de la loi du 21 juin 1937 relativement à l'imposition des sociétés et firmes coloniales.

Lorsque la taxe mobilière est perçue par retenue, le demi-décime est applicable à l'impôt afférent aux revenus normalement attribués ou mis en paiement pendant une année à dater du lendemain de la publication de la présente loi au *Moniteur* ; dans les autres cas, ce demi-décime est applicable à la taxe mobilière de l'exercice 1938.

§ 2. Des cotisations supplémentaires pourront être réglées, le cas échéant, pour assurer la perception des ressources nouvelles créées par le § 1^{er}.

Art. 4. Sont augmentés d'un demi-décime additionnel extraordinaire, le montant des droits de succession et celui de la taxe compensatoire sur les associations sans but lucratif.

Cette augmentation s'applique, quant au droit de succession, aux successions ouvertes depuis le 1^{er} octobre 1938 jusqu'au 30 septembre 1939 inclus. En ce qui concerne la taxe sur les associations sans but lucratif, l'augmentation s'applique à l'impôt dû pour l'année 1939.

L'arrondissement du montant des droits, prévu au 2^o alinéa de l'article 62 du Code des droits de succession, est opéré sur la somme liquidée selon les taux en vigueur en vertu du susdit Code, préalablement majorée conformément au présent article.

Loi du 18 janvier 1939

contenant le budget des recettes et des dépenses pour ordre pour l'exercice 1939 (Moniteur, 28 janvier 1939, p. 428).

III. — LEGISLATION COMMERCIALE INTERIEURE.

Arrêté royal du 18 janvier 1939

portant limitation de la durée de certaines ventes de liquidation et déterminant des intervalles minima qui doivent séparer les liquidations saisonnières (Moniteur, 27 janvier 1939, p. 409).

Vu l'arrêté royal du 26 février 1935 — pris en vertu des pouvoirs attribués au Roi par la loi du 31 juillet 1934, prorogée et complétée par celle du 7 décembre de la même année — protégeant les commerçants et les consommateurs contre certains procédés en matière de ventes au détail de marchandises non usagées. — Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture, — Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. Les ventes « en solde » ou « en liquidation » de caractère saisonnier de tous articles d'habillement et d'ameublement sont interdites dans les intervalles suivants :

1^o Entre le 1^{er} février et le 30 juin ;

2^o Entre le 1^{er} août et le 31 décembre.

Par mesure transitoire, les ventes susvisées commencées avant le 15 janvier 1939 pourront être continuées jusqu'au 15 février de la même année.

Art. 2. Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, le Ministre qui a le commerce intérieur et les classes moyennes dans ses attributions peut, par voie d'arrêté ministériel, fixer des intervalles autres que ceux déterminés par l'article précédent, pour les villes balnéaires et les communes immédiatement avoisinantes.

Art. 3. Sont considérées comme ventes « en solde » ou « en liquidation » de caractère saisonnier, pour l'application du présent arrêté, toutes ventes « en

solde » ou « en liquidation » non motivées par la cessation ou une transformation essentielle de l'entreprise commerciale visée ou par un événement fortuit troublant gravement la marche de cette entreprise.

Art. 4. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté ou aux dispositions des arrêtés ministériels visés par l'article 2 est punie des peines prévues par l'arrêté royal du 26 février 1935, protégeant les commerçants et les consommateurs contre certains procédés en matière de ventes en détail de marchandises non usagées.

Art. 5. La surveillance de l'application des dispositions du présent arrêté ou des arrêtés ministériels pris en vertu de l'article 2, ainsi que la constatation des infractions à ces dispositions, sont réglées conformément aux dispositions des articles 6 et 7 de l'arrêté royal du 26 février 1935, protégeant les commerçants et les consommateurs contre certains procédés en matière de ventes en détail de marchandises non usagées.

Art. 6. Notre Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur*.

IV. — LEGISLATION COMMERCIALE EXTERIEURE.

Arrêté royal du 6 janvier 1939

rapportant l'arrêté royal du 27 septembre 1938, soumettant l'exportation des marchandises au régime de l'autorisation préalable (Moniteur, 7 janvier 1939, p. 74).

L'arrêté du 27 septembre 1938, soumettant l'exportation des marchandises au régime de l'autorisation préalable, est rapporté.

Arrêté royal du 6 janvier 1939

relatif à l'importation des potasses caustiques (Moniteur, 7 janvier 1939, p. 74).

Est subordonnée à la production préalable d'une autorisation, délivrée conformément aux dispositions de l'article 2 de la Convention du 23 mai 1935, l'importation des marchandises désignées ci-après :

- 1° Potasse caustique cristallisée ou raffinée (n° 308 du tarif des douanes);
- 2° Lessives de potasse caustique (n° 309).

Arrêté royal du 18 janvier 1939

relatif à l'importation de machines textiles (Moniteur, 25 janvier 1939, p. 356).

Est subordonnée à la production préalable d'une autorisation délivrée conformément aux dispositions de l'article 2 de la convention du 23 mai 1935, l'importation des articles désignés ci-après :

- 1° Métiers continus, complets, à filer et à retordre (n° 1046 du tarif des douanes);
- 2° Métiers à filer autres, renvideurs, etc., complets (n° 1047);
- 3° Métiers à tisser (n° 1048);
- 4° Mécaniques Jacquard (n° 1049);
- 5° Broches pour métiers à filer ou à retordre, pesant 10 kilogrammes et au-dessous (n° 1074bis);
- 6° Lisses pour tissages en fils de fer, d'acier ou de cuivre, y compris les fausses lisses métalliques et les mailles métalliques avec ou sans cadre, ainsi que les lamelles pour casse-fils automatiques ou casse-chaines; tous ces articles, même étamés, zingués, cuivrés ou nickelés (n° 1074ter, a);
- 7° Cadres à lisses (n° 1074ter, b).

V. — LEGISLATION INDUSTRIELLE.

Arrêté royal du 15 décembre 1938.

Services publics d'autobus et d'autocars. Transports en commun de personnes à titre onéreux, autres que les services publics d'autobus et d'autocars. Transports de choses pour compte d'autrui et contre rémunération. Contrôle technique des véhicules (Moniteur, 14 janvier 1939, p. 154).

VI. — LEGISLATION DU TRAVAIL.

Arrêté royal du 22 décembre 1938

dressant la liste des maladies professionnelles avec mention, pour chacune d'elles, des industries ou professions où elles donnent lieu à réparation (Moniteur, 1^{er} janvier 1939, p. 33).

Vu la loi du 24 juillet 1927, relative à la réparation des dommages causés, par les maladies professionnelles et notamment son article 2, ainsi conçu : « Art. 2. Un arrêté royal dresse la liste des maladies professionnelles avec mention, pour chacune d'elles, des industries ou professions où elles donnent lieu à réparation »; — Revu les arrêtés royaux des 30 janvier 1928, 30 juin 1932 et 10 septembre 1937, décidant la réparation de certaines maladies d'origine professionnelle; — Vu la proposition du comité

technique du Fonds de prévoyance en faveur des victimes des maladies professionnelles; — Considérant qu'il convient de refondre lesdits arrêtés dans le but d'en faciliter la consultation par les chefs d'entreprise et les travailleurs intéressés; — Considérant, d'autre part, qu'il y a lieu d'assujettir à ladite loi de nouvelles industries occasionnant les pneumoconioses déjà reconnues comme maladies professionnelles par l'arrêté royal du 10 septembre 1937, susvisé; — Sur la proposition de Notre Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, — Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. Les affections d'origine professionnelle dont la nomenclature suit, donnent lieu à réparation dans les industries et professions désignées en regard de celles-ci :

LISTE DES MALADIES
PROFESSIONNELLES.

Intoxication par le *plomb*, ses alliages ou ses composés, avec les conséquences directes de cette intoxication.

Intoxication par le *mercure*, ses amalgames et ses composés, avec les conséquences directes de cette intoxication.

Infection *charbonneuse*.

Intoxication par le *phosphore* et ses composés toxiques, avec les conséquences directes de cette intoxication.

Intoxication par l'*arsenic* et ses composés, avec les conséquences directes de cette intoxication.

Intoxication par le *sulfure de carbone*, avec les conséquences directes de cette intoxication.

Intoxication par le *benzène*, ses homologues, leurs amino et nitro-dérivés, avec les conséquences directes de cette intoxication.

Intoxication par les *hydrocarbures* de la série grasse, leurs homologues ou leurs dérivés chlorés, avec les conséquences directes de cette intoxication.

Troubles pathologiques dus :

a) Au *radium* et aux autres substances radioactives;

b) Aux *rayons X*.

Epithéliomas de la peau.

Pneumoconioses déterminées par les poussières industrielles, lorsque ces pneumoconioses auront entraîné le décès ou une incapacité de travail permanente, totale ou partielle, résultant de l'exercice de la profession, avec les conséquences directes de ces affections.

Art. 2. Un arrêté ministériel détermine les conditions d'ordre médical que devront présenter les pneumoconioses pour être considérées comme maladies professionnelles donnant droit à réparation.

Art. 3. Les arrêtés royaux du 30 janvier 1928, du 30 juin 1932 et du 10 septembre 1937 sont rapportés.

Art. 4. Notre Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté royal du 24 décembre 1938.

Exécution de la loi du 15 décembre 1937, relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré (Moniteur, 18 janvier 1939, p. 219).

Arrêté royal du 27 décembre 1938

portant modification de la réglementation en matière de chômage involontaire (Moniteur, 1^{er} janvier 1939, p. 34).

LISTE DES INDUSTRIES
OU PROFESSIONS.

Tous procédés comportant la production, l'utilisation ou le dégagement de ces produits.

Tous procédés comportant la production, l'utilisation ou le dégagement de ces produits.

Manipulation de matières animales susceptibles de véhiculer le virus charbonneux.

Tous procédés comportant la production, l'utilisation ou le dégagement de ces produits.

Tous procédés comportant la production, l'utilisation ou le dégagement de ces produits.

Tous procédés comportant la production, l'utilisation ou le dégagement de ce produit.

Tous procédés comportant la production, l'utilisation ou le dégagement de ces produits.

Tous procédés comportant la production, l'utilisation ou le dégagement de ces produits.

Tous procédés comportant la production, l'utilisation ou le dégagement de ces produits.

Tous procédés exposant à leur action.

Tous procédés nécessitant la manipulation du goudron, du brai, du bitume, des huiles minérales, de la paraffine ou de tous composés, produits ou résidus de ces substances.

Fabriques de carreaux céramiques;

Fabriques de faïence;

Fabriques de porcelaine;

Fabriques de produits réfractaires;

Fonderies de fer ou d'acier (opération du dessablage).

RAPPORT AU ROI.

Sire,

Bien que se trouvant à la veille de l'adoption du projet de loi sur l'assurance-chômage obligatoire, le Gouvernement estime nécessaire d'apporter quelques modifications à la réglementation actuelle de l'assurance facultative.

Ces modifications sont les suivantes. Elles sont d'ordre purement réglementaire et n'entraînent aucune charge pour le Trésor public.

1^o L'article 22bis de l'arrêté royal du 31 mai 1933 modifiant le régime du chômage involontaire dispose que des indemnités et allocations ne peuvent être accordées qu'en cas de chômage d'une journée entière comportant huit heures de travail ou d'une demi-journée de quatre heures.

Par suite de la réduction de la durée du travail dans certaines industries, il est devenu indispensable de prévoir que, pour les travailleurs occupés dans des entreprises où la durée du travail est inférieure à huit heures par jour, la journée de chômage indemnisable ne doit plus comporter qu'une perte au moins égale à la durée normale du travail réduit et la demi-journée qu'une perte au moins égale à la moitié de cette prestation réduite.

Cette réglementation nouvelle doit également s'appliquer aux assurés appartenant à des entreprises dans lesquelles, à certaines époques de l'année, la durée du travail est habituellement réduite (notamment dans les entreprises à ciel ouvert).

D'autre part, il a paru opportun de déterminer, par la même occasion, les modalités de l'indemnisation des assurés chômant une ou plusieurs demi-journées, lorsque la prestation journalière de travail est divisée en deux demi-journées d'inégale durée.

Les modifications apportées à l'article 22bis précité permettent la réalisation de ces différents buts.

2^o L'article 11, 3^o, 6^o alinéa, de l'arrêté précité du 31 mai 1933, permet aux travailleurs de solliciter leur inscription dans une caisse de chômage agréée, à la seule condition qu'ils soient au travail au moment de leur affiliation. Toutefois, l'article 25ter du même arrêté subordonne leur indemnisation à la condition de fournir la preuve d'une occupation assurable de trois cents jours au cours des trois années qui précèdent leur première demande d'indemnisation.

Or, certains assurés peuvent justifier des trois cents jours de travail prescrits avant de devenir chômeurs, mais se trouvent dans l'impossibilité de faire consacrer leurs droits éventuels à une indemnisation ultérieure, les dispositions réglementaires n'admettant la validité de cette justification qu'au moment même du chômage.

L'expérience a démontré que cette condition était inéquitable et qu'elle pouvait léser les intérêts légitimes des assurés, notamment en cas d'interruption forcée et prolongée du travail pour cause de maladie ou d'accident.

Il a paru, dès lors, nécessaire de compléter la réglementation de manière à permettre au travailleur, inscrit dans une caisse de chômage en vertu de l'article 11, 3^o, 6^o alinéa, précité, de faire consacrer ses droits futurs à l'indemnisation à n'importe quel moment après son affiliation. La disposition nouvelle permettra d'ailleurs à un certain nombre d'assurés de régulariser leur situation avant la mise en vigueur de la loi sur l'assurance-chômage obligatoire. Cette mesure d'équité fait l'objet d'une addition à l'article 25ter de l'arrêté royal du 31 mai 1933.

En soumettant à votre approbation les différentes mesures dont il s'agit, le Gouvernement n'a d'autre but que de mettre au point certaines règles qui donnaient lieu, jusqu'à présent, à des contestations ou à des litiges.

Revu Notre arrêté du 31 mai 1933 modifiant le régime du chômage involontaire. — Considérant qu'il importe d'apporter certaines modifications aux règles actuellement en vigueur; — Vu l'avis du conseil général de l'Office national du placement et du chômage; — Sur la proposition de Nos Ministres réunis en Conseil, — Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. Les deux premiers alinéas de l'article 22bis de Notre arrêté du 31 mai 1933, modifiant le régime du chômage involontaire, sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

« Pour pouvoir être prise en considération, la journée de chômage doit comporter une perte d'au moins huit heures de travail et la demi-journée une perte de quatre heures au moins. Le chômage du samedi de la semaine anglaise ne peut compter pour une demi-journée que s'il comporte une perte de quatre heures au moins.

» En ce qui concerne les travailleurs occupés dans des entreprises où la durée du travail est inférieure à huit heures par jour, la journée de chômage doit comporter une perte au moins égale à la durée normale du travail réduit, et la demi-journée une perte au moins égale à la moitié de cette prestation réduite. Le chômage du samedi de la semaine anglaise ne peut compter pour une demi-journée que s'il comporte une perte au moins égale à la moitié d'une journée entière de travail réduit.

» Lorsqu'il est d'usage dans l'entreprise de diviser la prestation journalière de travail en deux demi-journées d'inégale durée, le chômage de la demi-journée de durée inférieure peut être pris en consi-

dération pour un demi-jour, pour autant qu'il ne soit pas inférieur de quinze minutes à la moitié de la journée entière du travail. »

Art. 2. L'article 25ter du même arrêté du 31 mai 1933 est complété par la disposition suivante :

« La disposition qui précède n'est toutefois pas applicable aux assurés qui, postérieurement à leur inscription en vertu de l'article 11, 3^o, 6^o alinéa, auront fourni la preuve d'avoir accompli la durée de travail prévue au cours des trois dernières années qui auront précédé la demande qu'ils auront introduite spécialement à cette fin. »

Art. 3. Notre Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté royal du 27 décembre 1938.

Exécution de la loi du 18 juillet 1938, tendant à redresser des situations injustes créées en matière de pension de vieillesse par la faute ou la négligence de tiers (Moniteur, 18 janvier 1939, p. 223).

Arrêté royal du 16 janvier 1939

concernant la réadaptation professionnelle des chômeurs (Moniteur, 21 janvier 1939, p. 275).

RAPPORT AU ROI.

Sire,

L'arrêté royal du 25 mai 1936 donne au comité de direction de l'Office national du placement et du chômage le pouvoir d'intervenir financièrement, dans certaines limites, en vue de favoriser la réadaptation professionnelle.

Celle-ci permet aux chômeurs assurés de continuer à percevoir tout ou partie des allocations de chômage pendant le temps qui leur est nécessaire pour acquérir à nouveau dans leur métier les aptitudes professionnelles perdues par un long chômage.

Les mêmes avantages sont consentis aux chômeurs assurés qui font l'apprentissage d'un nouveau métier.

Jusqu'ici, ces mesures de réadaptation professionnelle n'ont pas donné les résultats attendus.

Parmi les chômeurs complets indemnisés, un certain nombre, quoique jeunes et physiquement aptes, subissent depuis longtemps déjà un chômage dont la cause unique est l'insuffisance de qualification professionnelle. Cependant, à certains moments, il y a eu pénurie de travailleurs qualifiés et même de manœuvres spécialisés pour certaines branches d'industries.

Si l'on ne remédie pas à cette situation, elle ne fera que s'empirer et les réadaptables d'aujourd'hui seront peut-être inaptes demain.

C'est dans ces conditions que l'Office national du placement et du chômage propose de rendre obligatoire la réadaptation professionnelle.

Pour établir les conditions dans lesquelles un chômeur ne pourra pas refuser la réadaptation, le comité de direction de l'Office national du placement et du chômage fera tout naturellement appel à la collaboration des commissions spécialement compétentes au point de vue qualification professionnelle.

L'étude conduite parmi les travailleurs réadaptables a permis de sérier ceux-ci en deux catégories : ceux dont la réadaptation pourra se faire directement à l'usine, les autres pour lesquels des cours théoriques indispensables devront se donner dans les écoles industrielles ou professionnelles créées ou agréées par l'Etat.

L'obligation de la réadaptation ne va pas sans une intervention pécuniaire de l'Office national du placement et du chômage, notamment dans le paiement des débours occasionnés par l'école, les frais d'assurance contre les accidents du travail, le déplacement des chômeurs et aussi dans la rétribution éventuelle des moniteurs d'écoles ou des instructeurs d'usines effectuant des prestations supplémentaires.

Ces dépenses seront productives et de nature à alléger les finances publiques de la charge du chômage en préparant à un emploi quasi-certain des chômeurs considérés comme n'étant pas susceptibles de réembauchage, quelle que soit la situation économique.

Cependant, autant par esprit de prudence que pour sauvegarder les disponibilités budgétaires, le nouveau régime ne sera mis en vigueur que progressivement dans les différentes régions du pays et moyennant autorisation préalable du comité de direction de l'Office national du placement et du chômage.

Un essai local préliminaire aura lieu à Charleroi où, à l'intervention de la commission consultative et du bureau régional, les concours nécessaires ont été obtenus de la part d'établissements d'enseignement professionnel et de plusieurs entreprises industrielles importantes.

Revu Notre arrêté du 25 mai 1936 organisant le placement public et gratuit des travailleurs; — Considérant que cet arrêté donne le pouvoir au comité de direction de l'Office national du placement et du chômage d'intervenir financièrement, dans certaines limites, en vue de favoriser la réadaptation professionnelle des chômeurs assurés; — Attendu que ces mesures de réadaptation ayant jusqu'ici un caractère facultatif, n'ont pas donné les résultats escomptés; — Sur la proposition de Notre Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, — Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. Le comité de direction de l'Office national du placement et du chômage peut, dans les limites et conditions qu'il détermine, autoriser les commissions consultatives à désigner, parmi les assurés chômeurs de leur ressort, ceux qui devront, sous peine de sanctions prévues à l'article 3, se soumettre à la réadaptation professionnelle, telle qu'elle est fixée dans un règlement établi par le comité de direction.

Art. 2. Les frais résultant des mesures de réadaptation professionnelle prévues à l'article 1^{er} sont à charge de l'Office national du placement et du chômage dans les conditions et limites fixées dans le règlement établi par le comité de direction.

Ce règlement peut prévoir la couverture de certains frais découlant pour les chômeurs de leur effort de réadaptation. Il sera soumis à l'approbation du Ministre des Finances et du Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale.

Art. 3. Tout chômeur assuré faisant l'objet des mesures de réadaptation prévues à l'article 1^{er} et dont la réadaptation est interrompue par suite d'une circonstance dépendant de sa volonté, tombe sous l'application des dispositions prévues à l'article 27, 1^{er} alinéa, de l'arrêté royal du 31 mai 1933, modifiant le régime du chômage involontaire.

Le refus ou l'abandon de réadaptation sera assimilé au refus ou à l'abandon de travail et tombera sous l'application des dispositions prévues à l'article 27, 2^o alinéa, de l'arrêté royal du 31 mai précité.

Art. 4. Le présent arrêté sortira ses effets à partir du 15 septembre 1938.

Loi du 18 janvier 1939

rectifiant les dispositions fiscales de la loi du 15 décembre 1937, relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré (Moniteur, 20 janvier 1939, p. 253).

Article premier. Les 2^o et 3^o alinéas de l'article 78 de la loi du 15 décembre 1937 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré sont remplacés par ce qui suit :

« Le 5^o de l'article 176 du Code des taxes assimilées au timbre est modifié comme suit :

« 5^o Les assurances contractées en exécution des lois relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré ainsi que les assurances contractées en vue de l'application du statut ou règlement régissant les salariés visés à l'article 2, litt. d, de la loi du 14 juillet 1930 et à l'article 2, 4^o, de la loi du 15 décembre 1937 et les employés qui ne sont pas soumis à la loi du 18 juin 1930 conformément à l'article 1^{er}, 3^o, de cette dernière loi. »

Le 4^o alinéa du susdit article 78 est supprimé.

Art. 2. La présente loi aura effet à partir du 1^{er} janvier 1938.

ERRATUM.

Une erreur s'est glissée dans la *Situation économique de la Belgique* qui a paru dans notre *Bulletin* de janvier. Dans la chronique des verreries, p. 27, 1^{re} colonne, 8^e ligne, lire : « dans les gobeleteries, l'année s'est terminée sur une note *terne* » au lieu de « dans les gobeleteries, l'année s'est terminée sur une note *ferme* ».

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin.)

MODIFICATION APPORTÉE AU TABLEAU N° 16:

Les renseignements relatifs à l'emprunt Dommages de Guerre 1922 ne sont plus publiés. Ils sont remplacés par ceux relatifs au cours et au rendement de l'emprunt à lots 1938 3,5 - 4 %.

STATISTIQUE DÉMOGRAPHIQUE DE LA BELGIQUE.

Source : Ministère de l'Intérieur — Office central de Statistique.

ÉPOQUES	Naissances	Décès	Excédent des naissances sur les décès	MIGRATIONS		Population à fin d'année	Nombre de mariages
				Immigrations	Émigrations		
1933.....	134.754	104.640	30.114	19.325	16.229	8.247.950	65.098
1934.....	131.736	96.851	34.885	15.994	18.486	8.275.552	62.692
1935.....	126.304	102.132	24.172	16.397	16.240	8.299.940	63.160
1936.....	125.511	101.595	23.916	17.655	13.510	8.330.959	64.749
1937.....	125.495	104.163	21.332	22.185	14.199	8.361.220	63.435
1937 11 premiers mois.....	115.948	95.442	20.506				58.901
1938 11 premiers mois.....	119.912	98.708	21.204				56.563
1938 Mai.....	11.516	9.876	1.640				5.910
Juin.....	10.984	8.823	2.161				5.294
Juillet.....	11.229	8.046	3.183				5.716
Août.....	11.124	8.012	3.112				6.423
Septembre.....	10.520	7.825	2.695				5.971
Octobre.....	10.347	7.854	2.493				5.458
Novembre.....	10.312	8.374	1.938				4.041

LE MARCHÉ DE L'ARGENT.

I. — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %).

ÉPOQUES	TAUX OFFICIELS DE LA BANQUE NATIONALE			TAUX « HORS BANQUE »	CALL MONEY	TAUX DES REPORTS (à la Caisse Générale de Rep. et de Dépôts)		TAUX DES REPORTS sur valeurs belges cotées à terme à la Bourse de Bruxelles (en % par an)	
	Escompte		Prêts et avances sur fonds publics nationaux			Papier commercial	Marché	Valeurs au comptant	Valeurs à terme
	Acceptat. et warrants (1)	Traites non acceptées et promesses (1)							
<i>Moyennes annuelles :</i>									
1937.....	2,—	2,50	3,—	1,157	0,552	5,50	4,63	—	—
1938.....	2,61	3,20	3,70	2,386	0,760	5,82	4,96	—	4,57
<i>Données mensuelles (4) :</i>									
1937 Novembre.....	2,—	2,50	3,—	1,7825	0,69	5,50	5,—	5,86	4,94
Décembre.....	2,—	2,50	3,—	1,7187	0,65	5,50	5,—	5,19	4,62
1938 Janvier.....	2,—	2,50	3,—	1,57	0,50	5,50	4,50	4,63	4,10
Février.....	2,—	2,50	3,—	1,5182	0,50	5,50	4,50	3,82	3,99
Mars.....	2,—	2,50	3,—	1,625	0,50	5,50	4,50	3,73	4,13
Avril.....	2,—	2,50	3,—	1,50	0,50	5,50	4,50	4,26	3,75
Mai.....	3,35 (2)	3,85 (2)	4,35 (2)	—	—	6,—	6,—	6,23	10,97
Juin.....	3,—	3,50	4,—	3,25	1,453	6,—	5,50	5,66	4,71
Juillet.....	3,—	3,50	4,—	3,12	1,102	6,—	5,—	4,72	4,49
Août.....	3,—	3,50	4,—	2,889	0,885	6,—	5,—	5,03	4,88
Septembre.....	3,—	3,50	4,—	3,255	1,038	6,—	5,—	7,60	—
Octobre.....	2,92 (3)	3,50	4,—	3,—	0,865	6,—	5,—	4,38	3,36
Novembre.....	2,50	3,50	4,—	2,008	0,518	6,—	5,—	4,40	4,02
Décembre.....	2,50	3,50	4,—	2,213	0,50	6,—	5,—	3,66	4,—
1939 Janvier.....	2,50	3,50	4,—	(*)2,041	0,50	6,—	5,—	3,52	4,07
<i>Données hebdomadaires :</i>									
1939 Janvier 2.....	2,50	3,50	4,—	2,125	0,50	6,—	5,—	—	—
9.....	2,50	3,50	4,—	2,125	0,50	6,—	5,—	—	—
16.....	2,50	3,50	4,—	—	0,50	6,—	5,—	—	—
23.....	2,50	3,50	4,—	—	0,50	6,—	5,—	—	—
30.....	2,50	3,50	4,—	2,—	0,50	6,—	5,—	—	—

(1) Jusqu'au 26 octobre 1938 inclus, les traites non acceptées domiciliées dans une banque étaient escomptées au taux des effets acceptés. Depuis, elles sont escomptées au taux des effets non acceptés. Depuis le 2 janvier 1939, tous les effets représentatifs de ventes à tempérament sont escomptés au taux maximum.

(2) Du 1^{er} au 9 mai, respectivement 2-2,50-3 %.

 Du 10 au 29 mai, 4-4,50-5 %.

 A partir du 30 mai, 3-3,50-4 %.

(3) Du 1^{er} au 26 octobre : 3 %; depuis le 27 octobre : 2,5 %.

(4) Taux des reports à la Caisse Générale de Reports et de Dépôts : taux à fin de mois; autres renseignements : moyennes mensuelles.

(*) Donnée provisoire.

II. — TAUX, EN %, DES ADJUDICATIONS DES CERTIFICATS DE TRESORERIE ET BONS

A COURT TERME.

3

ÉPOQUES	ÉTAT (Certificats à 3 mois)		COLONIE (1) (3 mois)		INSTITUT DE RÉESCOMPTE ET DE GARANTIE				Régie des Télégraphes et des Téléphones (Bons de caisse à 3 mois)
					2 mois		3 mois		
	de	à	de	à	de	à	de	à	
<i>Données annuelles (taux extrêmes) :</i>									
1937.....	0,45	1,905	0,485	1,—	0,40	1,375	0,485	1,75	—
1938.....	1,316	2,81	3,—	3,25	1,375	1,75	1,625	1,70	—
<i>Données mensuelles (taux extrêmes) :</i>									
1937 Novembre.....	1,271	1,573	—	—	1,125	1,375	1,10	1,75	—
Décembre.....	1,557	1,905	—	—	—	—	—	—	—
1938 Janvier.....	1,406	1,774	—	—	1,375	1,625	1,625	—	—
Février.....	1,316	1,347	—	—	—	—	—	—	—
Mars.....	1,353	1,407	—	—	—	—	—	—	—
Avril.....	1,437	1,645	—	—	—	—	—	—	—
Mai.....	1,872	—	—	—	—	—	—	—	—
Juin.....	2,51	2,74	—	—	—	—	—	—	—
Juillet.....	2,25	2,75	—	—	—	—	—	—	—
Août.....	2,75	2,81	3,—	3,25	—	—	—	—	—
Septembre.....	2,69	2,75	—	—	—	—	—	—	—
Octobre.....	2,18	2,6875	—	—	—	—	—	—	—
Novembre.....	1,61	2,02	—	—	—	—	—	—	—
Décembre.....	1,56	1,81	—	—	1,65	1,75	1,70	1,875	—
1939 Janvier.....	1,51	1,62	—	—	—	—	1,53	1,625	1,96
<i>Adjudications récentes :</i>									
1938 2 décembre.....	—	1,56	—	—	—	—	—	—	—
9 —.....	—	1,73	—	—	—	—	—	—	—
16 —.....	—	1,75	—	—	—	—	—	—	—
20 —.....	—	—	—	—	1,65	1,75	1,70	1,875	—
23 —.....	—	1,81	—	—	—	—	—	—	—
30 —.....	—	1,75	—	—	—	—	—	—	—
1939 6 janvier.....	—	1,67	—	—	—	—	—	—	—
13 —.....	—	1,62	—	—	—	—	—	—	—
19 —.....	—	—	—	—	—	—	—	—	1,96
24 —.....	—	—	—	—	—	—	1,53	1,625	—
27 —.....	—	1,51	—	—	—	—	—	—	—

(1) La dette flottante de la Colonie comporte des bons du Trésor émis par négociation directe ou par adjudication.

III. — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE.

Taux, en %, nets d'impôts.

4

ÉPOQUES	BANQUES. — Comptes de dépôts :						CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE (dépôts sur livrets)			SOCIÉTÉ NATIONALE DE CRÉDIT A L'INDUSTRIE	
	vue	quinzaine	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusque 20.000 fr.	20.000 à 100.000 fr.	au delà de 100.000 fr.	1 an	2 ans et plus
<i>Moyennes annuelles :</i>											
1937.....	0,50	1,046	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,75	1,25	2,29	2,29
1938.....	0,50	1,10	1,16	1,40	1,60	2,12	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
<i>Données mens. (1) :</i>											
1937 Novembre.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Décembre.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
1938 Janvier.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Février.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Mars.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Avril.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Mai.....	0,50	1,25	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Juin.....	0,50	1,30	1,18	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Juillet.....	0,50	1,20	1,18	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Août.....	0,50	1,20	1,18	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Septembre.....	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Octobre.....	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Novembre.....	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Décembre.....	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
1939 Janvier.....	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—

(1) DONNÉES MENSUELLES : Comptes de quinzaine : taux de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts, deuxième quinzaine du mois; comptes à vue, à 15 jours de préavis et à 1, 3 et 6 mois : moyennes des taux des principaux établissements de crédit.

LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX.

I. — COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX A LONDRES.

DATES	OR		ARGENT		Rapport or argent
	En sh. et p. par once (1) d'or fin	En francs (3) par kg. d'or fin	En deniers par once (1) au titre stand. (222/240)	En francs par kg. (2) de fin	
1936 2 janvier	141/4	33.190,87	22 3/8	473,38	70,11
1937 4 janvier	141/8	33.114,01	21 1/4	447,49	74,—
1937 1 ^{er} décembre	140/0 1/2	33.047,94	19 11/16	418,56	78,96
1938 3 janvier	139/5	33.043,32	19 1/4	411,03	80,39
1 ^{er} février	139/7	33.214,65	20 3/16	432,77	76,75
1 ^{er} mars	139/9 1/2	33.213,66	20 1/16	429,44	77,34
1 ^{er} avril	140/0 1/2	33.098,59	19	404,56	81,81
2 mai	139/6 1/2	33.206,13	18 11/16	400,63	82,88
1 ^{er} juin	140/7 1/2	33.069,74	18 15/16	401,21	82,42
1 ^{er} juillet	140/9	33.093,48	18 15/16	401,14	82,50
2 août	141/8	33.052,80	19 9/16	411,19	80,38
1 ^{er} septembre	143/0 1/2	33.099,11	19 1/4	401,29	82,48
3 octobre	144/8 1/2	33.058,78	19 1/2	401,33	82,37
2 novembre	146/1 (4)	33.047,07	19 1/2	397,41	83,16
1 ^{er} décembre	148/6 1/2 (4)	33.065,92	20 1/16	402,34	82,18
1939 3 janvier	150/0 1/2 (4)	33.146,57	21 1/8	420,44	78,84
1 février	148/7 1/2 (4)	33.063,57	19 15/16	399,58	82,75

(1) L'once troy = 31,103481 grammes.

(2) Conversion effectuée au cours de la livre sterling à Bruxelles à la date de la cotation. — A partir de novembre 1938, au cours du belga à Londres à 11 heures.

(3) Conversion effectuée au cours de la livre sterling à Bruxelles, à la date de la cotation. — A partir de novembre 1938, cette conversion est effectuée sur la base du prix du « fixing » à Londres, à 11 heures, et du cours du belga à Londres, à la même heure.

(4) Cours du « fixing » à Londres, à 11 heures.

II. — COURS DES CHANGES AU COMPTANT A LA BOURSE DE BRUXELLES.

ÉPOQUES	LONDRES	PARIS	NEW-YORK (câble)	AMSTERDAM	ZURICH	BERLIN	STOCKHOLM	OSLO	COPENHAGUE	PRAGUE	MILAN	VARSOVIE	BUCAREST	LISBONNE	MONTREAL
	1 £ = 48,6111 belgas		1 \$ = 5,8996 belgas	100 fl. = 401,5083 b.		100 Rm. = 237,946 b.	100 Cr. = 207,6893 b.	100 Cr. = 267,6893 b.	100 Cr. = 267,6893 b.	100 Kc. = 20,719 b.	100 lit. = 31,0492 b.	100 Zi. = 112,056 b.	100 lei = 5,9748 b.		
<i>Moyennes ann. :</i>											(1)		(2)		
1937 Moyen.an.	29,2951	23,9985	5,9252	326,2083	135,9224	238,3191	151,0473	147,1945	130,8009	20,7233	31,1857	112,3291	4,3699	26,5989	5,9267
1938 Moyen.an.	28,9306	17,0488	5,9180	325,6103	135,3787	237,7908	149,1259	145,3616	129,1842	20,5575	31,1373	111,6648	4,3684	26,2703	5,8877
<i>Moyen. mens. :</i>															
1937 Novembre	29,3815	19,964	5,8796	326,175	136,1245	237,499	151,493	147,6455	131,20	20,6995	31,0078	111,616	4,37	26,693	5,8842
Décembre	29,4203	19,9907	5,8876	327,4172	136,1739	237,2013	151,6493	147,8326	131,3498	20,7139	30,9664	111,662	4,37	26,7157	5,8800
1938 Janvier	29,5316	19,7193	5,9062	329,0876	136,5838	238,0095	152,2419	148,4069	131,8726	20,7521	31,0770	112,1512	4,3657	26,8088	5,9056
Février	29,5612	19,3246	5,8915	329,6712	136,8655	238,2092	152,3592	148,5650	131,9950	20,7241	31,0138	112,0275	4,3655	26,8490	5,8952
Mars	29,5340	18,4980	5,9232	329,2157	136,5539	238,4217	152,1637	148,3976	131,8709	20,7728	31,1667	111,9815	4,37	26,8098	5,9140
Avril	29,5520	18,4129	5,9341	329,6682	136,4195	238,4697	152,2937	148,4576	131,9050	20,7021	31,2179	111,9974	4,37	26,8121	5,9043
Mai	29,5021	16,7583	5,9372	328,8424	135,7050	238,5798	151,1560	148,2714	131,7179	20,6824	31,2523	111,9702	4,37	26,8171	5,8990
Juin	29,2364	16,4109	5,8980	326,3626	134,9869	237,4726	150,7521	146,9048	130,5274	20,5324	31,0299	111,2321	4,37	26,5433	5,8551
Juillet	29,1407	16,3588	5,9091	325,3568	135,2189	237,4837	150,2413	146,4063	130,1197	20,4768	31,0841	111,0500	4,37	26,4616	5,8734
Août	28,9260	16,2011	5,9252	323,6216	135,6368	237,6318	149,1450	145,2773	129,2248	20,4930	31,1786	111,3523	4,37	26,2614	5,9074
Septembre	28,4399	15,9302	5,9281	319,8991	134,0416	237,3489	146,7152	142,9068	127,0364	20,5018	31,1790	111,3489	4,37	25,8495	5,9000
Octobre	28,1938	15,7669	5,9139	321,6655	134,3598	236,9579	145,2869	141,6583	125,9000	20,4129	31,1187	111,3464	4,37	25,6102	5,8629
Novembre	27,8214	15,5754	5,9137	321,3200	133,9218	236,9026	143,3321	139,7882	124,2224	20,2911	31,1649	111,4013	4,37	25,2403	5,8701
Décembre	27,7277	15,6298	5,9360	322,6793	134,2512	238,0024	142,8490	139,2986	123,8179	20,3490	31,2250	112,1190	4,36	25,1800	5,8558
1939 Janvier	27,6259	15,6084	5,9205	320,9875	133,6693	237,4364	142,2561	138,7986	123,3455	20,3086	31,1410	112,0784	—	25,0564	5,8759
<i>Données journal :</i>															
1939 Janvier	27,49125	15,565	5,93	322,45	133,70	238,—	141,575	138,15	122,75	20,34	31,20125	112,80	—	24,93	5,8675
3	27,44125	15,54	5,92975	322,35	133,925	237,875	141,325	137,90	122,50	20,35	31,20125	112,15	—	24,86	5,87
4	27,40625	15,5575	5,93125	322,45	134,—	238,20	141,43	138,—	122,625	20,35	31,1769	112,30	—	24,90	5,8775
5	27,53	15,59	5,935	322,50	133,925	238,10	141,725	138,25	122,875	20,35	31,1769	112,60	—	24,97	5,88
6	27,56375	15,595	5,93125	322,425	133,90	238,05	141,925	138,475	123,075	20,34	31,1769	112,60	—	25,01	5,8795
9	27,6875	15,6175	5,9225	322,25	133,70	237,675	142,58	139,15	123,625	20,31	31,13809	112,—	—	25,14	5,8775
10	27,635	15,6175	5,91925	322,10	133,475	237,50	142,275	138,84	123,375	20,31	31,1526	112,—	—	25,02	5,875
11	27,66375	15,62125	5,9210	322,05	133,80	237,60	142,43	139,—	123,525	20,31	31,1526	112,20	—	25,12	5,875
12	27,655	15,61	5,9210	321,95	133,80	237,65	142,40	138,925	123,50	20,31	31,1526	111,60	—	25,11	5,875
13	27,6375	15,58125	5,92	321,775	133,70	237,60	142,325	138,90	123,40	20,31	31,1526	112,40	—	25,08	5,875
16	27,66	15,6175	5,9165	321,65	133,625	237,75	142,45	138,975	123,60	20,30	31,1042	112,40	—	25,11	5,875
17	27,655	15,60375	5,91525	321,10	133,62	237,55	142,40	138,95	123,475	20,30	31,1042	112,325	—	25,11	5,87125
18	27,63	15,61625	5,9140	321,075	133,55	237,425	142,55	139,125	123,60	20,29	31,1042	111,85	—	25,14	5,8725
19	27,68875	15,62875	5,9170	321,375	133,55	237,25	142,525	139,15	123,60	20,27	31,1042	111,75	—	25,09	5,87875
20	27,69575	15,62875	5,9175	321,275	133,59	236,80	142,625	139,225	123,70	20,32	31,1042	112,—	—	25,10	5,88075
23	27,6525	15,62875	5,9170	319,90	133,575	236,50	142,38	138,925	123,45	20,32	31,1284	111,80	—	25,05	5,88
24	27,66	15,62875	5,91675	319,325	133,45	236,50	142,39	138,95	123,475	20,30	31,1284	112,—	—	25,07	5,88
25	27,6505	15,6225	5,9150	319,30	133,475	236,60	142,35	138,85	123,45	20,30	31,1284	112,—	—	25,08	5,8775
26	27,655	15,6225	5,9155	319,475	133,50	236,90	142,36	138,85	123,60	20,30	31,1284	112,10	—	25,08	5,87625
27	27,65125	15,62375	5,91625	317,80	133,525	237,325	142,35	138,95	123,50	20,27	31,1284	111,90	—	25,09	5,87
30	27,6625	15,625	5,91475	317,60	133,45	237,45	142,625	138,95	123,50	20,27	31,1284	111,90	—	25,0825	5,87625
31	27,685	15,64375	5,9145	319,55	133,59	237,30	142,65	139,08	123,60	20,27	31,1284	111,05	—	25,0975	5,88

(1) Lire italienne : cours pour exécution de l'art. 3 de l'A. R. du 11 décembre 1935.

(2) Sans affaires.

III. — CHANGE A TERME.

ÉPOQUES	REPORTS (+) OU DÉPORTS (—) EXPRIMÉS :														
	1°) EN BELGAS POUR :										2°) EN % DU COURS DU COMPTANT				
	1 £		100 fr. fr.		1 \$		100 fl. P.-B.		100 fr. s.		£	fr. fr.	\$	fl.P.B.	fr. s.
	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	(d'après moyennes des taux acheteurs et vendeurs)				

a) Change à un mois.

1938 Moyen. ann. :	+0,0789	+0,0896	-0,0877	-0,0781	+0,0199	+0,0200	+1,1268	+1,1744	+0,5154	+0,6751	+0,29	-0,49	+0,34	+0,35	+0,44
Moyennes mensuelles :															
1938 Janvier	+0,0047	+0,0084	-0,3703	-0,3704	+0,0040	+0,0061	+0,1944	+0,3441	+0,2000	+0,4727	+0,02	-1,88	+0,09	+0,08	+0,25
Février	+0,0021	+0,0033	-0,2530	-0,2382	+0,0021	+0,0032	+0,1769	+0,2429	+0,1000	+0,2958	+0,01	-1,27	+0,04	+0,06	+0,14
Mars	+0,0531	+0,0600	-0,1652	-0,1413	+0,0121	+0,0146	+0,7912	+1,0115	+0,2963	+0,4963	+0,19	-0,80	+0,23	+0,27	+0,29
Avril	+0,0431	+0,0542	-0,1517	-0,1539	+0,0095	+0,0150	+0,6000	+0,9300	+0,2261	+0,4522	+0,16	-0,83	+0,21	+0,23	+0,25
Mai	+0,3936	+0,4593	+0,2379	+0,1700	+0,0954	+0,0757	+5,0615	+3,5111	+1,3538	+0,5667	+1,45	+1,22	+1,44	+1,30	+0,71
Juin	+0,1467	+0,1719	+0,0558	+0,0759	+0,0337	+0,0332	+2,2111	+2,4647	+0,9750	+1,3035	+0,54	+0,40	+0,57	+0,73	+0,84
Juillet	+0,0821	+0,0905	-0,0071	-0,0170	+0,0190	+0,0215	+0,9818	+1,2528	+0,5565	+0,9364	+0,30	+0,03	+0,34	+0,34	+0,55
Août	+0,0600	+0,0656	-0,1037	-0,0727	+0,0147	+0,0171	+0,8235	+0,9625	+0,6870	+1,0857	+0,22	-0,50	+0,27	+0,27	+0,65
Septembre	+0,1156	+0,1090	-0,0767	-0,0606	+0,0256	+0,0229	+1,3000	+1,4273	+0,8947	+1,1600	+0,39	-0,43	+0,41	+0,43	+0,77
Octobre	+0,0180	+0,0232	-0,1453	-0,1131	+0,0067	+0,0105	+0,4286	+0,7100	+0,2545	+0,3818	+0,07	-0,82	+0,15	+0,18	+0,24
Novembre	+0,0012	+0,0023	-0,0762	-0,0600	+0,0048	+0,0061	+0,3136	+0,4000	+0,1250	+0,2750	+0,06	-0,44	+0,09	+0,11	+0,15
Décembre	+0,0211	+0,0271	+0,0027	+0,0105	+0,0117	+0,0142	+0,6389	+0,8357	—	—	+0,09	+0,04	+0,22	+0,23	—
1939 Janvier	-0,0063	-0,0032	-0,0108	-0,0063	+0,0072	+0,0079	+0,3841	+0,4962	—	—	-0,02	-0,05	+0,13	+0,14	—
Taux journaliers :															
1939 Janvier 2...	—	+0,010	—	—	+0,012	+0,014	+0,60	+0,80	—	—	+0,04	—	+0,22	+0,22	—
3...	—	+0,005	—	+0,010	—	+0,0125	—	+0,80	—	—	+0,02	+0,06	+0,21	+0,25	—
4...	-0,005	—	-0,005	—	—	+0,012	—	+0,60	—	—	-0,02	-0,03	+0,20	+0,19	—
5...	-0,004	—	-0,005	—	+0,009	+0,011	+0,40	+0,60	—	—	-0,01	-0,03	+0,17	+0,16	—
6...	—	+0,002	-0,005	—	+0,010	—	—	+0,60	—	—	+0,007	-0,03	+0,17	+0,19	—
7...	—	pair	—	pair	—	+0,011	—	+0,60	—	—	—	—	+0,19	+0,19	—
9...	-0,005	-0,002	—	—	—	+0,011	—	+0,60	—	—	-0,01	—	+0,19	+0,19	—
10...	-0,006	-0,002	-0,005	—	+0,008	+0,011	+0,40	+0,60	—	—	-0,01	-0,02	+0,16	+0,16	—
11...	pair	-0,002	-0,005	—	—	+0,010	+0,45	+0,60	—	—	-0,004	-0,02	+0,17	+0,16	—
12...	—	+0,002	—	—	+0,008	+0,010	+0,40	+0,60	—	—	+0,007	—	+0,15	+0,16	—
13...	—	-0,002	—	—	—	+0,0095	+0,57	+0,60	—	—	-0,007	—	+0,16	+0,18	—
14...	—	-0,004	-0,015	-0,005	+0,006	+0,008	+0,45	+0,60	—	—	-0,01	-0,06	+0,12	+0,16	—
16...	-0,002	pair	-0,015	-0,005	+0,006	+0,008	+0,45	+0,60	—	—	-0,004	-0,06	+0,12	+0,16	—
17...	-0,002	—	-0,015	-0,005	—	+0,008	—	+0,60	—	—	-0,007	-0,06	+0,14	+0,19	—
18...	-0,004	—	-0,010	—	—	+0,007	—	+0,60	—	—	-0,01	-0,06	+0,12	+0,16	—
19...	-0,004	—	-0,010	—	+0,004	+0,006	—	+0,60	—	—	-0,01	-0,06	+0,08	+0,16	—
20...	-0,004	-0,002	-0,010	—	+0,005	+0,006	—	+0,40	—	—	-0,01	-0,06	+0,09	+0,12	—
21...	—	-0,006	—	—	—	+0,0055	—	+0,40	—	—	-0,02	—	+0,09	+0,12	—
23...	—	-0,008	-0,010	—	—	+0,0055	—	+0,30	—	—	-0,03	-0,06	+0,09	+0,09	—
24...	—	-0,006	—	-0,005	+0,004	+0,0055	+0,20	+0,30	—	—	-0,02	-0,03	+0,08	+0,08	—
25...	—	-0,006	—	-0,010	—	+0,006	—	+0,30	—	—	-0,02	-0,06	+0,10	+0,09	—
26...	—	-0,006	—	-0,010	—	+0,005	+0,10	+0,30	—	—	-0,02	-0,06	+0,08	+0,06	—
27...	—	-0,007	—	-0,020	—	+0,004	+0,20	+0,30	—	—	-0,03	-0,13	+0,07	+0,08	—
28...	-0,018	-0,014	—	-0,025	—	+0,004	—	+0,40	—	—	-0,06	-0,16	+0,07	+0,13	—
30...	-0,018	-0,014	—	-0,025	—	+0,003	—	+0,20	—	—	-0,06	-0,16	+0,05	+0,06	—
31...	-0,010	-0,005	-0,030	—	—	+0,004	—	+0,20	—	—	-0,03	-0,19	+0,07	+0,06	—

b) Change à trois mois.

Moyennes annuelles :	+0,0036	+0,0084	-0,6187	-0,5950	+0,0118	+0,0131	+0,5987	+0,6951	+0,0645	+0,2669	+0,02	-2,53	+0,21	+0,20	+0,12
1938	+0,2544	+0,2607	-0,2306	-0,2169	+0,0599	+0,0624	+3,4801	+3,6135	+1,2580	+1,4783	+0,89	-1,31	+1,03	+1,09	+1,01
Moyennes mensuelles :															
1937 Novembre	+0,1081	+0,1171	-0,3694	-0,3331	+0,0280	+0,0334	+1,6800	+1,9588	+0,7045	+1,1286	+0,38	-1,76	+0,52	+0,56	+0,67
Décembre	+0,0741	+0,0728	-0,4140	-0,3913	+0,0241	+0,0249	+1,4000	+1,4825	+0,5692	+0,9423	+0,25	-2,01	+0,42	+0,44	+0,55
1938 Janvier	+0,0342	+0,0423	-0,7650	-0,7244	+0,0148	+0,0171	+0,8000	+1,0941	+0,4818	+0,8727	+0,13	-3,78	+0,27	+0,29	+0,50
Février	+0,0218	+0,0255	-0,7195	-0,6812	+0,0118	+0,0132	+0,9033	+1,0294	+0,3125	+0,6078	+0,08	-3,62	+0,21	+0,29	+0,30
Mars	+0,1508	+0,1623	-0,4295	-0,4056	+0,0374	+0,0392	+2,3895	+2,8769	+0,7407	+1,1111	+0,53	-2,26	+0,65	+0,80	+0,68
Avril	+0,1500	+0,1779	-0,3544	-0,3300	+0,0361	+0,0426	+2,4837	+2,8133	+0,6522	+0,9652	+0,55	-1,86	+0,66	+0,80	+0,59
Mai	+0,9309	+0,8553	+0,3900	+0,2844	+0,1751	+0,1672	+9,9539	+8,2000	+2,9385	+1,7000	+3,03	+2,01	+2,88	+2,76	+1,71
Juin	+0,4462	+0,4736	+0,1209	+0,1590	+0,0945	+0,1011	+5,7917	+6,4093	+2,2118	+2,8095	+1,57	+0,85	+1,66	+1,87	+1,86
Juillet	+0,3177	+0,3277	-0,0271	-0,0055	+0,0691	+0,0735	+4,0770	+4,3684	+1,4174	+1,8000	+1,11	-0,10	+1,21	+1,29	+1,19
Août	+0,3382	+0,3700	-0,2065	-0,1532	+0,0776	+0,0831	+4,4250	+4,5588	+1,9040	+2,3200	+1,22	-1,11	+1,36	+1,39	+1,56
Septembre	+0,4395	+0,4459	-0,1556	-0,1620	+0,0988	+0,0969	+5,4308	+5,6333	+1,8737	+2,2364	+1,66	-1,11	+1,65	+1,73	+1,53
Octobre	+0,0960	+0,1085	-0,3725	-0,3662	+0,0312	+0,0411	+1,8909	+2,4842	+0,8056	+1,0625	+0,36	-2,34	+0,61	+0,68	+0,70
Novembre	+0,0291	+0,0330	-0,2408	-0,2237	+0,0233	+0,0254	+1,2538	+1,3833	+0,5000	+0,8750	+0,11	-1,49	+0,41	+0,41	+0,51
Décembre	+0,0983	+0,1064	-0,0074	+0,0055	+0,0474	+0,0480	+2,3588	+2,5105	—	—	+0,37	-0,006	+0,80	+0,75	—
1939 Janvier	+0,0139	+0,0125	-0,0487	-0,0303	+0,0266	+0,0270	+1,4125	+1,4600	+0,6000	+1,11	+0,05	-0,25	+0,45	+0,45	+0,60
Taux journaliers :															
1939 Janvier 2...	+0,050	+0,060	—	—	+0,040	+0,042	+2,11	+2,30	—	—	+0,20	—	+0,69	+0,67	—
3...	+0,030	+0,0375	—	—	+0,040	+0,040	—	+2,10	—	—	+0,12	+0,06	+0,67	+0,65	—
4...	+0,015	—	—	—	+0,034	+0,036	—	+2,11	+0,60	+1,11	+0,05	+0,06	+0,59	+0,62	+0,60
5...	—	+0,025	—	—	+0,034	+0,036	+1,80	+2,11	—	—	+0,09	+0,06	+0,59	+0,59	—
6...	+0,024	+0,030	-0,01	—	+0,032	+0,033	—	+2,11	—	—	+0,10	-0,06	+0,55	+0,62	—
7...	—	+0,020	—	—	—	+0,031	—	+1,90	—	—	+0,07	—	+0,52	+0,59	—
9...	+0,020	—	—	—	—	+0,030	—	+1,80	—	—	+0,07	—	+0,51	+0,56	—
10...	+0,025	—	+0,005	—	+0,030	+0,032	+1,60	—	—	—	+0,09	+0,03	+0,52	+0,50	—
11...	+0,0325	+0,0375	—	+0,015	+0,031	+0,033	+1,70	+1,90	—	—	+0,13	+0,10	+0,54	+0,56	—
12...	+0,0325	+0,0375	—	—	+0,0305	+0,032	+1,60	+1,90	—	—	+0,13	—	+0,53	+0,54	—
13...	+0,025	+0,030	—	-0,01	—	+0,033	+1,60	+1,80	—	—	+0,10	-0,06	+0,56	+0,53	—
14...	+0,020	+0,025	-0,05	-0,03	+0,032	+0,033	+1,60	+1,80	—	—	+0,				

LE MARCHÉ DES CAPITAUX.

I — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS (*).

14

DÉSIGNATION DES TITRES	Cotation pour	COURS AU		
		1 ^{er} décem. 1938	3 janvier 1939	1 ^{er} février 1939
A. — Dettes intérieures.				
I. — DETTE DIRECTE DE L'ÉTAT BELGE (Intérêts à bonifier).				
Dettes 2 1/2 %	100,—	59,60	59,50	58,75
Dettes 3 % 2 ^e série	100,—	69,25	69,—	70,25
Dettes 3 1/2 % 1937	100,—	78,50	78,50	79,25
Dettes Unifiées 4 % 1 ^{re} série	100,—	89,25	88,80	88,75
Dettes Unifiées 4 % 2 ^e série	100,—	89,50	88,80	88,75
Bons du Trésor 2 1/2 % 1937, à 5 ans	100,—	98,50	98,50	99,10
Emprunt à lots 1932, 4 %	525,—	527,—	510,—	511,—
Emprunt à lots 1933, 4 %	1.050,—	1.065,—	1.018,—	1.018,—
Emprunt à lots (cert. prov.) 1938 (2)	500,—	486,—	467,—	475,—
II. — DETTE INDIRECTE ET DETTE GARANTIE PAR L'ÉTAT (Intérêts à bonifier).				
Domages de guerre à lots 1921, 4 %	250,—	234,50	229,50	230,—
Domages de guerre à lots 1922, 4 %	282,50	249,—	246,50	247,—
Domages de guerre à lots 1923, 4 %	525,—	515,—	507,—	504,—
Société Nationale des Chemins de fer belges (tranche suisse) action privilégiée 6 %	500,—	547,—	540,—	544,—
Société Nationale des Chemins de fer belges (tranche hollandaise), action privilégiée 6 %	500,—	548,—	543,—	544,—
Société Nationale des Chemins de fer belges (tranche belge) action privilégiée 4 %	500,—	438,—	436,—	437,—
(*) Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, 3 %, coupon janvier-juillet	100,—	70,—	69,25	69,—
Société Intercommunale de la Rive Gauche de l'Escaut, 4 1/4 %	100,—	94,75	93,95	90,85
Société Nationale des Distributions d'Eau, 4 %	100,—	89,25	89,25	88,—
III. — DETTE DIRECTE DE LA COLONIE.				
Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888	100,—	162,—	159,—	156,75
Intérêts à bonifier :				
Dettes coloniales 1887, 2 1/2 %	100,—	64,—	64,50	66,—
Dettes coloniales 1904, 3 %	100,—	71,—	72,65	75,—
Dettes coloniales 1906, 4 %	100,—	83,80	84,25	82,—
Dettes coloniales 1936, 4 %	100,—	84,35	84,—	82,—
(*) Dettes coloniales 1937, 3 1/2 %	100,—	74,—	73,30	74,20
IV. — DETTE GARANTIE PAR LA COLONIE (Intérêts à bonifier).				
Congo Supérieur aux Grands Lacs (avec faculté d'échange), 6 % (1)	500,—	C.m.A.745	720,—	716,—
Congo Supérieur aux Grands Lacs (sans faculté d'échange), 4 %	500,—	429,—	429,—	418,—
(*) Transports fluviaux (Unatra) participantes, 4 %	500,—	552,—	ex.-c. 560	A.R.526,—
(*) Vicinaux du Congo (obligations à 5 ans), 4 %	500,—	500,—	500,—	500,—
(*) Kivu (Chemin de fer), cap., 4 %	1.000,—	845,—	845,—	835,—
(*) Vicinaux du Congo, priv., 4 %	500,—	430,—	420,—	416,—
V. — PROVINCES ET COMMUNES.				
Intérêts à bonifier :				
(*) Crédit Communal 1871 à 1879, 4 1/2 %	100,—	CmΔ102,75	103,25	104,25
(*) " 1886 à 1911, 3 %	100,—	75,—	75,50	75,—
(*) " 1912 à 1918, 4 %	100,—	82,95	82,95	81,10
" 1927 à 1929, 4 %	100,—	84,25	83,25	83,10
" 1931 (janvier-juillet), 4 %	100,—	83,90	83,95	83,10
" 1932, 4 %	100,—	83,60	83,05	83,05
" 1937, 4 %	100,—	85,10	83,95	83,95
" bons de caisse remboursables à 103 % 1934, 4 %	100,—	98,25	97,20	99,—
" " " " 100 % 1938, 4 %	100,—	—	—	93,45
Intérêts compris dans le cours :				
Province d'Anvers 1891, 3 %	100,—	77,50	77,—	79,—
Flandre Orientale 1936, 4 %	100,—	86,70	84,50	85,05
Ville d'Anvers 1930, 4 % (janvier-juillet)	100,—	87,45	82,85	83,35
" 1933, 4 %, remboursable à 103 %	100,—	98,05	97,05	98,80
" 1936, 4 % (coupon 31 décembre)	100,—	87,45	82,50	82,05
" 1937, 4 %	100,—	85,30	83,30	84,20
Bruxelles 1930, 4 %	100,—	85,05	84,65	84,40
" 1936, 4 %, remboursable à 103 %	100,—	96,50	93,85	96,30
" 1938, 4 %, remboursable à 103 %	100,—	—	—	97,05
Gand 1929, 4 %	100,—	86,05	83,25	85,—
" 1936, 4 %	100,—	87,75	84,50	VR.82,50
Liège 1917, 4 1/2 %	100,—	95,60	91,65	92,35
" 1919, 4 %	100,—	84,25	84,85	84,05
" 1929, 4 %	100,—	85,50	84,—	83,05
" 1937, 4 %	100,—	CmΔ85,75	84,95	83,—
Valeurs à lots, intérêts compris dans le cours :				
Anvers 1887, 2 1/2 %, remboursable à 110	100,—	81,—	82,25	78,50
Anvers 1903, 2 %, remboursable à 110	100,—	66,25	64,25	65,50
Bruxelles 1902, 2 1/2 %, remboursable à 110	100,—	74,—	73,50	73,25
Bruxelles 1905, 2 %, remboursable à 110	100,—	64,—	AR.65,—	64,50
(*) Canal et Installations Maritimes de Bruxelles 1897, 2 %	100,—	66,75	68,25	63,25
Gand 1896, 2 %	100,—	66,—	64,—	62,25
Liège 1897, 2 %	100,—	66,25	63,—	62,25
B. — Dettes extérieures de l'Etat.				
I. — EMPRUNTS LIBELLÉS EN \$.				
Dettes belges 6 % 1955	100 \$	104 7/8	105	105 1/8
" 6 1/2 % 1949	100 \$	107 1/8	106 1/2	105 3/8
" 7 % 1955	100 \$	116	115	113 1/2
II. — EMPRUNTS LIBELLÉS EN £.				
Dettes belges 3 % 1914	100 £	100,—	101,—	101
Emprunt 4 % 1936	100 £	92,—	92 1/2	89
Emprunt 4 % 1937	100 £	93,—	94 1/2	89 3/4
III. — EMPRUNTS LIBELLÉS EN FRANCS FRANÇAIS.				
Emprunt extérieur 5 1/2 % 1932 (francs français-or)	1.000 f.fr.	2.639,—	2.636,—	2.543,—
Emprunt extérieur 5 1/2 % 1934 (francs français-or)	1.000 f.fr.	2.658,—	2.639,—	2.551,—
Emprunt extérieur 5 % conversion 1934	1.000 f.fr.	855,—	930,50	900,—
IV. — EMPRUNTS LIBELLÉS EN FLORINS PAYS-BAS.				
Emprunt 3 1/2 % 1937	100 fl PB	94 7/16	94 3/8	92 1/4

(*) En général, les coupons des emprunts sont nets d'impôts; ceux passibles d'un impôt de 2 p. c. sont marqués d'un astérisque.

(1) Intérêt garanti à concurrence de 4 p. c.

(2) Taux actuel, 3 1/2 p. c.; à partir de la onzième année, l'intérêt sera porté à 4 p. c.

II. — INDICE MENSUEL DE LA BOURSE DE BRUXELLES.

DATES	TITRES A REVENU FIXE (30)					TITRES A REVENU VARIABLE (120) (*)												
	Indice global	Dettes belge directe et indirecte	Emprunts provinces et communes	Obligations 4 % impôt 16,50 %	Obligations 6 % net d'impôts	Indice global	Assurances, banques et sociétés à portefeuille	Entreprises immobilières, hypothèques, et hôtelières	Tramways, chem. de fer économique, et vicinaux	Tramways et électricité (Trusts)	Gaz et électricité	Métallurgie	Charbonnages	Zinc, plomb, mines	Glaceries et verreries	Textiles et soieries	Coloniales	Divers
Indices par rapport aux cours du mois précédent.																		
1939 3 janvier.....	99	99	99	99	100	96	97	98	98	97	99	94	98	96	95	98	94	97
1 ^{er} février.....	100	100	100	99	99	94	98	95	95	98	99	92	91	91	94	92	89	94
Indices par rapport aux cours du 3 janvier 1928.																		
1937 1 ^{er} décembre...	127	129	142	143	106	40	32	27	29	24	56	76	130	28	66	31	31	36
1938 3 janvier.....	127	129	141	145	106	40	32	28	30	24	57	75	133	27	67	30	31	35
1 ^{er} février.....	127	129	143	144	107	39	31	26	30	22	54	74	131	26	62	29	31	33
2 mars.....	127	128	142	143	107	38	30	27	30	22	55	66	121	26	63	27	30	33
1 ^{er} avril.....	123	124	135	142	104	34	27	25	28	21	52	61	101	21	53	24	27	29
2 mai.....	124	122	138	142	105	37	28	28	29	22	55	71	117	24	58	26	29	33
1 ^{er} juin.....	121	120	131	141	104	36	27	26	29	22	53	70	114	22	57	25	28	31
1 ^{er} juillet.....	121	119	131	142	104	38	28	26	29	23	54	74	117	24	57	24	31	32
1 ^{er} août.....	120	117	128	142	104	38	27	26	28	23	55	75	118	23	57	23	31	31
1 ^{er} septembre...	119	116	127	143	103	36	26	24	27	22	55	70	116	21	55	22	30	29
3 octobre.....	118	114	126	141	102	38	29	24	28	23	58	79	117	21	56	23	30	31
3 novembre.....	120	117	129	141	105	38	27	24	26	22	57	78	128	22	59	22	30	29
1 ^{er} décembre...	120	116	129	143	104	37	26	23	26	22	56	77	122	22	59	22	29	30
1939 3 janvier.....	119	114	128	141	104	35	25	23	25	21	55	72	119	21	56	21	27	29
1 ^{er} février.....	118	115	128	140	103	33	25	22	24	21	55	66	109	19	52	19	24	27

(*) Les indices de 1938 (provisoires) des titres à revenu variable ont été corrigés d'après les résultats du calcul de l'indice annuel définitif au 3 janvier 1939.

III. — RENDEMENT DE QUELQUES FONDS D'ETAT BELGES ET CONGOLAIS

DATES	Rente belge, 3 p. c., 2 ^e série, net d'impôts		Dette belge 1937, 3,50 p. c., net d'impôts		Dette unifiée, 4 p. c., net d'impôts		Emprunt à lots 1938 (1), 3,50 p. c., net d'impôts			Congo 1906, 4 p. c., net d'impôts		Congo 1936, 4 p. c., net d'impôts	
	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement		Cours	Rendement	Cours	Rendement
								ou égard au cours seulem.	tenant compte des lots				
1936 2 janvier.....	78,75	3,81	—	—	93,55	4,28	—	—	—	91,50	4,37	—	—
1937 4 janvier.....	84,50	3,55	—	—	100,35	3,99	—	—	—	98,65	4,05	99,95	4,—
1937 1 ^{er} décembre.....	86,—	3,49	93,—	3,76	97,75	4,09	—	—	—	96,80	4,13	96,15	4,16
1938 3 janvier.....	84,—	3,57	88,85	3,94	97,40	4,11	—	—	—	95,65	4,18	95,15	4,20
1 ^{er} février.....	84,75	3,54	88,40	3,96	97,05	4,12	—	—	—	96,—	4,17	95,35	4,19
2 mars.....	83,—	3,61	88,—	3,98	97,20	4,12	—	—	—	96,—	4,17	96,75	4,13
1 ^{er} avril.....	79,75	3,76	82,—	4,27	94,30	4,24	—	—	—	91,—	4,40	89,50	4,47
2 mai.....	78,—	3,85	81,20	4,31	92,45	4,33	—	—	—	91,—	4,40	90,—	4,44
1 ^{er} juin.....	73,—	4,11	80,—	4,37	90,20	4,43	—	—	—	84,75	4,72	84,55	4,73
1 ^{er} juillet.....	72,75	4,12	80,05	4,37	90,05	4,44	—	—	—	88,50	4,62	87,—	4,60
1 ^{er} août.....	71,—	4,23	79,25	4,42	88,15	4,54	—	—	—	85,—	4,71	84,—	4,76
1 ^{er} septembre.....	71,15	4,22	78,25	4,47	87,25	4,58	—	—	—	82,25	4,86	83,25	4,80
3 octobre.....	69,25	4,33	76,50	4,58	86,75	4,61	—	—	—	85,50	4,68	85,50	4,68
3 novembre.....	70,—	4,29	77,50	4,52	89,—	4,49	—	—	—	86,—	4,65	85,—	4,71
1 ^{er} décembre.....	69,25	4,33	78,50	4,46	89,37	4,48	486,—	3,60	4,88	83,80	4,77	84,35	4,74
1939 3 janvier.....	69,—	4,35	78,50	4,46	88,80	4,50	467,—	3,75	5,11	84,25	4,75	84,—	4,76
1 ^{er} février.....	70,25	4,27	79,25	4,42	88,75	4,51	476,—	3,68	5,00	82,00	4,88	82,—	4,88

(1) Cette rubrique remplace celle relative à l'emprunt des Dommages de Guerre 1922, 4 p. c.

**IV. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
ET CONGOLAISES.**

**a) Tableau rétrospectif
(milliers de francs).**

17

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Sociétés anonymes) (Sociétés en commandite par actions) (Sociétés de personnes à responsab. limitée)			
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augment. nominale	Montant libéré sur valeur nominale
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale				
1937.....	452	350.879	284.968	937	327.861	316.285	473	5.056.092	3.797.925	3.655.773
1938.....	367	243.321	210.138	1.263	331.881	324.532	321	1.506.970	1.354.377	1.275.638
1937 Octobre.....	38	49.125	35.742	68	35.541	34.084	27	449.005	99.773	97.478
Novembre.....	25	10.300	7.198	74	25.444	23.703	35	900.934	283.013	230.693
Décembre.....	35	28.906	23.766	211	64.743	59.979	49	295.795	522.200	506.376
1938 Janvier.....	30	28.450	25.142	99	22.268	22.193	27	172.692	95.469	93.445
Février.....	27	26.560	25.050	82	22.634	22.393	21	110.192	58.569	58.443
Mars.....	37	15.300	14.176	118	25.000	23.758	35	70.209	86.511	78.655
Avril.....	38	27.191	20.951	108	34.459	33.717	45	134.302	376.866	365.920
Mai.....	29	15.370	11.896	83	20.931	20.235	33	95.898	61.115	59.701
Juin.....	40	23.393	18.524	62	17.145	15.744	21	65.853	79.746	51.196
Juillet.....	37	30.797	25.654	81	19.098	18.208	26	107.423	134.319	131.158
Août.....	14	2.790	2.593	70	31.587	31.208	14	109.775	80.174	74.849
Septembre.....	28	16.110	15.398	90	19.517	19.232	15	262.210	75.466	72.586
Octobre.....	30	11.606	10.246	96	22.893	22.673	16	39.090	27.983	27.586
Novembre.....	23	22.980	18.664	104	30.123	29.558	19	119.380	67.362	62.141
Décembre.....	34	22.774	21.844	270	66.166	65.613	49	219.946	210.797	199.958

PÉRIODES	ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		Ensemble des émissions Montant nominal	PRIMES D'ÉMISSION (1)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		ÉMISSIONS destinées au remboursement d'anciens emprunts (4)	Emissions nettes (5)
	Nombre	Montant nominal			Apports en nature (2)	Incorporation de réserves au capital (3)		
1937.....	47	2.021.550	6.498.215	400.495	721.690	2.331.933	2.370.828	1.254.620
1938.....	21	392.190	2.321.769	6.375	572.606	808.173	152.500	675.594
1937 Octobre.....	1	5.000	189.439	—	52.640	40.355	—	79.309
Novembre.....	—	—	318.757	33.750	58.208	111.911	—	125.227
Décembre.....	3	4.000	619.849	4.750	77.773	450.242	—	70.856
1938 Janvier.....	3	74.950	221.137	—	48.067	74.550	74.500	18.613
Février.....	4	24.025	131.788	—	54.040	23.637	—	52.234
Mars.....	3	50.400	177.271	4.000	30.034	42.757	—	98.198
Avril.....	1	12.500	451.016	2.000	74.598	318.097	—	42.393
Mai.....	2	20.000	117.416	375	34.593	30.586	—	47.028
Juin.....	3	118.600	238.884	—	43.992	16.200	68.000	75.872
Juillet.....	1	6.000	190.214	—	28.582	118.314	—	34.124
Août.....	—	—	114.551	—	31.360	72.495	—	4.795
Septembre.....	2	34.500	145.593	—	60.555	19.125	10.000	52.036
Octobre.....	1	49.215	111.697	—	26.655	22.590	—	60.475
Novembre.....	1	2.000	122.465	—	47.533	44.375	—	20.455
Décembre.....	—	—	299.737	—	92.597	25.447	—	169.371

- (1) Non comprises dans les montants libérés.
(2) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.
(3) Comprises dans les augmentations de capital.
(4) Comprises dans les augmentations de capital et les émissions d'obligations.
(5) Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations autres qu'en espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

IV. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES.

c) Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé
(milliers de francs).

DECEMBRE 1938.

17

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (soc. de pers. à respons. limitée)			ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES		DISSOLUTIONS		RÉDUCTIONS DE CAPITAL Montant
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Montant nominal	dont emprunts de conversion		Apports en nature (1)	Incorporations de réserves au capital (2)	Liquidations	Fusions	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									Nombre	Montant	

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité.

Belgique	33	22.524	21.594	270	66.166	65.613	46	171.736	185.587	180.998	—	—	—	79.857	25.237	97.829	9.050	40.888
Belgique et étranger	—	—	—	—	—	—	1	210	210	210	—	—	—	—	210	—	—	9.000
Congo	1	250	250	—	—	—	2	48.000	25.000	18.750	—	—	—	12.740	—	5.500	12.000	24.000
TOTAL...	34	22.774	21.844	270	66.166	65.613	49	219.946	210.797	199.958	—	—	—	92.597	25.447	103.329	21.050	73.888

2. — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé.

1 million et moins	31	7.274	6.344	261	49.372	48.942	37	25.646	16.682	14.468	—	—	—	47.457	2.522	10.329	1.300	3.535
de 1 à 5 millions	2	5.500	5.500	9	16.794	16.671	6	14.100	11.925	10.550	—	—	—	19.450	5.925	5.000	2.000	11.140
de 5 à 10 millions	1	10.000	10.000	—	—	—	2	4.200	15.190	14.190	—	—	—	13.190	—	—	5.750	9.000
de 10 à 20 millions	—	—	—	—	—	—	3	51.000	42.000	35.750	—	—	—	12.500	17.000	—	12.000	26.213
de 20 à 50 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	24.000
de 50 à 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	88.000	—	—
de plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	1	125.000	125.000	125.000	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL...	34	22.774	21.844	270	66.166	65.613	49	219.946	210.797	199.958	—	—	—	92.597	25.447	103.329	21.050	73.888

(1) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

(2) Comprises dans les augmentations de capital.

V. — RECOURS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITÉ PUBLIQUE A L'EMPRUNT.

VI. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES (1).

18
19

PÉRIODES	RECOURS DES POUVOIRS PUBLICS A L'EMPRUNT (2)		OPÉRATIONS BANCAIRES DU CRÉDIT COMMUNAL				PÉRIODES	Montants d'après les droits d'inscription perçus
			Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis pour le paiement de :					
	en Belgique	à l'étranger	Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires			
		Prélèvements sur compte	Remboursem. nets	Avances nettes	Remboursem. nets			
	(milliers de fr.)	(millions)	(milliers de fr.)					(milliers fr.)
1937.....	6.955.000	flor. P.-B. 48 £ 5	451.491	205.369	200.606	206.350	1937 Moyen. mens.	211.092
1938.....	2.534.875	—	699.505	258.243	231.272	237.796	1938 Moyen. mens.	232.768
1937 Octobre ...	—	—	50.259	7.082	12.247	23.894	1937 Octobre ...	228.216
Novembre ..	—	—	59.908	11.358	10.327	29.894	Novembre ..	211.192
Décembre ..	—	£ 5	47.930	62.582	11.663	23.006	Décembre ..	242.077
1938 Janvier ...	—	—	51.979	7.298	23.480	25.500	1938 Janvier ...	206.074
Février	609.875	—	39.491	12.062	20.361	19.974	Février	216.760
Mars	—	—	61.551	21.313	22.293	9.749	Mars	248.938
Avril	—	—	73.431	13.877	21.639	5.296	Avril	290.964
Mai	—	—	65.249	11.448	16.789	6.973	Mai	283.647
Juin	—	(3)	62.110	19.630	23.093	6.092	Juin	246.895
Juillet	250.000	—	65.551	17.636	18.628	15.840	Juillet	236.207
Août	—	—	67.847	19.274	20.145	25.848	Août	207.602
Septembre ..	—	—	63.467	26.997	22.348	18.015	Septembre ..	231.556
Octobre ...	1.000.000	—	36.289	17.849	13.619	36.747	Octobre ...	210.985
Novembre ..	(4) 675.000	—	52.109	11.470	11.426	38.898	Novembre ..	190.178
Décembre ..	—	—	60.431	79.389	17.451	28.864	Décembre ..	223.407

(1) Y compris les renouvellements au bout de quinze ans, qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

(2) Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc.

(3) Le Gouvernement belge a conclu, en juin 1938, un emprunt de 35 millions de florins P.-B. en Bons du Trésor à 3 mois renouvelables trois fois à son gré.

(4) Emprunt à lots Crédit Communal — 600 millions — 4 p. c., émis à 96.

Emprunt Caisse Nationale de Crédit aux Classes moyennes — 75 millions — 3,25 p. c., émis au pair.

LES FINANCES PUBLIQUES.

I. — RENDEMENT DES IMPOTS (d'après le « Moniteur belge »).

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercices (non compris les additionnels provinciaux et communaux)
(millions de francs).

25

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
1937.....	2.998	3.027	3.653	9.679	—
1938.....	3.281	3.059	3.330	9.670	—
1937 Octobre.....	231	253	324	808	8.019
Novembre.....	250	250	289	789	8.809
Décembre.....	276	280	314	870	9.679
1938 Janvier.....	431	221	267	919	919
Février.....	187	213	273	673	1.592
Mars.....	214	282	322	818	2.410
Avril.....	270	256	304	830	3.240
Mai.....	262	243	279	784	4.024
Juin.....	187	262	271	721	4.745
Juillet.....	221	264	266	751	5.496
Août.....	236	261	253	750	6.246
Septembre.....	253	255	285	793	7.039
Octobre.....	391	266	279	936	7.975
Novembre.....	337	255	251	843	8.817
Décembre.....	291	281	281	853	9.670

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 décembre 1938 pour les exercices 1937 et 1938
(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs).

	Exercice 1937 (2)		Exercice 1938		Décembre 1938	
	Recettes effectuées	Évaluations budgétaires	Recettes effectuées	Évaluations budgétaires	Recettes effectuées pour	
					l'exercice 1937 (2)	l'exercice 1938
I. Contributions directes.....	2.824	3.116	2.661	2.238	—	291
II. Douanes et accises.....	3.017	2.815	3.038	3.094	—	281
dont douanes.....	1.587	1.531	1.544	1.650	—	137
accises.....	1.204	(1) 1.273	1.279	(1) 1.430	—	121
III. Enregistrement.....	3.651	3.246	3.329	3.967	—	281
dont enregistrement et transcription.....	540	485	486	515	—	47
successions.....	254	206	244	200	—	26
timbre et taxes assimilées.....	2.816	2.515	2.561	3.225	—	205
Total...	9.492	9.177	9.028	9.299	—	853
Différence par rapport aux évaluat. budgétaires..	+ 315		- 271			

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile; la remise des déclarations par le contribuable et l'établissement des rôles par l'administration prennent, en effet, un certain temps. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à partir de la clôture de l'exercice.

(1) Accises et taxes spéciales de consommation.

(2) Exercice clos depuis le 31 mai 1938.

	4 ^e trimestre 1937	1 ^{er} trimestre 1938	2 ^e trimestre 1938	3 ^e trimestre 1938
Opérations en deniers (millions de francs).				
RECETTES.				
Dotations ordinaires pour l'amortissement de la dette consolidée	754	908	49	175
Excédents non employés de la dotation du 6 ½ % américain à affecter à la constitution d'une réserve productive (article 16 de la loi du 24 juillet 1927)	—	3	—	—
Intérêts et coupons encaissés	1	2	—	3
Produit net de la réserve du 6 ½ % américain	2	2	3	4
Retenues pour caisse de pensions, à régulariser	—	—	—	—
Cession de titres du portefeuille	—	3	—	19
Cession de titres acquis en vertu de l'article 24 de l'arrêté royal du 11 mai 1935	581	653	317	164
Intérêts sur titres acquis en vertu de l'arrêté royal du 11 mai 1935	1	22	3	11
Intérêts et amortissement du portefeuille des anciennes caisses de pensions (article 1 ^{er} des arrêtés royaux n ^{os} 221 et 222 du 27 décembre 1935)	7	25	4	13
Recettes du trimestre ...	1.345	1.619	376	389
DÉPENSES.				
Coût des titres de la dette consolidée rachetés ou remboursés pour l'amortissement	774	116	758	174
Remboursement au Trésor d'une partie de la dotation afférente aux emprunts américains convertis.	0,7	—	—	—
Frais relatifs à l'amortissement de la dette consolidée	0,9	2	0,1	0,3
Frais généraux	0,1	0,1	0,1	0,1
Coût des titres acquis en vertu de l'article 24 de l'arrêté royal du 11 mai 1935	681	673	361	173
Coût des titres acquis en vertu de l'article 11, 2 ^e alinéa, de la loi du 23 juillet 1926	3	—	—	39
Versement au Trésor du produit net de la réserve du 6 ½ % américain pour 1937	—	—	10	—
Versement au Trésor des intérêts et de l'amortissement du portefeuille des anciennes caisses de pensions	—	—	46	29
Prorata de coupons sur titres acquis par le Fonds de régularisation du marché des rentes	12	—	—	—
Régularisation des retenues pour caisses de pensions	—	—	—	—
Dépenses du trimestre ...	1.472	791	1.175	416
Solde favorable à fin de trimestre ...	506	1.333	535	507

Opérations en titres
(millions de francs).

AMORTISSEMENT DE LA DETTE CONSOLIDÉE.				
Capital nominal des titres rachetés ou remboursés pour l'amortissement pendant le trimestre ..	685	116	591	169
CONVERSION DE LA DETTE FLOTTANTE.				
Montant des Bons du Trésor convertis en actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges jusqu'à la fin du trimestre	4.175	4.175	4.175	4.175
ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.				
Capital nominal des titres : a) émis contre espèces	824	824	824	824
b) échangés contre Bons du Trésor non estampillés	4.175	4.175	4.175	4.175
Solde disponible à la fin du trimestre	4.999	4.999	4.999	4.999
Total de la première émission (article 2 de la loi du 24 décembre 1927)	5.000	5.000	5.000	5.000
Non émis	5.000	5.000	5.000	5.000
Capital nominal des titres remis au Fonds d'amortissement (art. 11 de la loi du 23 juillet 1926).	10.000	10.000	10.000	10.000
PORTEFEUILLE DE TITRES A LA FIN DU TRIMESTRE.				
Valeurs acquises en vertu de l'article 11, 2 ^e alinéa, de la loi du 23 juillet 1926	99	94	94	115
PORTEFEUILLE DE LA RÉSERVE DU 6 ½ % AMÉRICAIN A LA FIN DU TRIMESTRE.				
Valeurs acquises en exécution de l'article 16 de la loi du 24 juillet 1927	269	269	269	269
PORTEFEUILLE DU FONDS DE RÉGULARISATION DU MARCHÉ DES RENTES A LA FIN DU TRIMESTRE.				
Valeurs acquises en exécution de l'article 24 de l'arrêté royal du 11 mai 1935	941	972	1.001	1.012
PORTEFEUILLE DES ANCIENNES CAISSES DE PENSIONS A LA FIN DU TRIMESTRE.				
Valeurs déposées au Fonds d'amortissement en exécution de l'article 1 ^{er} des arrêtés royaux n ^{os} 221 et 222 du 27 décembre 1935	1.051	1.047	1.046	1.041
DÉPÔTS PAR DES FONDATIONS EN VUE DE LA DÉLIVRANCE D'INSCRIPTIONS NOMINATIVES 4 %, 3^e SÉRIE.				
Valeurs déposées au Fonds d'amortissement en vertu de l'arrêté royal n ^o 267 du 28 mars 1936.	334	335	335	335

II. — SITUATION TRIMESTRIELLE DU FONDS D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE
(suite).

26

	Au 31 décembre 1937	Au 31 mars 1938	Au 30 juin 1938	Au 30 septemb. 1938
Bilan (milliers de francs).				
ACTIF.				
Banques, chèques postaux et caisse	194.189	547.499	223.003	199.743
Placements temporaires en devises étrangères	3.745	3.788	3.719	3.648
Provisions d'amortissement constituées chez les banquiers étrangers	59.231	145.163	51.349	53.201
Remboursement de titres amortissables par tirages, à ventiler	—	402.166	20.007	14.305
Dotations échues, restant à encaisser	14.082	22	1.614	891
Ordonnances en portefeuille	23	—	—	—
Taxes et frais avancés à récupérer	68	22	9	332
Placements de la réserve de l'emprunt 6 ½ % américain	234.583	234.623	234.904	234.912
Portefeuille-titres (au prix de revient)	505.921	1.333.283	534.605	507.032
	87.211	84.563	84.555	104.717
Total actif...	593.132	1.417.846	619.160	611.749
PASSIF.				
Soldes des dotations à affecter à l'amortissement :				
a) en francs belges	92.811	798.450	183.968	182.952
b) en devises	59.231	145.163	51.349	53.201
Réserve de l'emprunt 6 ½ % américain	235.770	241.226	234.347	238.842
Fonds de régularisation du marché des rentes	52.470	54.474	13.284	14.606
Produit du portefeuille des anciennes caisses de pensions	46.083	71.546	29.437	13.117
Solde disponible :				
Partie non utilisée du produit net de l'émission d'actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges	54.083	54.083	54.083	54.083
Contributions volontaires	4.104	4.104	4.104	4.104
Excédent des revenus sur les charges	58.187	58.187	58.187	58.187
	48.580	48.801	48.609	50.844
	106.767	106.988	106.796	109.031
Total passif...	593.132	1.417.846	619.160	611.749

Compte de pertes et profits
(milliers de francs).

DOIT.				
Frais d'administration	74	93	111	102
Frais relatifs à l'amortissement	925	1.623	127	311
Excédent des revenus sur les charges pour le trimestre	999	1.716	238	413
	—	221	—	2.234
Total...	999	1.937	238	2.647
AVOIR.				
Intérêts et coupons encaissés	624	1.937	46	2.647
Excédent des charges sur les revenus pour le trimestre	375	—	192	—
Total...	999	1.937	238	2.647
Solde favorable à fin de trimestre...	48.579	48.801	48.609	50.843

LES REVENUS ET L'ÉPARGNE.

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES.

a) Mois de décembre 1938.

30

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (2)	Coupons d'obligations bruts (1)
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			

(milliers de francs)

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique.

1a Banques privées	3	3	—	50.960	3.708	1.716	—	600	—	—
1b Banques d'intérêt public	1	1	—	20.000	41.077	5.420	—	2.200	112.500	3.937
2. Assurances	2	—	2	8.462	5.905	—	1.894	—	—	—
3. Opérations financières	32	26	6	425.549	159.206	16.984	11.303	12.356	76.340	3.173
4. Exportations importations	6	4	2	12.400	211	863	—	600	—	—
5. Commerce de fer et métaux	1	1	—	100	100	33	—	—	—	—
6. Comm. d'habil. et d'ameubl.	9	7	2	194.570	67.812	14.197	12	10.631	15.450	887
7. Comm. de prod. alimentaires	6	4	2	22.384	29.222	5.109	287	1.829	3.422	203
8. Commerces divers	30	26	4	23.583	7.011	2.490	393	1.281	2.413	123
9. Sucreries	3	3	—	246.430	27.286	16.002	—	14.357	14.771	886
10. Meuneries	1	1	—	12.000	447	889	—	494	—	—
11. Brasseries	9	7	2	49.770	12.509	3.017	67	2.441	2.100	147
12. Distilleries	1	1	—	100	68	30	—	—	—	—
13. Autres industr. alimentaires	7	7	—	48.376	6.703	5.643	—	4.945	3.907	211
14. Carrières	6	2	4	4.050	271	120	287	9	—	—
15. Charbonnages	1	1	—	65.000	61.850	4.394	—	3.792	50.763	2.574
16. Mines et autres industr. extr.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
17. Gaz	4	4	—	115.000	16.228	35.374	—	32.433	12.567	654
18. Electricité	3	3	—	292.250	33.052	29.583	—	25.255	36.565	1.719
19. Constructions électriques	5	4	1	4.265	201	547	334	17	9.050	498
20. Hôtels, théâtres, cinémas	14	7	7	5.194	416	1.209	99	1.007	—	—
21. Imprimerie, publicité	9	7	2	17.983	7.835	1.141	169	980	1.000	40
22. Textiles	25	13	12	76.338	33.666	3.687	6.038	2.983	17.646	850
23. Mat. art. et prod. céramiques	7	4	3	37.755	12.618	1.523	591	1.380	19.476	1.347
24. Métallurg. et constr. mécan.	35	26	9	497.378	222.625	66.300	5.058	56.650	43.997	2.376
25. Construct. (bât. et tr. publ.)	3	2	1	15.932	1.323	107	31	18	1.750	87
26. Papeteries	3	3	—	71.640	19.900	2.769	—	2.391	9.500	615
28. Produits chimiques	9	8	1	66.447	33.302	8.701	13	5.059	14.625	883
29. Industries du bois	2	—	2	1.300	642	—	163	—	550	33
30. Tanneries et corroiries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
31. Automobiles	2	1	1	1.600	1.267	29	150	22	—	—
32. Verreries et cristalleries	1	1	—	100.000	45.941	5.946	—	5.925	191	10
33. Glaceries	1	1	—	1.500	47.978	1.077	—	—	—	—
34. Industries diverses	22	17	5	49.247	18.359	7.884	389	3.390	41.747	1.891
35. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	3.000	195
36. Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
37. Navigation et aviation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
38. Télégraphe et téléphone	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
39. Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	12.712	777
40. Autobus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
41. Transports non dénommés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
42. Divers non dénommés	2	1	1	75	31	2	2	—	—	—
TOTAL...	265	196	69	2.537.668	900.886	242.786	27.287	193.045	506.042	24.116

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge.

1. Banques priv. et soc. financ.	3	2	1	37.050	11.925	4.012	19	1.600	—	—
2. Sociétés commerciales	2	1	1	70.000	14.998	4.408	58	—	—	—
3. Sociétés industrielles	4	4	—	218.250	37.960	20.970	—	11.898	—	—
4. Sociétés agricoles	4	1	3	28.900	7.234	2.189	973	1.735	—	—
5. Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL...	13	8	5	354.200	57.649	31.579	1.050	15.233	—	—

C. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger.

1. Sociétés d'électricité	—	—	—	—	—	—	—	—	112.274	6.736
2. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Tramways	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Plantations et sociétés colon.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Sociétés diverses	8	7	1	314.378	174.766	31.781	142	24.189	19.520	781
TOTAL...	8	7	1	314.378	174.766	31.781	142	24.189	131.794	7.517
Total général...	286	211	75	3.206.246	1.133.301	306.146	28.479	232.467	637.836	31.633

(1) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de décembre: (milliers de francs)

Coupons d'emprunts intérieurs de l'État	—
Coupons d'emprunts de la Colonie	3.875
Coupons d'emprunts des provinces et des communes	2.807
Coupons d'emprunts d'organismes divers	28.355

TOTAL... 35.037

Coupons d'emprunts extérieurs de l'État	10.271
Coupons d'emprunts extérieurs de la ville d'Anvers	7.374

(2) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES (suite).

b) Tableau rétrospectif.

PÉRIODES	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut distribué	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligat. bruts
	recensées	en bénéf.	en perte			bénéfice	perte			
(milliers de francs)										
1937.....	7.611	5.887	1.724	45.890.185	17.761.760	5.289.888	469.276	3.787.107	9.223.488	476.458
1938 (2).....	7.024	5.411	1.613	46.512.803	17.687.446	6.001.323	368.072	4.185.550	8.134.056	384.070
1937 Octobre.....	545	446	99	4.689.059	1.243.373	494.663	47.336	348.026	1.013.402	46.091
Novembre.....	277	230	47	3.733.015	2.004.919	584.120	6.792	463.727	401.720	19.273
Décembre.....	293	232	61	3.462.210	1.318.773	409.521	17.031	289.738	597.004	30.572
1938 Janvier.....	122	108	14	1.019.857	304.013	175.450	2.143	87.038	1.150.958	60.927
Février.....	175	141	34	575.811	137.340	44.678	8.260	26.536	419.736	19.550
Mars.....	1.332	1.042	290	4.853.781	2.372.517	657.439	35.159	504.800	499.366	24.852
Avril.....	1.685	1.300	385	8.238.525	2.342.647	986.362	56.700	652.481	1.023.060	45.322
Mai.....	1.179	914	265	8.774.632	4.707.102	1.126.265	53.121	844.914	383.850	18.078
Juin.....	615	457	158	3.108.611	724.821	349.444	31.433	238.992	664.370	33.293
Juillet.....	418	330	88	5.924.694	1.889.757	986.934	45.700	646.614	979.321	43.497
Août.....	170	125	45	1.168.178	343.321	99.087	12.180	68.757	494.033	22.256
Septembre.....	238	172	66	887.013	338.430	99.188	12.968	65.034	458.104	21.984
Octobre.....	539	404	135	4.448.324	1.218.677	524.528	68.168	355.354	1.007.432	43.252
Novembre.....	265	207	58	4.307.131	2.175.520	645.802	13.761	462.563	381.990	17.896
Décembre.....	286	211	75	3.206.246	1.133.301	306.146	28.479	232.467	637.836	31.633

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

(2) Chiffres provisoires.

II. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE.

a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne (1)

(milliers de francs).

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période (2)	Nombre de livrets à fin d'année
1936.....	3.034.068	2.469.677	564.390	11.455.993	5.694.797
1937.....	3.501.365	2.800.663	700.702	12.489.170	5.844.595
1937 Novembre.....	258.529	210.600	47.929	12.113.394	
Décembre.....	294.514	251.214	43.300	12.489.170	
1938 Janvier.....	398.603	201.090	197.513	12.686.683	
Février.....	295.300	221.764	73.536	12.760.219	
Mars.....	246.737	328.490	— 81.753	12.678.466	
Avril.....	270.721	277.883	— 7.162	12.671.304	
Mai.....	255.455	428.875	— 173.420	12.497.884	
Juin.....	245.881	258.729	— 12.848	12.485.036	
Juillet.....	283.123	237.882	45.241	12.530.277	
Août.....	252.373	237.395	14.978	12.545.255	
Septembre.....	157.456	544.487	— 387.031	12.158.224	
Octobre.....	392.378	328.208	64.170	12.222.394	
Novembre.....	284.146 (3)	190.455 (3)	93.691 (3)	12.324.353 (3)	
Décembre.....	247.840 (3)	253.192 (3)	— 5.352 (3)	12.319.001 (3)	
1939 Janvier.....	312.764 (3)	199.059 (3)	113.705 (3)	12.780.764 (3)	

(1) Ces chiffres donnent les mouvements de l'épargne pure.

(2) Les soldes des années 1936 et 1937 et celui de décembre 1937 comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

(3) Chiffres approximatifs.

b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite

(milliers de francs).

PÉRIODES	TRAVAILLEURS MANUELS et versements libres en dehors du cadre des lois d'assurances obligatoires (lois des 15 décembre 1937 et 16 mars 1865)	EMPLOYÉS (lois des 10 mars 1925 et 18 juin 1930)	OUVRIERS MINEURS (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937)	Total
1936.....	250.283	40.430	11.880	311.593
1937.....	298.675	44.386	14.241	357.302
1938 Janvier.....	28.914	3.839	}	}
Février.....	26.359	3.845		
Mars.....	27.875	4.610		
Avril.....	27.831	4.093		
Mai.....	27.031	3.898		
Juin.....	24.399	3.886		
Juillet.....	25.398	3.867		
Août.....	25.338	4.234	4.564	
Septembre.....	25.460	3.843		
Octobre.....				
Novembre.....			4.534	
Décembre.....				

III. — INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES. (Base : moyenne des salaires en 1933 = 100.)

PÉRIODES	INDICE GÉNÉRAL	INDICES PAR INDUSTRIES																				INDICES des salaires horaires moyens par catégorie d'industrie					
		Cokeries	Carrières, cimenteries, marbreries	Métallurgie				Industries céramiques, briqueteries	Industries verrières	Industries chimiques	Industries alimentaires	Industries textiles			Construction et travaux publics	Bois et ameublement	Peaux et cuirs	Tabacs	Papier		Art et précision	Transports			Gaz et électricité	Industries de	
				Sidérurgie	Métaux non ferreux	Fonderies, constructions mécan. et métalliques	Ensemble					Lin, coton, chanvre et jute	Laine, tapis, bonneterie, confection	Ensemble					Fabriques	Imprimerie et transformation		Travail des ports, camionneurs	Chemins de fer (1)	Ensemble (1)		biens de production	biens de consommation

a) Indice des salaires horaires moyens.

1936 Août	102	108	99	110	109	98	104	98	100	103	99	102	98	100	99	98	103	111	—	100	101	113	102	105	101	104	100
1936 Octobre	102	106	98	111	106	97	103	100	100	103	99	101	97	99	100	96	105	109	—	101	100	114	102	105	101	103	100
1936 Décembre	103	108	97	114	109	97	105	100	100	104	101	103	97	100	101	96	106	109	—	100	97	117	101	104	102	105	100
1937 Mars	105	111	102	116	112	103	109	101	104	107	103	104	100	102	103	99	109	108	107	102	101	121	97	101	102	108	103
1937 Juin	109	114	104	125	114	104	113	108	105	109	105	105	100	102	106	101	112	104	—	104	105	122	105	108	106	111	104
1937 Septembre	112	118	108	129	119	110	118	112	106	112	106	107	107	107	108	102	113	108	122	106	109	122	107	110	107	114	107
1937 Décembre	114	121	108	129	121	112	119	115	108	114	108	109	108	109	111	105	115	109	115	106	114	130	113	116	110	117	109
1938 Mars	116	123	112	130	121	115	121	110	112	115	108	111	110	111	112	106	116	113	115	108	117	127	110	113	111	118	111
1938 Juin	116	123	111	132	121	113	121	109	112	116	109	112	110	111	112	108	115	112	—	109	115	125	109	112	111	118	111
1938 Septembre	117	123	108	132	121	113	121	110	110	117	109	111	109	110	114	109	115	113	—	110	115	125	115	115	111	119	110
1938 Décembre	*118	126	114	135	121	113	122	114	113	*116	*110	*112	*113	*113	115	108	*117	113	—	111	112	*125	*115	*115	114	*119	*112

b) Indice des salaires des ouvriers qualifiés ou spécialisés.

1936 Août	103	105	101	109	109	101	105	94	100	103	97	106	96	101	98	103	101	108	—	100	96	117	—	—	99	103	100
1936 Octobre	103	105	101	111	104	101	105	96	99	103	99	105	95	100	100	101	102	109	—	101	95	119	—	—	99	102	100
1936 Décembre	105	105	100	113	108	102	107	96	101	103	101	108	96	102	101	101	102	110	—	101	97	120	—	—	101	104	101
1937 Mars	107	108	104	117	111	107	111	99	106	106	101	109	95	102	103	106	106	110	108	103	97	120	—	—	102	108	103
1937 Juin	111	112	105	127	113	109	116	102	107	109	103	110	96	103	106	106	110	109	—	104	98	122	—	—	106	110	105
1937 Septembre	114	115	111	136	117	115	123	104	109	111	106	112	101	107	108	107	112	113	124	106	102	126	—	—	107	115	107
1937 Décembre	116	117	113	133	120	117	123	106	106	114	106	115	102	109	110	111	114	115	127	105	110	128	—	—	111	117	109
1938 Mars	117	116	114	132	120	120	124	107	112	114	106	116	104	110	111	111	116	115	127	106	112	125	—	—	112	118	111
1938 Juin	118	114	114	136	120	117	124	106	110	116	107	116	105	111	113	112	114	115	—	107	110	127	—	—	112	117	111
1938 Septembre	118	114	116	145	120	115	127	106	111	116	107	113	104	108	114	115	116	116	—	108	110	128	—	—	112	119	111
1938 Décembre	*120	117	118	142	120	115	126	108	113	*114	*108	*115	*106	*115	115	114	*116	115	—	108	110	*128	—	—	113	*119	*112

c) Indice des salaires des ouvriers non qualifiés ni spécialisés.

1936 Août	105	105	96	114	109	102	107	103	111	108	99	103	103	103	101	100	100	107	—	103	114	118	—	—	103	103	101
1936 Octobre	106	105	96	117	108	104	109	103	111	108	100	102	102	102	102	100	101	108	—	105	113	120	—	—	104	103	101
1936 Décembre	107	105	98	120	111	105	111	102	113	109	103	105	103	104	103	100	108	110	—	104	115	120	—	—	105	103	103
1937 Mars	110	108	99	123	114	109	115	105	119	113	104	106	105	105	106	103	110	109	106	105	121	126	—	—	107	108	104
1937 Juin	114	112	101	141	116	109	122	114	119	116	106	106	106	106	109	103	112	108	—	108	122	123	—	—	102	111	106
1937 Septembre	117	115	106	147	121	114	127	116	117	119	108	108	109	108	112	107	115	113	122	110	127	125	—	—	103	114	110
1937 Décembre	118	117	108	140	123	117	126	112	113	122	109	111	111	111	114	107	116	115	115	110	134	128	—	—	115	116	112
1938 Mars	119	116	110	142	123	120	128	116	118	122	109	113	111	112	115	109	118	115	115	114	136	123	—	—	116	117	114
1938 Juin	119	114	107	145	122	118	128	118	116	123	109	112	112	112	116	109	116	115	—	114	133	124	—	—	114	118	113
1938 Septembre	121	114	107	151	122	118	131	118	119	124	108	114	111	112	118	110	117	116	—	116	134	124	—	—	115	119	113
1938 Décembre	*121	116	110	143	123	119	128	112	119	*117	*111	*116	*113	*115	118	110	*121	116	—	114	133	*124	—	—	118	*120	*109

(1) Nous ne possédons pas d'éléments pour le calcul des indices des salaires des ouvriers qualifiés et non qualifiés des chemins de fer. Seul le salaire moyen nous est connu.

(2) Régime I : variations suivant indices des prix de détail ou barèmes des prix de vente.

Régime II : commissions paritaires ou autres organismes de conciliation.

Régime III : décisions patronales individuelles ou offre et demande.

(*) Indices provisoires.

VARIATIONS selon régimes (2)

	I	II	III
1936 Août	103	102	101
1936 Octobre	103	101	100
1936 Décembre	103	103	101
1937 Mars	107	108	104
1937 Juin	102	111	106
1937 Septembre	103	114	110
1937 Décembre	115	116	112
1938 Mars	116	117	114
1938 Juin	114	118	113
1938 Septembre	115	119	113
1938 Décembre	*120	*114	*109

LE MOUVEMENT DES AFFAIRES.

I. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION.

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					Vitesse de circulation de la monnaie dans les banques (3)	CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES			
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES			COMPTANT			TERME
	Nombre de chambres à fin de période	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)		Nombre de séances	Nombre de particip. à fin de période	Montant liquidé (millions de francs) (1)	Montant liquidé (millions de francs) (1)
1937 Moyenne mensuelle	38 (2)	343	31.057	167	22.648	5,45	20	320 (2)	1.152	174
1938 Moyenne mensuelle	38 (2)	332	32.201	164	24.275	—	21	305 (2)	513	82
1937 Novembre	38	331	26.649	162	18.914	—	19	320	608	90
Décembre	38	357	32.457	175	23.605	5,81	22	320	615	99
1938 Janvier	38	336	32.895	167	24.711	—	21	320	582	83
Février	38	313	26.436	155	19.325	—	20	320	567	104
Mars	38	344	33.582	171	24.972	5,56	22	320	746	91
Avril	38	327	30.386	160	22.507	—	19	320	558	79
Mai	38	354	42.960	180	33.535	—	20	320	723	139
Juin	38	336	32.489	166	25.315	7,17	21	320	396	79
Juillet	38	330	28.850	161	21.596	—	19	320	375	67
Août	38	326	31.781	161	24.620	—	22	300	363	68
Septembre	38	320	34.021	157	24.430	7,36	22	300	386	86
Octobre	38	334	36.304	162	28.471	—	21	305	647	94
Novembre	38	320	26.223	157	19.469	—	19	305	409	54
Décembre	38	344	30.484	169	22.346	—	21	305	405	47
1939 Janvier	38	331	28.298	166	20.949	—	21	305	409	46

(1) Dans ce montant, les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.

(2) Au 31 décembre.

(3) Rapport des capitaux compensés par trimestre au solde, à la fin du trimestre, des dépôts en comptes à vue et à moins de 30 jours.

II. — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

(millions de francs).

PÉRIODES	Nombre de comptes à fin de période	Avoir global (moyenne journalière)	CRÉDIT		DÉBIT		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation (2)
			Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1937 Moyenne mensuelle	(1) 412.126	3.666	4.925	12.393	4.900	12.409	34.627	89,0	4,72
1938 Moyenne mensuelle	(1) 433.553	3.594	5.041	12.494	5.016	12.508	35.060	89,0	4,80
1937 Novembre	412.326	3.769	4.553	11.993	4.571	12.007	33.124	88,4	4,58
Décembre	412.126	3.873	5.485	13.781	5.303	13.803	38.372	89,2	4,74
1938 Janvier	414.432	3.855	5.706	13.923	5.628	13.946	39.202	89,0	5,08
Février	416.568	3.780	4.367	11.709	4.589	11.723	32.388	89,1	4,50
Mars	418.318	3.563	4.912	12.320	4.863	12.338	34.433	88,3	4,47
Avril	419.240	3.686	4.900	12.280	4.947	12.293	34.420	88,3	4,68
Mai	421.161	3.526	5.066	12.600	5.284	12.630	35.580	88,5	5,08
Juin	421.680	3.398	4.467	11.284	4.415	11.292	31.459	88,2	4,63
Juillet	423.292	3.516	5.130	12.009	4.809	12.014	33.962	87,9	4,78
Août	424.609	3.548	4.652	11.866	4.715	11.874	33.107	90,2	4,50
Septembre	426.460	3.484	5.492	13.044	5.813	13.055	37.404	93,8	5,21
Octobre	428.217	3.504	5.990	14.215	5.829	14.208	40.242	87,9	5,50
Novembre	430.560	3.621	4.511	11.763	4.471	11.783	32.528	88,3	4,68
Décembre	433.553	3.654	5.297	12.921	4.833	12.941	35.993	88,5	4,50
1939 Janvier	437.067	4.006	5.193	13.742	5.106	13.755	37.797	88,7	4,53

(1) Au 31 décembre.

(2) Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

III. — DEMANDES EN AUTORISATION D'ETABLISSEMENTS CLASSES.

Source : *Revue du Travail*.

ÉPOQUES	Royaume	Brabant	Anvers	Limbourg	Flandre orientale	Flandre occidentale	Hainaut	Namur	Luxembourg	Liège
1936	4.701	1.109	798	99	571	608	603	245	63	605
1937	4.272	1.135	722	92	786	480	413	151	42	451
1937 Septembre	315	82	61	4	37	30	32	8	3	58
Octobre	346	82	50	12	57	62	28	12	—	43
Novembre	327	110	62	8	39	46	22	9	1	30
Décembre	298	71	37	11	39	31	51	15	6	37
1938 Janvier	291	90	52	10	36	36	26	—	—	41
Février	326	84	44	4	21	41	43	16	4	69
Mars	314	91	67	9	40	32	26	5	4	40
Avril	347	67	77	4	66	35	39	10	—	49
Mai	367	100	66	9	48	42	43	29	3	47
Juin	363	78	62	17	47	44	34	22	5	74
Juillet	329	82	59	14	21	51	56	6	3	37
Août	336	85	65	7	16	34	70	10	2	47
Septembre	277	80	52	3	17	25	39	14	1	46
Octobre	276	81	42	13	31	21	35	7	2	44
Novembre	248	62	59	9	8	23	44	5	4	34

**IV. — RAPPORT DES EFFETS IMPAYES AUX EFFETS PRESENTES A L'ENCAISSEMENT
PAR LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE.**

38

PÉRIODES	NOMBRE DES			MONTANT DES		
	Effets présentés	Effets impayés	%	Effets présentés	Effets impayés	%
				<i>(milliers de francs)</i>		
1937.....	1.117.161	69.857	6,25	4.644.274	99.390	2,14
1938.....	1.473.634	100.463	6,82	8.145.032	157.898	1,94
1937 Octobre.....	99.715	6.018	6,04	379.256	9.416	2,48
Novembre.....	100.177	5.965	5,95	387.347	9.283	2,40
Décembre.....	101.963	6.880	6,75	457.713	10.008	2,19
1938 Janvier.....	93.231	6.752	7,24	375.270	9.611	2,56
Février.....	87.593	5.934	6,77	346.734	8.356	2,41
Mars.....	98.388	6.275	6,38	491.348	8.775	1,79
Avril.....	121.741	7.534	6,19	516.979	10.473	2,03
Mai.....	138.333	8.783	6,33	667.163	14.287	2,14
Juin.....	155.249	9.657	6,22	1.005.813	16.768	1,67
Juillet.....	141.215	9.353	6,62	978.256	15.194	1,55
Août.....	121.944	7.950	6,52	807.139	11.972	1,48
Septembre.....	121.865	11.417	9,37	554.951	19.701	3,55
Octobre.....	152.369	10.462	6,87	877.433	17.178	1,96
Novembre.....	128.358	7.950	6,19	849.872	13.569	1,60
Décembre.....	113.350	8.406	7,42	674.074	12.114	1,80

**V. — DECLARATIONS DE FAILLITE,
HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS PREVENTIFS, MISES SOUS GESTION CONTROLÉE,
PUBLIÉES AU « MONITEUR DU COMMERCE BELGE ».**

a) Tableau rétrospectif.

39

PÉRIODES (13 semaines)	Faillites			Concordats homologués			Gestions contrôlées		
	1936	1937	1938	1936	1937	1938	1936	1937	1938
Première période.....	151	165	180	29	39	29	29	11	—
Deuxième période.....	155	138	145	34	23	35	37	—	—
Troisième période.....	136	111	118	15	17	23	14	—	—
Quatrième période.....	179	146	179	28	29	44	16	—	—
Total...	621	560	622	106	108	131	96	11	—

b) Détail par catégories d'industries.

JANVIER 1939.

GROUPES	NOMBRE DE											
	DECLARATIONS DE FAILLITE						CONCORDATS HOMOLOGUÉS					
	Personnes physiques	Sociétés de personnes	Sociétés anonymes	Sociétés de personnes à responsabilité limitée	Sociétés coopératives	Total	Personnes physiques	Sociétés de personnes	Sociétés anonymes	Sociétés de personnes à responsabilité limitée	Sociétés coopératives	Total
A. Opérations commerciales.....	38	2	2	3	1	46	7	1	—	—	—	8
B. Opérations bancaires et financières.....	1	1	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—
C. Industries.....	3	—	—	—	—	3	1	—	—	—	—	1
D. Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total...	42	3	2	3	1	51	8	1	—	—	—	9

LES PRIX.

I. — INDICES DES PRIX DE GROS.

a) Indice officiel en Belgique. — Indice général et par groupe de produits.

Base : Avril 1914 = 100.

45

Source : Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.

PÉRIODES	Indice général	Produits destinés à l'alimentation	Combustibles	Goudron et dérivés	Produits des industries métallurg.	Pétroles et dérivés	Produits des industries céramiq.	Produits des industries verrières	Produits chimiques	Engrais chimiques	Matières grasses
Nombre de produits	125	16	4	3	15	7	9	2	12	4	7
1937 Moyenne mensuelle	684	632	839	648	759	1.000	871	549	599	448	570
1938 Moyenne mensuelle	630	559	873	605	695	967	865	549	617	503	463
1937 Octobre	683	635	906	666	758	1.048	890	549	605	473	556
Novembre	663	616	906	679	738	1.048	885	549	612	478	524
Décembre	659	607	906	674	733	1.035	885	549	612	480	506
1938 Janvier	660	600	906	671	732	1.036	887	549	615	482	505
Février	657	591	906	654	737	1.025	883	549	625	490	487
Mars	644	556	906	645	719	1.025	881	549	625	495	484
Avril	640	574	879	624	712	1.029	855	549	626	495	478
Mai	631	580	882	629	674	1.029	863	549	622	505	466
Juin	629	592	884	623	674	984	862	549	623	510	462
Juillet	623	553	860	581	684	926	861	549	623	490	463
Août	620	546	862	581	671	926	859	549	621	495	464
Septembre	622	544	858	581	682	922	858	549	620	509	460
Octobre	617	529	837	571	689	910	859	549	609	519	442
Novembre	610	514	837	560	685	906	859	549	602	520	436
Décembre	607	528	855	538	678	905	847	549	591	524	419

PÉRIODES	PRODUITS DES INDUSTRIES TEXTILES					Matériaux de construction	Produits résineux	Produits des industries des peaux et cuirs	Tabac	Produits des industries du papier	Caoutchouc brut
	Indice général	Laines	Lins	Jutes	Cotons						
Nombre de produits	19	5	5	2	7	13	2	9	1	1	1
1937 Moyenne mensuelle	704	731	877	407	657	768	692	599	492	902	164
1938 Moyenne mensuelle	592	606	842	365	520	774	534	476	513	736	125
1937 Octobre	654	730	877	425	555	779	634	594	500	1.080	133
Novembre	618	670	817	408	538	770	577	528	500	1.086	121
Décembre	620	726	762	376	552	767	552	523	545	938	126
1938 Janvier	617	663	816	375	551	767	598	524	545	927	126
Février	629	631	894	374	567	772	561	505	523	927	128
Mars	616	623	885	361	549	782	549	482	523	835	115
Avril	606	628	850	352	543	780	538	470	523	732	109
Mai	579	605	793	346	519	774	527	471	523	732	101
Juin	578	603	795	354	515	776	527	461	523	710	111
Juillet	587	596	810	372	525	775	519	465	545	710	130
Août	585	598	838	375	505	774	515	466	455	655	138
Septembre	591	593	898	371	497	774	505	465	455	655	136
Octobre	583	583	852	386	493	771	530	478	500	650	141
Novembre	567	579	821	361	490	773	520	468	500	650	138
Décembre	571	572	857	357	488	772	520	461	545	644	133

b) Indices des prix de gros à l'étranger.

PÉRIODES	ANGLETERRE (Board of Trade) Base : 1930	FRANCE (Statistique Générale de la France) Base : juillet 1914	PAYS-BAS (Centraal Bureau voor de Statistiek) Base : 1913	SUISSE (Office fédéral des arts et métiers et du travail) Base : juillet 1914	SUÈDE (Kommerskollegium) Base : 1913	ALLEMAGNE (Statistisches Reichsamt) Base : 1913	ÉTATS-UNIS (Bureau of Labor) Base : 1926
1936 Moyenne mens.	94	405	79	96	120	104	81
1937 Moyenne mens.	109	563	97	111	137	106	86
1937 Octobre	111	611	97	111	139	106	85
Novembre	108	590	97	110	137	105	83
Décembre	108	601	96	110	136	105	82
1938 Janvier	108	612	97	110	135	106	81
Février	106	614	95	109	134	106	80
Mars	104	619	93	108	132	106	80
Avril	103	619	92	108	131	106	79
Mai	102	643	92	107	130	105	78
Juin	101	653	92	107	130	106	78
Juillet	101	652	90	106	130	106	79
Août	99	644	90	105	128	106	78
Septembre	98	646	91	106	127	106	78
Octobre	99	654	91	106	128	106	78
Novembre	98	657	91	106	127	106	77
Décembre	98	666		106	127	106	

II. — INDICES DES PRIX DE DETAIL ET DU COUT DE LA VIE.

a) Indices des prix de détail en Belgique.

Base : Avril 1914 = 100.

Source : *Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.*

46

DATES	Le Royaume	Anvers	Bruxelles	Gand	Liège
1937 Moyenne mensuelle	735	778	791	733	732
1938 Moyenne mensuelle	761	801	828	760	766
1937 15 novembre	758	799	821	755	759
15 décembre	758	799	824	757	760
1938 15 janvier	766	807	832	759	773
15 février	763	805	832	760	770
15 mars	757	794	825	753	761
15 avril	751	790	819	749	753
15 mai	753	791	821	753	756
15 juin	761	808	833	763	772
15 juillet	755	794	820	756	758
15 août	755	794	819	755	760
15 septembre	764	804	828	766	769
15 octobre	769	810	839	771	776
15 novembre	772	813	838	772	776
15 décembre	768	807	835	766	773
1939 15 janvier	769	807	835	768	774

b) Indices du coût de la vie en Belgique.

Budgets ouvriers, 3^e catégorie : ménages disposant d'un revenu de 30 à moins de 40 francs, par unité de consommation et par quinzaine.

Base : 1921 = 100.

Source : *Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.*

PÉRIODES	Indice général	Nourriture	Habitations, mobilier	Chauffage, éclairage	Vêtements	Besoins hygiéniques, sociaux et moraux
1937 Moyenne mensuelle	199	175	404	186	239	181
1938 Moyenne mensuelle	205	180	405	194	246	183
1937 Novembre	208	185	405	197	244	182
Décembre	208	185	405	196	246	182
1938 Janvier	209	187	405	195	246	182
Février	207	184	405	196	245	183
Mars	204	179	405	196	246	183
Avril	201	174	405	191	246	183
Mai	201	174	405	191	247	183
Juin	204	179	405	192	246	183
Juillet	202	175	405	193	247	183
Août	202	176	405	194	247	183
Septembre	205	180	405	195	246	183
Octobre	207	183	405	196	246	183
Novembre	209	186	405	196	247	183
Décembre	208	184	405	198	247	183
1939 Janvier	209	186	405	199	247	183

c) Indices du coût de la vie et des prix de détail, à l'étranger.

ÉPOQUES	ANGLETERRE (Ministry of Labour)	FRANCE (Statistique Générale de la France)		PAYS-BAS (Centraal Bureau voor de Statistiek)	SUISSE (Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail)	SUÈDE	ALLEMAGNE (Statistisches Reichsamt)	ÉTATS-UNIS (National Industrial Conference Board)
	Coût de la vie	Prix de détail (ind. pond. de 34 articles. Moyenne pour 300 villes)	Coût de la vie (budgets-types uniformisés)	Coût de la vie	Coût de la vie (34 villes)	Coût de la vie (49 villes)	Coût de la vie	Coût de la vie
		Base : juillet 1914 = 100	Base : juillet 1914 = 100	Base : 1930 = 100	Base : période 1911/13 = 100	Base : juin 1914 = 100	Base : juillet 1914 = 100	Base : 1913/14 = 100
1936 Moyenne	147	454	85,7	131,9	130	158	124,5	84,8
1937 Moyenne	154	572	102,4	137,3	137	162	125,1	88,5
1937 Octobre	158	—	—	139,7	138	165	124,8	89,5
Novembre	160	621	110,0	139,7	138	—	124,9	89,0
Décembre	159	—	—	139,4	138	—	124,8	88,6
1938 Janvier	157	—	—	139,1	138	165	124,9	87,5
Février	156	641	113,2	138,7	137	—	125,2	86,7
Mars	154	—	—	137,9	137	—	125,5	86,7
Avril	156	—	—	138,2	136	165	125,6	86,8
Mai	155	646	115,3	139,1	136	—	125,9	86,5
Juin	159	—	—	140,4	137	—	126,0	86,7
Juillet	156	—	—	138,7	137	166	126,8	86,5
Août	156	657	117,2	138,4	136	—	126,5	85,9
Septembre	155	—	—	138,7	137	—	125,2	85,9
Octobre	156	—	—	138,3	137	167	124,9	85,8
Novembre	156	690	120,3	137,4	137	—	125,0	—
Décembre	—	—	—	—	137	—	125,3	—

III. — PRIX DE GROS DE QUELQUES PRODUITS INDUSTRIELS.

Sources : Charbons : *Officé belge des Charbons (O. B. C.)*.

Sidérurgie : *Prix intérieurs : Echo de la Bourse.*

Prix à l'exportation : Cosibel.

47

PÉRIODES	Prix intérieurs. (en francs par tonne métrique).											Prix à l'exportation (en £-or par tonne anglaise).								
	CHARBONS								SIDÉRURGIE					SIDÉRURGIE						
	Fines grasses à gaz et à coke	Criblés gras domestiques	Type C État belge	Fines lavées vapeur 0/10	Criblés 1/2 gras domestiques	Poussiers maigres bruts pour pulvéris	Grains lavés vapeur maigres 5/10	Gaillétins maigres domestiques 50/80	Billettes	Largeurs	Aciers marchands	Profilés	Tôles fortes	Tôles fines recuit 1/2 ouvert	Billettes	Largeurs	Aciers marchands	Profilés	Tôles fortes	Tôles fines
1937 Moy. mens.	131	179	136	121	202	85	137	227	869	991	1.014	1.014	1.248	1.666	4-1-2	4-1-1	5-0-5	4-12-8	—	—
1938 Moy. mens.									877	986	1.100	1.100	1.300	1.720						
1937 Novembre.	152	193	154	133	216	97	148	247	960	1.095	1.100	1.100	1.300	1.720	4-4-11	4-5-7	5-14-9	5-2-9	—	—
Décembre.	152	193	154	133	216	97	148	247	960	1.095	1.100	1.100	1.300	1.720	4-5-8	4-5-3	5-11-2	4-19-0	—	—
1938 Janvier.	152	192	154	129	215	98	146	247	950	1.095	1.100	1.100	1.300	1.720	4-4-3	4-5-7	5-9-11	5-3-3	6-9-9	7-4-8
Février.	154	192	154	128	221	96	145	240	980	1.095	1.100	1.100	1.300	1.720	4-1-10	4-6-6	4-18-5	4-18-3	6-6-3	7-15-7
Mars.	152	187	154	128	209	95	144	235	930	1.095	1.100	1.100	1.300	1.720	3-16-0	—	4-11-1	4-8-7	6-4-6	8-1-5
Avril.	150	177	154	129	196	96	143	221	850	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-9-4	—	5-2-6	4-16-3	5-16-11	6-19-9
Mai.	150	180	154	128	200	98	143	226	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	4-0-2	3-17-3	4-16-4	4-18-2	5-16-9	7-5-3
Juin.	149	182	154	128	202	95	143	229	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	—	3-17-0	4-18-0	4-16-5	5-16-4	7-2-9
Juillet.	144	186	149	123	206	89	138	234	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-15-8	3-15-6	5-1-8	4-16-8	5-7-11	7-7-6
Août.	144	190	149	123	209	89	138	236	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-19-2	3-18-4	4-15-8	4-15-6	5-9-5	7-6-9
Septembre.	139	192	149	122	212	88	139	242	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-18-0	3-14-1	4-16-8	4-13-2	5-8-8	7-1-2
Octobre.	143	191	149	123	212	90	139	243	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-12-10	3-13-11	4-16-8	4-13-9	5-4-7	7-6-8
Novembre.									860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-11-2	3-9-2	4-16-0	4-12-4	4-5-7	7-2-8
Décembre.									860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-8-5	3-10-8	4-14-10	4-13-9	5-5-4	7-7-10
1939 Janvier.									860	950	1.100	1.100	1.300	1.720						

IV. — PRIX DES PRODUITS AGRICOLES.

a) Prix moyens des grains et autres denrées agricoles vendus sur les marchés régulateurs de Belgique (« Moniteur belge »).

48

PÉRIODES	FROMENT	SEIGLE	AVOINE	ORGE D'HIVER	POMMES DE TERRE		COSSETTES SÈCHES DE CHICOIRÉE	PAILLE DE FROMENT	LIN BRUT	BEURRE DE FERME NON SALÉ (vendu par kilo)	LAINES EN SUINT	ŒUFS FRAIS
	(dernière récolte)	(dernière récolte)	(dernière récolte)	(dernière récolte)	Gelder-sche-muizen	Industrie	(dernière récolte)					
	en francs par 100 kilos										en francs par kilo	en fr. par pièce
1937 Moyenne mensuelle.	135,62	123,44	114,66	117,21	40,38	39,05	117,02	25,63	97,47	22,66	23,72	0,56
1938 Moyenne mensuelle.	121,57	90,23	98,47	93,80	39,07	43,10	85,80	23,49	104,44	23,—	16,44	0,63
1937 Octobre.	134,92	122,59	113,65	118,09	40,51	37,92	103,16	27,82	102,58	24,87	20,56	0,81
Novembre.	132,39	116,85	112,24	116,34	34,89	35,16	98,37	26,75	99,03	25,54	18,37	0,83
Décembre.	128,94	113,32	110,80	113,84	34,95	34,69	95,30	27,79	93,40	26,13	19,20	0,81
1938 Janvier.	134,21	117,28	114,73	116,92	38,16	36,41	97,62	28,66	96,07	24,93	18,31	0,69
Février.	131,74	115,84	113,95	115,90	38,33	36,52	92,93	28,10	104,25	25,76	17,87	0,68
Mars.	128,92	113,47	111,03	112,48	37,83	36,42	92,40	27,60	100,12	23,41	18,35	0,42
Avril.	128,91	110,02	110,61	109,29	42,15	38,90	93,62	25,43	101,64	21,87	18,81	0,42
Mai.	128,22	107,31	110,26	107,63	66,66	56,97	92,37	24,42	101,87	20,47	19,06	0,49
Juin.	125,77	101,85	109,77	103,42	71,19	85,88	90,80	24,23	105,50	19,91	14,76	0,54
Juillet.	123,77	82,—	108,46	81,79	41,25	62,55	91,62	25,40	108,25	19,57	15,60	0,69
Août.	113,98	76,25	94,09	78,76	30,75	38,18	85,57	21,91	116,19	20,90	15,35	0,68
Septembre.	112,67	67,60	78,93	76,12	24,88	31,71	75,87	19,49	108,30	22,84	15,06	0,74
Octobre.	111,41	64,43	77,40	75,13	25,62	31,53	81,62	18,89	102,43	24,89	15,12	0,84
Novembre.	109,98	62,54	75,83	73,31	25,29	30,84	68,20	19,09	104,83	25,28	14,81	0,84
Décembre.	109,32	64,17	76,57	74,89	26,76	31,28	67,—	18,81	103,80	26,23	14,25	0,75

b) Prix moyens des grains aux Bourses aux Grains de Courtrai, Bruxelles, Charleroi, Namur et Liège. Source : *Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.*

PÉRIODES	FROMENT (bonne qualité commerciale)	SEIGLE	AVOINE	ORGE	EPEAUTRE
	en francs par 100 kilos				
1938 Moyenne mensuelle.	120,97	79,50	95,92	91,84	91,59
1937 Octobre.	132,30	118,—	111,—	118,—	95,58
Novembre.	129,—	110,80	110,—	115,—	99,33
Décembre.	126,70	109,30	110,—	112,—	101,—
1938 Janvier.	132,30	114,10	114,20	114,60	104,—
Février.	128,10	113,20	110,80	112,80	100,91
Mars.	126,50	110,—	108,20	109,80	99,—
Avril.	126,80	106,30	108,50	106,—	97,66
Mai.	125,60	103,50	108,60	103,10	—
Juin.	122,90	107,10	107,10	103,10	—
Juillet.	120,—	81,—	105,60	81,66	—
Août.	114,65	73,08	93,07	77,13	95,—
Septembre.	116,94	64,98	75,65	74,80	81,71
Octobre.	114,16	62,15	73,08	74,06	80,66
Novembre.	112,10	60,29	72,33	71,73	81,85
Décembre.	111,65	61,94	73,94	73,36	83,55

LA PRODUCTION.

I. — PRODUCTIONS CHARBONNIERE ET METALLURGIQUE.

Source : Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale.

55

PÉRIODES	MINES DE HOUILLE										
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS (milliers)		PRODUCTION PAR BASSIN (milliers de tonnes)							Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Namur	Liège	Campine	TOTAL		
1937 Moyenne mens.	86,5	124,9	421	364	652	34	450	552	2.473	24,6	605
1938 Moyenne mens.	91,4	130,3	408	355	665	33	459	545	2.465	24,1	1.934
1937 Octobre	89,3	128,5	438	392	694	35	478	557	2.593	25,8	522
Novembre	92,2	131,5	422	369	667	34	452	538	2.481	24,0	595
Décembre	92,6	131,6	439	371	689	34	472	576	2.582	24,8	676
1938 Janvier	92,3	130,7	443	377	679	34	458	574	2.566	25,0	894
Février	92,8	131,5	414	359	657	31	447	555	2.463	23,7	1.149
Mars	92,2	131,1	456	381	725	36	497	606	2.701	26,3	1.572
Avril	91,7	130,9	420	378	672	34	461	535	2.501	24,6	1.755
Mai	91,0	130,2	412	361	668	33	458	531	2.463	24,3	1.943
Juin	91,1	130,3	389	340	669	33	459	515	2.405	23,8	2.207
Juillet	91,0	130,1	358	309	586	28	456	497	2.233	21,7	2.293
Août	89,3	127,4	380	315	615	32	383	510	2.234	22,4	2.380
Septembre	87,8	125,9	371	346	669	34	464	502	2.386	24,4	2.351
Octobre	91,1	130,4	427	367	670	34	470	558	2.526	24,8	2.204
Novembre	94,3	134,1	407	364	678	33	480	568	2.531	24,0	2.234
Décembre	92,1	131,5	421	358	690	33	481	583	2.566	24,8	2.222

PÉRIODES	COKES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité (à la fin de la pér.)	PRODUCTION MÉTALLURGIQUE (milliers de tonnes)				
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Aciers bruts	Pièces d'acier moulées	Aciers finis	Fers finis
1937 Moyenne mensuelle	489	3.974	155	893	47 (1)	320	315	7,7	231	3,0
1938 Moyenne mensuelle	392	3.775	142	870	37 (1)	205	184	6,0	145	2,5
1937 Octobre	533	4.010	176	927	49	350	346	8,4	235	2,9
Novembre	506	4.031	163	952	50	315	308	7,7	204	2,5
Décembre	507	4.029	157	924	47	283	258	8,4	183	2,8
1938 Janvier	489	4.015	154	900	42	260	222	6,9	136	2,7
Février	424	3.983	148	903	40	207	174	6,7	114	2,4
Mars	429	3.990	164	884	34	193	168	7,1	110	2,0
Avril	373	3.813	165	891	33	174	154	6,2	116	2,6
Mai	367	3.671	144	874	33	177	158	4,4	124	2,2
Juin	362	3.699	140	872	33	192	174	5,9	138	2,6
Juillet	372	3.676	125	893	35	198	179	5,2	150	2,1
Août	363	3.696	125	839	35	196	176	5,6	149	2,2
Septembre	356	3.625	139	848	35	197	180	6,6	156	2,8
Octobre	384	3.685	136	862	36	216	201	6,3	179	2,9
Novembre	380	3.685	136	839	36	222	213	5,7	188	2,3
Décembre	406	3.768	136	836	37	232	214	5,5	176	2,6

(1) Au 31 décembre.

II. — PRODUCTIONS DIVERSES.

PÉRIODES	COTON Production semestrielle de filés (tonnes)	LAINE		BRASSERIES Quantités de farines déclarées (tonnes)	DISTILLERIES Production d'alcool (hectolitres)	MARGARINE ET GRAISSES PRÉPARÉES		
		Conditionnem. de Verviers de D. son et de l'Est (laine condition- née ou simple- ment pesée) (tonnes)	Stocks de peignés dans les peignages à façon (fin de mois) (tonnes)			Production	Déclarations en consom- mation (tonnes)	Déclarations à l'exportation
1937 Moyenne mensuelle	36.300 (1) 36.200 (2)	2.511	2.952	16.829	32.904	4.558	4.516	17
1938 Moyenne mensuelle	29.100 (1)	2.274	3.801	16.087	38.730	5.089	5.072	17
1937 Octobre	36.200 (2)	2.517	2.933	15.824	34.873	4.957	4.924	39
Novembre		1.976	2.899	15.858	23.176	3.886	3.774	26
Décembre		2.562	2.988	16.083	35.850	5.934	5.950	10
1938 Janvier	29.100 (1)	1.999	3.207	13.746	39.296	5.037	4.865	15
Février		1.761	3.474	14.226	34.903	4.904	4.991	7
Mars		2.312	3.802	18.205	39.717	5.095	4.925	26
Avril		2.177	4.068	16.693	39.336	4.736	4.712	14
Mai		2.297	4.881	16.666	36.482	3.962	4.133	17
Juin		2.090	3.762	17.134	36.765	5.363	5.054	17
Juillet		2.165	3.689	16.423	39.302	4.586	4.638	7
Août		2.027	3.753	18.171	37.539	4.282	4.228	23
Septembre		2.316	3.525	14.489	40.379	5.558	5.910	23
Octobre		2.836	3.626	16.771	30.674	6.311	5.263	30
Novembre		2.674	3.879	15.869	42.032	5.779	5.597	12
Décembre		2.631	3.951	13.696	48.340	6.452	6.553	17

PÉRIODES	SUCRE				PÊCHE		ALLUMETTES		
	Production		Stocks (sucres bruts et raffinés) (fin de mois) (tonnes)	Déclarations en consom- mation	Vente à la minque d'Ostende		Fabrication	Consomma- tion	Exportation (avec décharge de l'accise)
	Sucres bruts	Sucres raffinés			Quantités (tonnes)	Valeurs (milliers de francs)			
1937 Moyenne mensuelle	18.675	15.938	111.567	17.210	2.286	7.164	4.703	1.830	2.739
1938 Moyenne mensuelle	15.099	18.745	124.816	17.612	2.481	7.445	3.950	1.725	2.334
1937 Octobre	69.806	20.976	77.669	16.152	3.200	8.135	4.854	2.329	2.572
Novembre	139.492	22.565	193.389	19.286	2.842	8.539	4.067	1.368	2.456
Décembre	13.915	12.305	197.799	17.020	2.942	8.057	4.260	1.584	2.238
1938 Janvier	72	14.889	188.673	14.351	2.104	8.007	3.558	1.279	2.274
Février	388	15.958	175.551	13.971	1.832	7.747	3.621	1.590	2.242
Mars	152	19.034	151.744	28.342	2.879	9.089	4.123	2.574	2.504
Avril	—	19.057	139.858	12.754	2.135	7.664	3.872	1.193	2.112
Mai	—	17.651	128.630	13.685	1.863	5.763	3.369	1.284	1.943
Juin	—	16.350	113.019	16.553	1.790	6.357	3.951	1.516	2.251
Juillet	—	18.142	93.620	20.422	2.021	5.973	3.242	1.396	1.886
Août	9	17.797	69.211	16.773	3.061	8.246	3.423	1.915	2.422
Septembre	17	17.211	49.212	19.191	4.071	7.705	4.121	2.096	2.482
Octobre	50.708	22.248	68.435	21.263	3.031	8.128	5.302	2.810	3.489
Novembre	120.898	27.371	161.138	18.841	2.812	7.208	4.893	1.522	2.302
Décembre	8.949	19.236	158.699	15.193	2.179	7.453	3.992	1.513	2.105

(1) Production du semestre du 1^{er} février au 31 juillet.
(2) Production du semestre du 1^{er} août au 31 janvier.

III. — ACTIVITE DE LA CONSTRUCTION.

PÉRIODES	AUTORISATIONS DE BATIR DÉLIVRÉES DANS LES AGGLOMÉRATIONS URBAINES (53 agglomérations — 114 communes)		
	Constructions	Reconstructions et transformations	Total
1936 L'année	9.859	18.332	28.191
1937 L'année	8.196	18.002	26.198
1937 Octobre	606	1.494	2.100
Novembre	556	1.270	1.826
Décembre	474	1.114	1.588
1938 Janvier	532	981	1.513
Février	709	1.377	2.086
Mars	1.005	1.702	2.707
Avril	916	1.815	2.731
Mai	884	1.637	2.521
Juin	943	1.507	2.450
Juillet	666	1.468	2.134
Août	816	1.379	2.195
Septembre	575	1.438	2.013
Octobre	566	1.024	1.590
Novembre	531 (1)	1.072 (1)	1.603 (1)
Décembre	436 (2)	975 (2)	1.411 (2)

(1) Chiffres incomplets (113 communes).
(2) Chiffres incomplets (111 communes).

IV. — PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE.
(Centrales de 100 kw. et plus.)

Source : *Ministère des Travaux publics et de la Résorption du Chômage.*

58

PÉRIODES	Total des centrales	PRODUCTION (milliers de kw.h.)				Total
		Union des exploitations électriques de Belgique	Association des centrales électriques industrielles	Sociétés non affiliées	Régies communales	
1937 Moyenne mensuelle	343 (1)	198.932	213.803	28.234	21.424	462.393
1938 Moyenne mensuelle	338 (1)	194.288	198.624	26.321	20.616	439.848
1937 Octobre	343	213.321	226.123	29.789	23.714	492.947
Novembre	343	211.076	220.074	28.880	24.718	484.748
Décembre	343	225.855	217.256	28.537	27.388	499.035
1938 Janvier	340	216.795	211.491	27.332	25.507	481.125
Février	340	194.896	189.491	25.099	22.029	431.515
Mars	339	200.896	203.186	26.629	22.136	452.848
Avril	339	185.112	183.336	25.792	18.401	412.671
Mai	338	180.463	199.019	25.366	17.797	422.644
Juin	338	173.402	182.729	25.741	16.266	398.138
Juillet	338	170.957	186.980	25.199	14.900	398.036
Août	338	184.379	186.630	24.640	17.509	413.157
Septembre	338	194.731	196.347	25.724	18.251	435.048
Octobre	338	204.253	213.638	27.740	22.782	468.413
Novembre	338	207.337	214.280	28.483	24.364	474.464
Décembre	338	218.200	216.357	28.107	27.447	490.111

(1) ▲ fin d'année.

V. — DISTRIBUTION DU GAZ (1)
(milliers de mètres cubes).

Source : *Ministère des Travaux publics et de la Résorption du Chômage.*

59

PÉRIODES	RÉGIES COMMUNALES		SOCIÉTÉS DE DISTRIBUTION		SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES productrices de gaz alimentant directement des établissements consommateurs	TOTAL
	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)		
1937 Moyenne mensuelle	5.894	468	1.238	40.170	16.317	64.086
1938 Moyenne mensuelle	5.915	463	1.208	39.810	9.876	57.273
1937 Octobre	6.215	416	1.187	41.082	17.207	66.107
Novembre	5.898	352	1.143	39.525	16.569	63.486
Décembre	6.568	380	1.184	42.059	16.625	66.816
1938 Janvier	6.178	372	1.135	41.353	15.249	64.287
Février	5.300	326	1.026	37.326	13.073	57.051
Mars	5.626	373	1.104	39.060	13.665	59.828
Avril	4.910	387	992	36.657	10.115	53.060
Mai	5.822	441	1.115	37.658	9.220	54.256
Juin	5.973	503	1.360	40.729	7.419	55.985
Juillet	6.248	670	1.417	41.621	7.756	57.611
Août	6.294	801	1.492	41.447	7.900	57.934
Septembre	6.173	536	1.322	41.301	5.966	55.298
Octobre	6.222	402	1.179	39.702	9.277	56.782
Novembre	5.815	358	1.103	38.283	9.378	54.937
Décembre	6.419	386	1.255	42.688	9.494	60.242

(1) Cette statistique se rapporte à la distribution du gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille. Elle ne comprend donc pas le gaz de l'espèce produit dans les cokeries minières, métallurgiques et chimiques et dans les autres industries et utilisé pour les besoins propres des producteurs.

LA CONSOMMATION.

NOTE. — Pour les consommations de sucre, margarines et graisses préparées et allumettes,
voir tableau n° 56.

I. — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION.

Base : moyenne mensuelle de 1927 = 100 (1).

65

PÉRIODES	GRANDS MAGASINS						Magasins à succursales		COOPÉRATIVES ET MAGASINS PATRONAUX					
	Vêtements		Ameublement		Articles de ménage et divers (1)		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtements	
	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938
Janvier	72	85	106	120	98	123	129	132	75	74	131	148	144	158
Février	73	72	115	117	107	101	119	123	74	73	124	140	128	127
Mars	95	109	125	129	130	125	131	136	82	81	140	150	160	166
Avril	106	100	130	130	112	123	134	140	83	73	137	153	164	184
Mai	96	99	124	136	112	124	130	136	80	71	131	146	160	167
Juin	88	88	106	114	120	128	136	137	84	72	138	148	142	142
Juillet	88	77	129	120	143	138	150	141	85	72	149	147	120	130
Août	61	55	93	96	116	124	135	137	80	67	137	142	116	114
Septembre	88	76	125	114	125	137	137	150	83	69	143	175	163	164
Octobre	108	99	132	116	124	126	135	140	85	68	147	146	211	220
Novembre	85	76	118	101	147	121	142	135	80	66	136	140	158	155
Décembre	86	76	138	118	182	182	162	(2) 173	87	72	167	180	164	174

(1) Pour les indices des grands magasins (articles de ménage et divers), la base est la moyenne mensuelle de 1934.
(2) Indice provisoire.

II. — CONSOMMATION DE TABAC.

(Fabrication et importation.)

66

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabac à fumer, priser et mâcher
	(millions de pièces)			(tonnes)
1937	192	584	5.258	12.945
1938	195	615	5.108	13.201
1934 4 ^e trimestre	49	109	1.151	3.191
1935 1 ^{er} id.	41	106	1.085	3.025
2 ^e id.	52	137	1.376	3.324
3 ^e id.	45	132	1.303	3.264
4 ^e id.	54	136	1.190	3.324
1936 1 ^{er} id.	48	134	1.177	3.194
2 ^e id.	40	126	1.356	3.287
3 ^e id.	51	176	1.405	3.469
4 ^e id.	58	143	1.177	3.401
1937 1 ^{er} id.	46	132	1.205	2.968
2 ^e id.	43	140	1.395	3.283
3 ^e id.	46	153	1.406	3.420
4 ^e id.	57	159	1.252	3.274
1938 1 ^{er} id.	47	152	1.263	3.223
2 ^e id.	48	200	1.444	3.246
3 ^e id.	42	133	1.312	3.299
4 ^e id.	57	129	1.089	3.433

III. — ABATAGES DANS LES 13 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS.

67

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux chèvres
1937 Moyenne mensuelle	16.561	656	12.727	29.991	6.957
1938 Moyenne mensuelle	16.457	778	10.957	23.066	6.304
1937 Octobre	16.184	747	10.167	32.373	12.269
Novembre	16.755	772	10.657	33.560	14.498
Décembre	17.312	778	11.991	29.490	14.966
1938 Janvier	15.837	786	9.219	24.448	8.686
Février	15.358	838	9.895	23.641	6.852
Mars	17.110	705	13.708	26.310	4.372
Avril	15.682	703	11.755	21.786	3.736
Mai	15.419	642	11.544	23.194	2.743
Juin	17.121	652	13.566	24.630	2.579
Juillet	15.070	683	11.065	22.379	2.443
Août	18.004	761	13.252	23.308	2.882
Septembre	16.057	788	9.578	18.897	3.953
Octobre	18.822	1.002	9.333	23.356	10.229
Novembre	17.740	856	9.665	23.217	13.537
Décembre	15.260	919	8.904	21.624	13.636

LES TRANSPORTS.

I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs).

70

PÉRIODES	RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITATION
	Voyageurs	Marchandises	Recettes extraordinaires	Total			
1936 Moyenne mens. .	62,9	123,0	4,7	190,6	192,0	— 1,4	100,76
1937 Moyenne mens. .	69,8	149,4	4,9	224,1	221,0	3,1	98,63
1937 Octobre	70,7	171,6	4,6	246,9	234,6	12,3	95,02
Novembre.....	55,9	160,2	4,6	220,7	239,1	— 18,4	108,35
Décembre.....	61,4	147,9	4,2	213,5	240,9	— 27,4	112,80
1938 Janvier.....	64,9	136,0	7,0	207,9	236,5	— 28,6	113,74
Février.....	56,0	131,7	4,7	192,4	231,9	— 39,5	120,53
Mars.....	59,1	143,2	5,2	207,5	235,2	— 27,7	113,37
Avril.....	68,8	133,9	4,8	207,5	231,7	— 24,2	111,65
Mai.....	66,9	131,4	4,4	202,7	224,3	— 21,6	110,67
Juin.....	73,9	129,5	4,8	208,2	216,8	— 8,6	104,12
Juillet.....	92,9	123,0	5,2	221,1	226,8	— 5,7	102,56
Août.....	99,9	126,9	4,4	231,2	221,8	9,4	95,94
Septembre.....	79,9	143,3	4,8	227,9	220,7	7,2	96,84
Octobre.....	67,3	151,6	4,7	223,6	220,1	3,5	98,43
Novembre.....	54,5	148,8	4,2	207,5	219,9	— 12,4	105,95
Décembre (1)...	56,5	143,1	4,8	204,4	227,3	— 22,9	111,20

(1) Chiffres provisoires.

PÉRIODES	b) Nombre de wagons fournis à l'industrie (1).				c) Statistique du trafic. 1° Trafic général.							
	A	B	C	A + C	VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES					
					Nombre (milliers)	Voyageurs- Km. (millions)	Tonnes transport. (milliers)	Tonnes-km. (millions)				
								Service interne belge	Service internat.	Transit	Total	
1937 Moyenne mens..	438.774	132.576	108.493	547.267	16.867	512	6.090	205	204	110	519	
1938 Moyenne mens..	388.982	114.745	90.664	479.647								
1937 Octobre	490.872	133.319	118.090	608.962	16.499	501	6.930	225	227	113	566	
Novembre.....	462.517	125.013	109.276	571.793	16.977	489	6.580	222	204	118	544	
Décembre.....	419.461	127.714	110.126	529.587	16.833	489	5.985	190	212	139	541	
1938 Janvier.....	376.736	120.771	95.007	471.743	16.581	493	5.205	179	178	95	452	
Février.....	365.028	112.640	89.805	454.833	15.237	444	4.907	171	161	89	421	
Mars.....	414.566	112.301	96.687	511.283	16.160	478	5.547	202	163	88	453	
Avril.....	386.834	110.383	86.591	473.425	15.606	491	5.092	187	135	83	405	
Mai.....	376.308	108.856	85.904	462.212	16.384	510	5.047	189	130	77	396	
Juin.....	371.410	101.804	84.379	455.789	15.929	534	5.000	178	136	78	392	
Juillet.....	358.683	97.474	81.402	440.085	15.939	584	4.782	171	129	75	375	
Août.....	377.312	101.951	87.807	465.119	16.818	653	4.911	175	139	73	386	
Septembre.....	399.858	118.692	96.075	495.933	16.173	530	5.440	196	165	86	447	
Octobre.....	433.676	135.446	97.584	531.260	16.004	485	5.907	204	171	93	468	
Novembre.....	424.833	122.017	94.742	519.575	16.093	475	5.940	205	167	105	477	
Décembre.....	382.513	134.608	91.991	474.504								

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations belges, y compris ceux pour le transport de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance des réseaux étrangers et destinés soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

(1) Wagons chemins de fer et particuliers.

I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES (suite).

c) Statistique du trafic (suite).

2° Transport des principales grosses marchandises.

A. — Ensemble du trafic.

70

PÉRIODES	(milliers de tonnes)										
	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Minerais	Produits métallurg.	Matér. de construct., verres et glaces	Produits des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmac.	Graisses et huiles industriell. pétrole brais et goudrons	Divers
1936 Moyenne mens.	5 413	386	2.254	440	525	496	688	57	173	64	330
1937 Moyenne mens.	6 090	379	2.434	572	653	556	777	65	202	82	370
1935 Mars	4 544	276	1.840	399	467	369	586	44	205	61	297
Juin	4 726	201	1.988	398	533	465	672	37	118	56	258
Septembre	5 251	258	2.117	416	492	493	845	131	143	59	297
Décembre	5 055	326	2.236	449	564	378	525	47	162	61	307
1936 Mars	5 563	298	2.276	453	536	541	734	50	215	68	392
Juin	3 767	227	1.486	328	355	366	556	29	128	53	239
Septembre	5 492	281	2.152	435	542	534	822	104	192	63	367
Décembre	5 942	385	2.679	511	609	443	629	67	188	72	359
1937 Mars	6 147	341	2.472	536	672	592	726	64	255	98	391
Juin	6 316	243	2.515	567	826	594	898	53	175	61	384
Septembre	6 251	289	2.434	584	664	630	869	100	198	71	412
Décembre	5 985	330	2.370	674	608	458	747	49	275	106	370
1938 Mars	5 547	301	2.110	424	428	555	996	51	228	81	373
Juin	5 000	207	1.954	388	422	509	983	39	125	56	317
Septembre	5 440	284	2.232	378	429	496	864	81	268	63	34

B. — Service interne belge.

PÉRIODES	(milliers de tonnes)										
	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Minerais	Produits métallurg.	Matér. de construct., verres et glaces	Produits des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmac.	Graisses et huiles industriell. pétrole brais et goudrons	Divers
1936 Moyenne mens.	3 254	263	1.580	12	153	318	548	13	91	27	249
1937 Moyenne mens.	3 527	253	1.692	11	186	350	610	13	94	30	288
1937 Septembre	3 623	173	1.695	7	198	395	679	25	86	30	335
Octobre	4 165	640	1.697	10	190	388	794	9	82	34	321
Novembre	4 018	783	1.628	11	172	349	674	7	81	32	281
Décembre	3 236	192	1.629	8	156	270	555	6	119	31	271
1938 Janvier	2 987	151	1.607	7	131	269	453	8	88	30	242
Février	2 886	127	1.486	7	117	265	502	9	104	25	244
Mars	3 467	161	1.468	7	124	394	847	9	135	30	292
Avril	3 294	135	1.475	11	120	366	835	8	78	28	238
Mai	3 300	117	1.496	9	138	367	838	8	66	25	236
Juin	3 171	111	1.360	11	149	347	848	7	64	27	246
Juillet	3 013	125	1.327	9	116	317	779	6	74	23	237
Août	3 071	143	1.373	13	130	317	694	38	89	23	251
Septembre	3 384	183	1.566	12	134	322	737	26	98	26	280
Octobre	3 700	532	1.734	11	136	295	640	9	83	25	235
Novembre	3 766	804	1.648	11	131	277	550	8	71	24	242

II. — MOUVEMENT PORTUAIRE.

71

PÉRIODES	a) Port d'Anvers.											
	Sources : Administration du Port d'Anvers et « Bulletin du Commerce avec les pays étrangers ».											
	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE					
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES		
Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	
			chargés	sur lest								
1937 Moyenne mens..	1.032	2.093	1.193	864	167	1.177	4.129	1.422	469	3.994	1.378	422
1938 Moyenne mens..	980	2.012		846	134	1.177	3.699	1.222		3.562	1.187	
1937 Novembre	1.065	2.074	1.374	860	173	1.150	4.128	1.461	429	3.724	1.314	430
Décembre	1.093	2.230	1.402	930	186	1.090	4.097	1.443	438	4.062	1.447	583
1938 Janvier	1.011	2.049	1.143	884	132	1.074	3.754	1.268	381	3.556	1.237	435
Février	899	1.789	1.017	746	134	914	3.379	1.127	428	3.342	1.129	430
Mars	1.022	2.038	988	881	134	966	3.852	1.291	362	3.816	1.301	358
Avril	909	1.910	848	822	124	851	3.503	1.206	365	3.491	1.164	352
Mai	976	2.061	876	819	130	920	3.791	1.305	432	3.606	1.239	377
Juin	925	1.868	1.034	794	138	878	3.748	1.234	400	3.702	1.224	368
Juillet	980	2.042	934	842	117	868	3.802	1.244	306	3.597	1.194	298
Août	1.009	2.115	1.068	883	132	889	3.747	1.214	373	3.610	1.225	402
Septembre	1.025	2.142	1.012	855	139	993	3.921	1.252	368	3.589	1.135	405
Octobre	1.012	2.042	926	915	132	1.042	3.918	1.220	376	3.757	1.198	318
Novembre	987	1.987	1.000	838	143	1.166	3.780	1.234	399	3.463	1.148	314
Décembre	1.007	2.097		870	153		3.195	1.064		3.207	1.045	
1939 Janvier	1.018	2.240		847	155							

PÉRIODES	a) Port d'Anvers (suite).				b) Port de Gand.							
	Source : Administration du Port d'Anvers.				Source : Administration du Port de Gand.							
	NAVIRES DÉSARMÉS (à fin de mois)				NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	Nombre de navires		Tonnage (milliers de tonnes de jauge)		ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)	
total	belges	total	belge	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Entrées	Sorties	
1937 Moyenne mens.	(1) 5	(1) —	(1) 19	(1) —	185	189	243	186	190	94	212	186
1938 Moyenne mens.	(1) 15	(1) 3	(1) 37	(1) 3	151	162	191	151	162	87	170	127
1937 Novembre	—	—	—	—	214	197	273	218	198	118	217	176
Décembre	5	—	19	—	237	229	284	235	224	161	193	176
1938 Janvier	7	—	20	—	189	188	206	185	184	132	192	156
Février	8	—	24	—	167	136	200	175	152	133	170	166
Mars	12	2	37	5	184	180	176	185	173	90	175	132
Avril	15	4	41	7	137	138	188	140	143	65	166	141
Mai	15	4	41	7	126	128	119	125	132	63	178	94
Juin	20	1	48	1	134	167	216	128	163	69	158	142
Juillet	27	7	63	13	137	171	198	132	159	53	180	117
Août	27	6	69	13	117	141	168	127	151	83	179	133
Septembre	22	5	57	11	157	201	196	146	180	75	172	99
Octobre	18	4	44	7	147	160	174	151	175	101	163	116
Novembre	16	3	38	3	163	172	241	161	156	77	150	124
Décembre	15	3	37	3	158	163	204	162	174	103	152	106
1939 Janvier	12	2	33	2	141	153		141	157			

(1) A fin d'année.

II. — MOUVEMENT PORTUAIRE (suite).

PÉRIODES	c) Ports de Bruges et Zeebrugge.						d) Port du Grand-Bruxelles.						
	Sources : Compagnie des Installations maritimes de Bruges et « Bulletin du Commerce avec les pays étrangers ».						Source : Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles.						
	NAVIGATION MARITIME			NAVIGATION FLUVIALE			NAVIGATION MARITIME					NAVIGATION FLUVIALE	
	Navires entrés	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)		MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)		ENTRÉES			SORTIES		MARCHANDISES entrées et sorties (milliers de tonnes métriques)	
Entrées			Sorties	Entrées	Sorties	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métriques)		
1937 Moyenne mensuelle .	172	189	59	34	21	4	72	37	32	73	38	39	579
1938 Moyenne mensuelle .	131	163					52	28	22	52	28	29	492
1937 Octobre	169	196	77	28	25	4	81	46	43	79	45	44	610
Novembre	130	163	60	29	18	5	67	31	24	69	32	36	515
Décembre	133	151	53	23	31	2	58	31	20	60	31	35	537
1938 Janvier	138	161	20	34	16	4	56	32	14	58	34	46	492
Février	115	137	38	21	12	2	43	19	6	40	17	23	500
Mars	125	164	40	21	16	2	55	26	15	55	25	28	566
Avril	105	129	29	26	12	2	40	19	7	44	20	26	473
Mai	117	141	45	24	10	3	50	31	37	46	29	17	515
Juin	121	154	35	21	10	1	53	23	21	56	25	25	479
Juillet	142	177	43	20	13	2	59	38	39	58	36	29	544
Août	155	222	49	25	11	3	46	22	18	46	22	19	519
Septembre	133	165	41	26	10	3	44	23	23	45	24	21	492
Octobre	127	150	33	31	10	2	58	30	19	52	25	29	492
Novembre	130	145	35	28	15	2	66	36	26	67	36	42	460
Décembre	166	208					58	38	35	60	39	43	387
1939 Janvier	146	185					60	40	25	63	41	39	462

PÉRIODES	e) Port d'Ostende.															
	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION INTÉRIEURE						PAQUEBOTS DE L'ÉTAT			
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES		SORTIES	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métrig.)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métrig.)	Nombre de navires	Tonnage	March. (milliers de tonnes métrig.)	Nombre de navires	Tonnage	March. (milliers de tonnes métrig.)	Nombre de navires	Nombre de voyag. (milliers)	Nombre de navires	Nombre de voyag. (milliers)
1937 Moyenne mens..	71	39	10	71	39	21	107	20	8	109	3	—	100	32	101	33
1938 Moyenne mens..	69	41		69	41		88	16		86	3		95	27	95	27
1937 Octobre	69	38	32	70	43	23	91	17	9	96	4	—	64	9	63	13
Novembre	60	35	10	59	32	21	87	15	7	88	2	—	61	5	61	7
Décembre	64	29	15	58	30	22	87	15	8	91	2	—	65	14	65	8
1938 Janvier	56	28	19	59	24	17	80	13	6	77	2	—	62	9	62	14
Février	50	21	2	53	27	18	89	16	6	84	2	—	56	6	57	7
Mars	54	21	14	53	21	22	100	16	8	97	4	—	64	7	63	8
Avril	60	31	8	58	30	19	88	16	7	88	5	1	77	28	76	25
Mai	55	25	8	56	26	14	86	17	9	87	2	1	75	17	77	16
Juin	89	67	7	87	64	18	103	17	7	99	3	—	129	42	129	33
Juillet	99	73	15	98	73	21	91	18	8	85	3	—	183	90	181	63
Août	102	72	7	104	74	26	107	22	8	99	2	—	182	78	183	96
Septembre	85	62	2	84	61	21	92	17	0	89	3	—	127	27	127	47
Octobre	55	31	13	56	31	22	80	14	7	80	2	—	63	7	62	8
Novembre	54	31	11	56	32	26	83	16	8	85	2	—	62	5	62	6
Décembre	71	33		68	33		63	11		66	2		64	11	64	7
1939 Janvier	58	31		62	32		69	12		62	1					

LE COMMERCE EXTERIEUR DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ETRANGERS.

I. — RESUME D'APRES LES CINQ CATEGORIES DE LA NOMENCLATURE COMMUNE
ADOPTÉE PAR LA CONVENTION DE BRUXELLES DU 31 DECEMBRE 1913.

75

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)					VALEURS (millions de francs)						PRIX MOYEN PAR TONNE (francs)	Excédent (+) ou déficit (-) de la balance commerciale (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS EN P. C.
	Anim. vivants	Objets d'alimen- tation et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabriqués	Totaux	Anim. vivants	Objets d'alimen- tation et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabriqués	Or et argent non ouverts et monnaies	Totaux			
IMPORTATIONS.														
1937 L'année	12,0	4.076	34.063	835	38.986	36,0	5.419	15.869	6.163	405,5	27.893	715		
1938 L'année	8,6	3.777	27.110	659	31.555	28,2	4.660	12.612	5.395	471,7	23.167	734		
1937 Octobre	0,8	454	3.103	78	3.636	2,5	586	1.270	513	36,8	2.408	662		
Novembre...	1,2	414	2.804	73	3.292	3,8	554	1.196	517	32,8	2.305	700		
Décembre ..	1,0	391	2.925	71	3.388	3,5	554	1.288	509	37,5	2.392	706		
1938 Janvier	1,0	311	2.481	57	2.849	3,0	392	1.153	460	32,9	2.041	716		
Février	0,9	266	2.296	58	2.621	2,8	341	1.075	466	41,3	1.926	735		
Mars	1,0	314	2.372	61	2.747	2,7	439	1.121	559	43,6	2.165	788		
Avril	0,8	241	2.182	56	2.480	2,5	348	1.038	477	34,7	1.900	766		
Mai	0,9	273	2.170	58	2.502	2,6	355	1.021	500	46,2	1.925	769		
Juin	0,7	327	2.214	54	2.595	2,0	417	994	446	46,9	1.906	734		
Juillet	0,7	289	2.219	54	2.562	2,1	370	943	417	54,3	1.786	697		
Août	0,9	321	2.202	56	2.579	3,2	395	1.127	389	46,4	1.961	790		
Septembre ..	0,7	344	2.267	47	2.659	2,2	401	1.001	409	32,6	1.845	694		
Octobre.....	0,3	372	2.226	57	2.655	1,7	414	999	423	18,6	1.855	699		
Novembre...	0,3	382	2.249	52	2.683	1,4	408	1.004	425	56,7	1.895	706		
Décembre ..	0,3	337	2.234	51	2.622	2,0	381	1.161	424	17,6	1.986	757		
EXPORTATIONS.														
1937 L'année	6,3	730	18.516	5.758	25.010	67,4	1.364	11.252	12.523	310,0	25.516	1.020	- 2.377	91,5
1938 L'année.....	5,5	604	17.209	4.189	22.008	67,4	1.134	9.790	10.502	231,1	21.724	987	- 1.443	93,8
1937 Octobre	0,7	54	1.756	470	2.280	8,8	105	1.092	1.162	19,4	2.387	1.047	- 20	99,2
Novembre...	0,2	49	1.513	432	1.994	2,0	100	851	1.010	11,4	1.974	990	- 350	85,7
Décembre ..	0,2	61	1.613	412	2.086	2,0	126	941	1.026	16,8	2.112	1.013	- 279	88,3
1938 Janvier	0,4	54	1.311	366	1.732	4,7	115	778	901	16,9	1.815	1.048	- 226	88,9
Février	0,6	54	1.413	315	1.783	6,8	109	797	889	18,7	1.822	1.022	- 104	94,6
Mars	0,5	71	1.529	362	1.963	6,3	132	836	917	23,6	1.915	976	- 251	88,4
Avril	0,5	50	1.364	334	1.749	6,1	96	754	849	17,5	1.723	985	- 178	90,6
Mai	0,4	37	1.394	335	1.768	5,0	76	791	830	21,3	1.723	975	- 202	89,5
Juin	0,5	39	1.375	334	1.749	6,2	75	717	831	19,1	1.648	942	- 258	86,5
Juillet	0,5	35	1.352	331	1.719	5,5	73	704	825	15,5	1.623	944	- 164	90,8
Août	0,5	29	1.429	321	1.780	6,3	61	858	788	11,0	1.725	969	- 236	88,0
Septembre ..	0,4	36	1.499	343	1.879	5,6	72	829	849	20,0	1.776	945	- 68	96,3
Octobre.....	0,4	52	1.665	360	2.078	4,3	91	905	941	18,2	1.959	943	+ 103	105,6
Novembre...	0,5	56	1.546	404	2.007	6,1	99	892	923	26,0	1.946	969	+ 50	102,6
Décembre...	0,3	90	1.331	383	1.805	4,4	137	919	963	23,4	2.047	1.134	+ 61	103,0

II. — RESUME D'APRES LE DEGRE D'ACHEVEMENT DES PRODUITS
(classification adoptée par le Conseil de la Société des Nations du 17 septembre 1935).

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)				VALEURS (millions de francs)			
	Articles bruts	Articles ayant subi une transformation		Totaux (1)	Articles bruts	Articles ayant subi une transformation		Totaux (1)
		simple	plus avancée			simple	plus avancée	
IMPORTATIONS.								
1936 L'année	24.694	7.511	641	32.846	11.032	5.456	4.815	21.708
1937 L'année	29.755	8.557	752	39.065	13.754	7.641	5.860	27.662
1937 11 premiers mois.....	27.092	7.896	688	35.677	12.507	7.036	5.361	25.271
1938 11 premiers mois.....	22.506	5.806	620	28.932	10.286	5.722	4.791	21.180
1937 Septembre	2.668	674	61	3.403	1.129	608	494	2.262
Octobre.....	2.824	740	72	3.636	1.255	625	487	2.408
Novembre.....	2.522	700	69	3.292	1.189	599	488	2.305
Décembre.....	2.663	661	65	3.388	1.247	603	512	2.392
1938 Janvier.....	2.249	547	53	2.849	1.049	514	445	2.041
Février.....	2.056	511	54	2.621	944	501	480	1.926
Mars.....	2.114	575	58	2.747	978	608	539	2.165
Avril.....	1.925	504	51	2.480	877	521	460	1.900
Mai.....	1.952	500	50	2.501	891	522	476	1.924
Juin.....	2.024	521	50	2.595	913	521	433	1.906
Juillet.....	1.938	526	48	2.562	844	550	399	1.786
Août.....	2.005	521	53	2.580	1.063	436	349	1.939
Septembre.....	2.100	516	43	2.658	890	535	388	1.845
Octobre.....	2.039	533	83	2.655	900	531	404	1.855
Novembre.....	2.054	552	77	2.683	937	483	418	1.895
EXPORTATIONS.								
1936 L'année	9.822	10.580	1.463	21.866	4.153	8.283	7.193	19.745
1937 L'année	11.462	11.716	1.833	25.011	5.021	11.846	8.666	25.689
1937 11 premiers mois.....	10.475	10.755	1.693	22.925	4.597	10.848	7.981	23.577
1938 11 premiers mois.....	10.184	8.492	1.525	20.203	3.983	8.455	7.112	19.684
1937 Septembre	1.070	1.065	146	2.281	413	1.031	799	2.258
Octobre.....	1.103	1.019	159	2.280	440	1.047	893	2.387
Novembre.....	940	884	169	1.994	372	957	639	1.974
Décembre.....	987	961	139	2.086	424	998	685	2.112
1938 Janvier.....	769	840	122	1.732	370	829	609	1.815
Février.....	833	826	125	1.783	335	831	641	1.822
Mars.....	954	857	150	1.963	403	830	664	1.915
Avril.....	916	686	147	1.749	359	689	665	1.723
Mai.....	932	709	126	1.767	352	745	610	1.723
Juin.....	906	671	172	1.743	346	657	633	1.648
Juillet.....	846	742	131	1.719	317	686	614	1.623
Août.....	939	717	123	1.779	344	682	701	1.734
Septembre.....	963	775	142	1.875	362	780	624	1.777
Octobre.....	1.103	829	143	2.077	413	857	682	1.960
Novembre.....	1.023	840	144	2.007	382	869	669	1.945

(1) Y compris les articles non classables ou soumis à des conditions spéciales.

LE CHOMAGE.

I. — RENSEIGNEMENTS MENSUELS.

Source: Office national du Placement et du Chômage.

MOIS	Assurés ayant chômé au cours du mois								Journées perdues			
	Chiffres absolus				Moyennes par 100 assurés.				par 1.000 assurés et par semaine		en % des journées de travail possible	
	en chômage complet		en chômage intermittent		en chômage complet		en chômage intermittent					
	1936	1937	1936	1937	1936	1937	1936	1937	1936	1937	1936	1937
Décembre.....	131.565	136.298	92.619	147.510	14,4	14,9	10,2	16,1	1.005	1.114	16,7	18,6
	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938
Janvier.....	131.645	146.678	97.737	178.668	14,5	15,9	10,7	19,4	893	1.213	16,6	20,2
Février.....	124.669	141.499	82.125	164.444	13,7	15,3	9,0	17,8	907	1.195	15,1	19,9
Mars.....	113.296	131.007	79.711	136.510	12,4	14,2	8,7	14,8	804	1.038	13,4	17,3
Avril.....	97.979	121.734	66.163	136.141	10,8	13,1	7,3	14,7	708	992	11,8	16,5
Mai.....	95.888	121.763	75.673	171.217	10,6	13,1	8,3	18,4	704	1.014	11,7	16,9
Juin.....	86.344	115.382	78.052	158.064	9,5	12,3	8,6	16,8	663	956	11,0	15,9
Juillet.....	84.348	114.555	78.831	152.286	9,3	12,1	8,7	16,1	654	936	10,9	15,6
Août.....	88.825	118.750	89.606	149.096	9,8	12,5	9,8	15,7	687	899	11,5	15,0
Septembre.....	90.574	124.010	84.282	144.074	9,9	13,0	9,3	15,1	687	950	11,5	15,8
Octobre.....	91.993	135.847	81.504	154.827	10,1	14,1	8,9	16,1	686	958	11,4	15,9
Novembre.....	115.664	150.892	110.176	156.470	12,7	15,5	12,1	16,1	872	1.123	14,5	18,7

II. — CHOMAGE PAR PROVINCE.

Source : Office national du Placement et du Chômage.

a) Moyenne journalière des chômeurs contrôlés.

MOIS STATISTIQUES	Semaine		Nombre de jours ouvrables	ROYAUME		ANVERS		BRABANT		FLANDRE OCCIDENTALE		FLANDRE ORIENTALE		HAINAUT		LIÈGE		LIMBOURG		LUXEMBOURG		NAMUR	
	du	au		Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total
	1938 Juillet.....	—		—	23	140.313	152.462	32.459	33.346	16.217	17.264	22.300	24.417	32.504	37.764	21.167	21.996	10.535	12.454	2.251	2.259	514	514
Août.....	—	—	29	139.390	149.779	31.952	32.766	15.935	16.955	21.932	23.573	33.564	38.434	21.406	22.077	9.673	10.973	2.178	2.185	581	581	2.169	2.235
Septembre.....	—	—	24	144.662	154.340	33.374	34.222	16.312	17.273	22.946	24.496	33.791	37.972	22.788	23.460	10.095	11.479	2.355	2.367	659	659	2.342	2.412
Octobre.....	—	—	29	154.664	163.771	39.072	39.985	17.927	18.938	23.878	25.372	34.135	37.681	23.003	23.700	10.864	12.231	2.316	2.323	861	862	2.608	2.679
Novembre.....	—	—	23	173.863	185.454	41.946	43.000	20.386	21.543	27.587	29.358	38.787	43.719	25.862	26.741	12.162	13.376	3.033	3.044	1.016	1.016	3.084	3.157
Décembre.....	—	—	24	228.045	240.860	48.298	49.356	26.389	27.600	38.322	40.259	49.548	55.242	36.222	37.249	17.504	19.805	5.260	5.271	1.503	1.503	4.999	5.075
1938 Novembre.....	7	12	5	164.704	176.775	40.649	41.729	19.475	20.679	25.082	26.754	36.829	42.225	24.304	25.146	12.054	13.852	2.660	2.669	910	910	2.741	2.811
14	19	6	6	166.494	177.377	42.398	43.467	19.551	20.661	26.192	28.003	37.125	41.507	23.350	24.176	11.360	12.961	2.815	2.827	929	929	2.774	2.846
21	26	6	6	178.713	189.811	41.831	42.866	20.957	22.131	28.835	30.601	39.887	44.327	26.651	27.544	12.613	14.321	3.368	3.380	1.138	1.138	3.433	3.503
28	3	6	6	184.014	196.407	42.691	43.736	21.410	22.557	29.822	31.641	40.979	46.568	28.882	29.832	12.603	14.367	3.227	3.238	1.067	1.068	3.333	3.410
Décembre.....	5	10	6	187.589	200.557	42.776	43.886	21.974	23.177	30.518	32.298	41.871	47.381	28.867	29.871	13.374	15.148	3.641	3.654	1.111	1.111	3.457	3.531
12	17	6	6	185.244	197.580	42.852	43.877	21.986	23.159	30.877	32.609	41.747	46.436	27.294	28.268	13.144	14.805	3.651	3.659	1.143	1.143	3.550	3.624
19	24	6	6	258.380	281.628	52.908	53.937	30.724	31.960	47.389	49.460	56.996	62.869	44.506	45.564	21.137	23.029	6.671	6.684	1.785	1.785	6.264	6.340
26	31	6	6	269.964	284.174	54.657	55.725	30.870	32.103	44.504	46.670	57.580	64.283	44.221	45.294	22.360	24.236	7.076	7.087	1.971	1.971	6.725	6.805
1939 Janvier (1)...	2	7	6	225.658	239.603	47.001	48.204	26.875	28.353	37.108	39.421	49.291	55.120	34.095	35.179	18.485	20.433	5.570	5.582	1.857	1.858	5.376	5.453
9	14	6	6	204.785	216.419	43.318	44.392	24.561	25.756	33.450	35.252	45.467	50.369	31.207	32.130	16.007	17.644	4.588	4.599	1.581	1.581	4.606	4.696
16	21	6	6	203.178	214.689	44.751	45.830	24.308	25.487	32.835	34.528	44.975	50.042	31.113	31.939	14.825	16.408	4.347	4.354	1.611	1.611	4.413	4.490
23	28	6	6	203.254	213.962	43.520	44.620	24.650	25.830	32.299	33.885	44.196	48.717	32.047	32.814	15.663	17.148	4.534	4.541	1.645	1.645	4.700	4.762
30	4	6	6	211.926	222.666	45.922	46.991	26.095	27.283	34.314	35.879	46.729	51.309	32.021	32.797	15.759	17.247	4.804	4.813	1.622	1.622	4.660	4.725

b) Journées de chômage constatées, dimanches non compris (milliers de journées).

MOIS STATISTIQUES	Semaine		Nombre de jours ouvrables	ROYAUME		ANVERS		BRABANT		FLANDRE OCCIDENTALE		FLANDRE ORIENTALE		HAINAUT		LIÈGE		LIMBOURG		LUXEMBOURG		NAMUR	
	du	au		Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total
	1938 Juillet.....	—		—	23	3.191	3.466	731	751	370	394	509	557	739	856	485	504	240	284	53	52	10	12
Août.....	—	—	29	4.000	4.294	904	928	457	487	633	678	964	1.100	620	639	280	317	63	63	16	17	63	65
Septembre.....	—	—	24	3.432	3.658	780	800	388	410	541	577	822	920	534	549	239	271	56	57	16	16	56	58
Octobre.....	—	—	29	4.420	4.676	1.110	1.136	519	547	683	724	974	1.074	656	676	314	353	65	65	24	24	75	77
Novembre.....	—	—	23	3.959	4.219	946	970	466	492	630	670	882	992	592	612	278	317	69	69	24	24	72	73
Décembre.....	—	—	24	5.438	5.738	1.148	1.173	630	659	915	961	1.176	1.306	867	892	419	481	127	127	37	37	118	122
1938 Novembre.....	7	12	5	815	874	199	205	97	102	124	133	182	208	121	125	60	69	13	13	5	5	14	14
14	19	6	6	989	1.053	250	256	116	123	156	167	220	246	139	144	68	77	17	17	6	6	17	17
21	26	6	6	1.061	1.126	246	252	125	132	172	182	236	262	159	165	75	85	20	20	7	7	21	21
28	3	6	6	1.094	1.166	251	257	128	135	178	188	244	276	173	178	75	86	19	19	6	6	20	21
Décembre.....	5	10	6	1.114	1.186	252	259	131	138	182	193	246	277	173	179	80	90	22	22	7	7	21	21
12	17	6	6	1.109	1.175	254	260	131	138	184	194	248	274	163	169	79	89	22	22	7	7	21	22
19	24	6	6	1.604	1.682	317	323	184	191	283	295	339	373	266	273	127	158	40	40	11	11	37	37
26	31	6	6	1.611	1.695	325	331	184	192	266	279	343	382	265	271	133	144	42	43	12	12	40	41
1939 Janvier (1)...	2	7	6	1.348	1.429	280	287	161	169	222	235	294	328	204	211	111	122	33	33	11	11	32	33
9	14	6	6	1.223	1.291	258	265	146	153	199	210	271	299	188	193	96	106	28	28	9	9	28	28
16	21	6	6	1.212	1.279	266	272	145	152	196	206	268	297	186	191	89	98	26	26	10	10	26	27
23	28	6	6	1.214	1.277	260	267	147	154	193	202	263	290	192	196	94	103	27	27	10	10	28	28

(1) Chiffres provisoires.

STATISTIQUES BANCAIRES.

I. — BELGIQUE ET CONGO BELGE.

a) Banque Nationale de Belgique.

Principaux postes des situations hebdomadaires
(millions de francs).

1° Jusque décembre 1937.

PÉRIODES	Encaisse-or	Portefeuille effets et valeurs sur la Belgique et valeurs-or sur l'étranger	Avances sur fonds publics belges	Bons, annuités et titres d'obligations	Billets en circulation	Comptes courants		Total des engagements à vue	Rapport p. c. de l'encaisse-or aux engagements à vue	Taux d'escompte des traites acceptées	Taux des prêts sur fonds publics
						Particuliers	Trésor				
<i>Moyenne annuelle :</i> 1937.....	17.904	6.664	191	767	22.067	3.351	515	25.933	69,04	2,—	3,—
<i>Moyennes mensuelles :</i> 1937 Novembre.....	16.750	6.310	194	761	21.557	2.665	199	24.421	68,59	2,—	3,—
Décembre.....	17.274	6.402	187	761	21.404	3.286	292	25.042	68,98	2,—	3,—

2° Depuis janvier 1938.

PÉRIODES	Encaisse-or	Devises étrangères et valeurs-or	Portefeuille		Avances sur fonds publics belges	Créances sur l'État	Billets en circulation	Comptes courants		Total des engagements à vue	Rapport p. c. de l'encaisse-or aux engagements à vue	Taux d'escompte des traites acceptées	Taux des prêts sur fonds publics
			effets sur la Belgique	effets sur l'étranger				Divers	Trésor public				
<i>Moyenne annuelle :</i> 1938.....	15.945	4.717	1.486	16	286	742	21.812	2.118	227	24.157	66,01	2,61	3,70
<i>Moyennes mensuelles :</i> 1938 Janvier.....	17.766	4.897	1.038	14	159	748	21.578	3.878	143	25.599	69,40	2,—	3,—
Février.....	17.539	5.247	980	14	167	748	21.665	3.935	76	25.676	68,31	2,—	3,—
Mars.....	16.542	5.347	992	15	189	748	21.954	2.687	173	24.814	66,66	2,—	3,—
Avril.....	15.658	5.660	964	16	175	748	22.077	1.972	139	24.188	64,74	2,—	3,—
Mai.....	14.159	4.188	1.998	24	592	748	21.068	1.474	140	22.682	62,42	3,35	4,35
Juin.....	13.853	3.722	2.320	25	428	748	20.660	1.288	123	22.071	62,77	3,—	4,—
Juillet.....	14.582	4.061	1.836	16	286	745	20.914	1.493	63	22.470	64,89	3,—	4,—
Août.....	15.164	4.537	1.245	15	249	735	21.159	1.655	67	22.881	66,27	3,—	4,—
Septembre.....	15.564	4.877	1.412	14	414	735	22.681	1.202	76	23.959	64,96	3,—	4,—
Octobre.....	16.393	5.057	2.335	13	276	735	23.334	1.962	456	25.752	63,66	2,92	4,—
Novembre.....	17.065	4.512	1.632	11	242	735	22.547	2.016	605	25.168	67,80	2,50	4,—
Décembre.....	17.207	4.580	1.103	11	227	735	22.076	2.137	641	24.854	69,23	2,50	4,—
1939 Janvier.....	17.157	4.618	952	11	181	729	21.941	2.286	413	24.640	69,63	2,50	4,—
<i>Données hebdomadaires</i> 1939 5 janvier.....	17.141	4.629	982	12	217	735	22.092	2.227	372	24.691	69,42	2,50	4,—
12 id.....	17.148	4.625	981	11	173	735	21.957	2.442	257	24.656	69,55	2,50	4,—
19 id.....	17.164	4.599	934	11	168	722	21.833	2.279	482	24.594	69,79	2,50	4,—
26 id.....	17.175	4.618	912	11	166	722	21.882	2.195	542	24.619	69,76	2,50	4,—

b) Banque du Congo belge.

Principaux postes des situations mensuelles
(millions de francs).

PÉRIODES	ENCAISSE			Encaisses diverses et avoirs en banque	Effets sur la Colonie, la Belgique et l'étranger	Débiteurs	Circulation (billets et monnaies métalliques)	CRÉDITEURS		Proportion de l'encaisse à la circulation %
	Lingots et monnaies d'or	Devises-or	Totale					à vue	à terme	
1936 Moyenne.....	85,8	46,8	132,6	293,0	145,0	157,3	265,8	420,3	67,7	49,91
1937 Moyenne.....	98,3	67,4	165,7	344,1	174,4	168,3	342,6	559,5	58,6	48,39
1937 30 septembre.....	85,8	87,0	172,8	461,2	198,3	165,2	351,0	689,2	65,1	49,23
31 octobre.....	135,9	37,0	172,9	529,9	198,8	168,9	352,9	753,8	70,4	48,99
30 novembre.....	135,9	37,0	172,9	553,3	252,4	144,8	355,2	825,4	76,6	48,67
31 décembre.....	135,9	47,0	182,9	306,9	224,8	189,9	387,1	560,5	73,9	47,25
1935 31 janvier.....	135,9	47,0	182,9	250,5	224,3	178,9	400,3	475,9	84,2	45,68
28 février.....	135,9	47,0	182,9	285,1	217,4	174,9	392,1	499,7	84,8	46,64
31 mars.....	135,9	47,0	182,9	286,0	187,7	173,1	376,0	501,8	83,6	48,64
30 avril.....	135,9	47,0	182,9	283,9	178,6	170,4	363,9	510,9	69,8	50,25
31 mai.....	165,9	17,0	182,9	281,8	165,7	165,7	369,2	494,5	60,9	49,54
30 juin.....	165,9	—	165,9	285,7	179,1	167,7	378,2	492,8	56,3	43,87
31 juillet.....	165,9	—	165,9	360,4	173,7	163,1	380,1	565,0	61,6	43,64
31 août.....	165,9	—	165,9	254,8	240,0	158,3	374,4	519,0	61,2	44,32
30 septembre.....	165,9	—	165,9	190,0	292,0	165,6	369,0	497,6	61,0	44,96
31 octobre.....	165,9	—	165,9	134,2	319,9	160,2	363,1	481,0	50,9	45,68
30 novembre.....	165,9	—	165,9	149,8	293,8	184,9	364,6	503,8	52,9	45,49

c) Situations trimestrielles des banques belges (1).
1° Situations globales publiées par la Commission bancaire
(millions de francs).

85

RUBRIQUES	1935	1936	1937			
	31 décembre	31 décembre	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
ACTIF.						
DISPONIBLE ET RÉALISABLE :						
Capital non versé	251	231	231	229	229	224
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux	4.455	3.756	2.924	2.962	2.048	2.975
Banquiers débiteurs	3.135	4.473	4.156	4.440	5.077	4.605
Effets à recevoir	4.456	4.462	4.444	4.698	4.558	4.446
Comptes courants débiteurs	8.133	7.903	8.291	8.429	8.385	7.990
Fonds publics belges	3.122	4.459	4.710	4.680	4.399	3.800
Fonds publics étrangers	120	152	207	278	119	86
Actions de banques	337	333	322	324	327	259
Autres actions	487	494	485	475	483	478
Obligations	3	30	19	9	22	18
Participations syndicales et valeurs à réaliser	27	34	78	107	160	88
Valeurs de la réserve légale	109	122	123	139	139	140
Divers	1.505	2.009	2.218	2.186	2.516	2.012
<i>Total disponible et réalisable...</i>	<i>26.140</i>	<i>28.458</i>	<i>28.208</i>	<i>28.956</i>	<i>28.462</i>	<i>27.121</i>
IMMOBILISÉ :						
Frais de constitution et premier établissement.....	5	3	3	3	3	4
Immeuble, matériel et mobilier	521	579	576	575	583	597
<i>Total immobilisé...</i>	<i>526</i>	<i>582</i>	<i>579</i>	<i>578</i>	<i>586</i>	<i>601</i>
Total général actif...	26.666	29.040	28.787	29.534	29.048	27.722
PASSIF.						
EXIGIBLE :						
Banquiers créditeurs	2.528	2.959	2.596	2.637	2.566	2.340
Dépôts et comptes courants						
a) à vue et à moins de 30 jours	16.067	17.312	17.004	17.881	17.292	16.343
b) à plus de 30 jours	3.036	3.300	3.586	3.377	3.302	3.288
Bons de caisse et obligations	69	56	58	64	64	61
Divers	1.463	1.834	2.185	2.188	2.444	2.274
<i>Total exigible...</i>	<i>23.163</i>	<i>25.461</i>	<i>25.429</i>	<i>26.147</i>	<i>25.668</i>	<i>24.306</i>
NON EXIGIBLE :						
Capital social.....	2.827	2.795	2.798	2.810	2.804	2.845
Réserve légale	128	131	126	146	139	140
Réserves indisponibles	4	1	1	2	1	—
Réserves disponibles	352	374	388	391	398	392
Provisions.....	192	39	45	38	38	37
Souscription augmentation de capital	—	—	—	—	—	2
<i>Total non exigible...</i>	<i>3.503</i>	<i>3.340</i>	<i>3.358</i>	<i>3.387</i>	<i>3.380</i>	<i>3.416</i>
Total général passif...	26.666	28.801	28.787	29.534	29.048	27.722

(1) Vitesse de circulation de la monnaie dans les banques, voir tableau no 35.

2° Situations globales des banques belges
publiées par les soins de la Banque Nationale de Belgique
(millions de francs).

85

RUBRIQUES	31 mars 1938	30 juin 1938	30 septembre 1938
ACTIF.			
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42)	—	—	—
B. Disponible et réalisable :			
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux	1.703	1.162	1.493
Prêts au jour le jour	759	477	314
Banquiers	3.879	3.591	3.040
Maison-mère, succursales et filiales	718	503	294
Autres valeurs à recevoir à court terme	1.782	1.566	1.509
Portefeuille-effets	4.280	3.054	2.190
Reports et avances sur titres	1.604	1.398	1.347
Débiteurs par acceptations	894	995	895
Débiteurs divers	5.552	5.501	5.447
Portefeuille-titres	5.719	5.516	5.174
a) Valeurs de la réserve légale	141	142	141
b) Fonds publics belges	4.519	4.230	4.025
c) Fonds publics étrangers	60	54	58
d) Actions de banques	309	335	334
e) Autres titres	690	704	616
Divers	452	285	286
Capital non versé	51	50	50
<i>Total disponible et réalisable...</i>	27.393	24.097	22.040
C. Immobilisé :			
Frais de constitution et de premier établissement	5	4	4
Immeubles	340	335	335
Participation dans les filiales immobilières	171	171	171
Créances sur les filiales immobilières	120	119	117
Matériel et mobilier	12	14	15
<i>Total de l'immobilisé...</i>	648	643	642
Total général actif	28.041	24.740	22.682
PASSIF.			
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42)	—	—	—
B. Exigible :			
Créanciers privilégiés ou garantis	130	194	297
Emprunts au jour le jour	127	61	26
Banquiers	1.779	1.230	1.215
Maison-mère, succursales et filiales	440	177	230
Acceptations	894	995	895
Autres valeurs à payer à court terme	561	388	459
Créditeurs pour effets à l'encaissement	908	930	878
Dépôts et comptes courants	18.990	16.700	14.610
a) à vue et à un mois au plus	16.699	14.769	12.868
b) à plus d'un mois	2.291	1.931	1.742
Obligations et bons de caisse	55	63	61
Montants à libérer sur titres et participations	232	249	261
Divers	657	443	441
<i>Total de l'exigible...</i>	24.773	21.430	19.373
C. Non exigible :			
Capital	2.648	2.687	2.686
Fonds indisponible par prime d'émission	64	64	64
Réserve légale (article 13, arrêté royal 185)	145	145	145
Réserve disponible	333	373	371
Provisions	78	41	42
<i>Total du non exigible...</i>	3.268	3.310	3.309
Total général passif	28.041	24.740	22.682

II. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES.

a) Taux d'escompte des principales banques d'émission.

86

	Depuis le	%		Depuis le	%
Allemagne	22 septembre 1932	4,—	Indes	30 novembre 1935	3,—
Belgique	27 octobre 1938	2,50	Italie	18 mai 1936	4,50
Bulgarie	15 août 1935	6,—	Japon	11 mars 1938	3,46
Danemark	19 novembre 1933	4,—	Lettonie (1)	1 novembre 1937	5,50
Dantzig	2 janvier 1937	4,—	Lithuanie	1 juillet 1938	5,—
Estonie	1 octobre 1935	4,50	Norvège	5 janvier 1938	3,50
Etats Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	27 août 1937	1,—	Pologne	18 décembre 1937	4,50
Finlande	3 décembre 1934	4,—	Portugal	11 août 1937	4,—
France	4 janvier 1939	2,—	Roumanie	5 mai 1938	3,50
Grande-Bretagne	30 juin 1932	2,—	Suède	1 décembre 1933	2,50
Grèce	4 janvier 1937	6,—	Suisse	26 novembre 1936	1,50
Hollande	3 décembre 1936	2,—	Tchécoslovaquie	1 janvier 1936	3,—
Hongrie	29 août 1935	4,—	Yougoslavie	1 février 1935	5,—

(1) Taux pour effets de maisons de commerce. Pour institutions de crédit : 5 p. c.

b) Banque de France.

Situations hebdomadaires
(en millions de francs).

DATES	Encaisse-or (Monnaies et lingots)	Disponibilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et effets publics			Avances sur titres	Avances provisoires sans intérêt à l'Etat (Conventions du 18 juin 1936 et des 30 juin 1937, 22 mars et 14 avril 1938)	Avances provisoires sans intérêts à l'Etat (remboursable conformé- ment à l'article 8 de la convention du 12-11-38)	Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs	Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagem. à vue %
			Effets de commerce escomptés		Effets négociables achetés						
			sur la France	sur l'étranger							
1937 Moyenne ann..	56.612	15,1	9.374	16,4	1.393	3.856	24.931	88.288	17.726	53,40	
1938 Moyenne ann..		21,9	10.513	20,3	1.475	3.740		101.704	23.291		
1938 : Moyenne du 1-1 au 10-11	56.086	—	—	—	—	—	39.632	—	—	45,90	
Moyenne du 17-11 au 31-12	87.265	—	—	—	—	—	—	20.627	—	61,01	
1937 4 novembre ..	55.805	17,5	9.778	20,6	1.324	4.004	26.918	91.891	16.945	51,27	
9 décembre	58.932	17,9	9.093	18,1	1.284	3.762	26.918	91.143	18.980	53,51	
1938 6 janvier ...	58.933	19,8	8.767	18,7	1.241	3.909	31.909	93.474	21.622	51,20	
10 février ...	55.806	21,0	11.540	20,2	1.193	3.860	31.904	92.574	22.757	48,39	
10 mars	55.807	17,5	11.072	20,6	1.206	3.787	33.704	93.631	23.227	47,76	
7 avril	55.807	20,0	10.903	21,3	1.194	3.754	39.554	98.144	23.574	45,85	
5 mai	55.807	20,1	10.657	20,2	1.187	3.878	40.134	98.960	23.615	45,53	
9 juin	55.808	19,5	7.594	16,3	1.057	3.514	40.134	100.235	18.930	46,83	
7 juillet	55.808	25,2	5.930	16,7	1.030	3.564	40.134	101.504	15.676	47,63	
4 août	55.808	23,9	6.334	17,3	1.194	3.675	40.134	101.351	16.818	47,23	
8 septembre ..	55.808	24,5	9.166	17,3	1.358	3.717	40.134	102.900	18.714	45,89	
6 octobre ...	55.808	10,0	18.416	24,6	1.967	3.988	50.134	118.290	23.707	39,30	
10 novembre ..	55.808	12,2	12.941	26,5	1.997	4.005	48.134	108.771	26.987	41,11	
17 novembre ..	87.264 (1)	13,5	12.070	25,8	2.253	3.971	—	20.627	107.349	37.785	60,13
8 décembre ..	87.265	19,1	10.783	22,7	2.500	3.708	—	20.627	108.779	33.911	61,16
1939 5 janvier ...	87.265	14,6	7.923	23,1	2.677	3.686	—	20.627	111.520	29.081	62,07

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 4 janvier 1939.
précédent : 2 1/2 %, depuis le 25 novembre 1938.

(1) Encaisse réévaluée sur la base d'un poids de 27,5 mgr. d'or à 0,900 de fin par franc.

c) Bank of England.
Situations hebdomadaires
(en milliers de £).

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation	Dépôts				Rapport de l'encaisse du Bank. Departm. au solde de ses dépôts %
	Or (Issue Departm.)	Monnaies d'or et d'argent (Banking Departm.)	Valeurs garanties par l'État	Escomptes et avances	Autres valeurs	Ensemble		Organismes publics	Banques	Autres dépôts	Total	
1937 Moyen. ann.	321.351	1.071	98.357	6.855	21.164	126.376	479.590	19.514	97.155	37.243	153.912	29,6
1938 Moyen. ann.	326.411	995	103.168	9.581	20.936	133.735	485.562	18.200	106.224	36.230	160.654	28,0
1937 6 octobre..	326.407	1.697	106.533	10.837	20.897	138.267	491.834	17.954	102.131	36.805	156.890	23,1
10 novemb.	326.407	1.529	103.908	8.413	20.743	133.064	485.573	30.679	90.909	36.094	157.682	26,8
8 décemb.	326.407	1.172	87.243	9.641	20.955	117.839	492.831	11.742	106.310	36.658	154.710	35,3
1938 5 janvier..	326.407	703	108.338	15.088	21.137	144.563	492.576	14.442	129.235	37.387	181.064	30,1
9 février..	326.407	581	93.273	9.559	18.957	121.789	478.071	16.077	102.907	35.549	154.533	32,9
9 mars....	326.407	825	105.221	6.525	21.473	133.219	479.260	12.572	114.280	36.091	162.943	29,4
6 avril....	326.407	843	111.886	10.120	20.150	142.156	489.694	12.833	112.447	36.760	162.040	23,1
4 mai....	326.408	794	117.766	8.189	19.265	145.220	490.533	10.742	117.453	35.971	164.166	22,3
8 juin....	326.410	856	111.421	7.937	20.167	139.525	490.721	11.732	111.110	35.425	158.267	23,0
6 juillet..	326.412	990	111.891	10.711	20.402	143.004	488.231	12.546	115.603	35.989	164.108	23,8
10 août....	326.412	1.137	109.716	9.238	21.544	140.498	489.993	19.315	106.079	34.513	159.907	23,4
7 septemb.	326.414	1.421	101.336	5.354	22.073	128.763	480.115	32.151	91.259	34.852	158.262	30,1
5 octobre..	326.414	1.344	121.871	10.205	22.477	154.553	505.784	12.055	109.703	37.141	158.899	13,8
9 novemb.	326.414	1.292	101.571	11.103	20.979	133.653	482.690	15.937	109.498	35.504	160.939	27,9
7 décemb.	326.416	1.198	66.136	17.871	21.503	105.510	487.752	18.628	102.945	35.944	157.517	44,3
1939 4 janvier..	326.416	685	71.381	48.906	22.380	142.667	488.071	20.503	135.955	37.241	193.699	35,6
11 janvier.	126.414	652	96.171	22.122	22.321	140.614	475.644	19.214	118.139	36.653	174.006	29,5

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 30 juin 1932.
précédent : 2 ½ %, depuis le 12 mai 1932.

d) Nederlandsche Bank.
Situations hebdomadaires
(en millions de florins).

DATES	Encaisse métallique	Portefeuille-effets		Avances sur nantissements			Billets en circulation	Comptes courants créditeurs (particuliers et Trésor)	Rapport de l'encaisse métallique aux engagements à vue %
		sur la Hollande	sur l'étranger	de titres	de marchand. et warrants	Total			
1937 Moyenne annuelle.....	1.158	17,2	3,2	183	2,8	186	828	555	83,71
1938 Moyenne annuelle.....	1.484	10,0	4,8	295	1,3	296	944	870	81,79
1937 4 octobre.....	1.293	10,7	5,1	196	1,4	197	863	664	84,72
8 novembre.....	1.412	9,6	5,1	189	1,7	191	882	751	86,45
6 décembre.....	1.382	26,2	5,1	188	2,1	190	878	745	85,19
1938 10 janvier.....	1.402	2,8	5,1	199	2,5	202	875	754	86,08
7 février.....	1.433	9,0	5,2	235	2,0	237	869	832	84,23
7 mars.....	1.470	8,7	5,2	284	1,4	285	884	903	82,27
4 avril.....	1.479	9,1	5,4	297	1,0	298	934	876	81,70
9 mai.....	1.500	9,2	5,4	331	0,7	332	931	934	80,46
7 juin.....	1.500	8,6	5,4	329	1,1	330	932	933	80,47
4 juillet.....	1.501	7,8	5,4	329	2,0	331	951	915	80,48
8 août.....	1.501	9,3	4,9	296	0,9	297	921	910	82,00
5 septembre.....	1.500	9,3	4,9	294	1,2	296	952	876	82,06
10 octobre.....	1.495	18,5	4,0	289	1,3	290	1.069	757	81,85
7 novembre.....	1.502	15,7	4,0	307	1,3	308	1.016	835	81,15
5 décembre.....	1.486	10,9	3,6	306	1,6	307	1.010	819	81,28
1939 9 janvier.....	1.489	8,4	3,6	305	1,7	307	988	839	81,47

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 3 décembre 1936.
précédent : 2,5 %, depuis le 20 octobre 1936.

e) **Banque Nationale Suisse.**
Situations hebdomadaires
(en millions de francs suisses).

86

DATES	Encaisse-or	Disponibilités à l'étranger	Portefeuille-effets sur la Suisse	Avances sur nantissements	Correspondants	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1937 Moyenne annuelle	2.638	182	12,0	32,5	12,3	1.382	1.480	98,56
1938 Moyenne annuelle.....	2.852	394	35,7	22,8	15,5	1.558	1.807	96,46
1937 6 novembre	2.708	484	10,2	27,5	19,4	1.419	1.810	98,88
7 décembre	2.663	490	10,5	32,8	22,5	1.432	1.777	98,27
1938 7 janvier	2.699	492	8,9	25,2	27,3	1.465	1.785	98,18
7 février	2.881	493	7,7	23,2	28,0	1.425	2.007	98,30
7 mars	2.890	491	7,6	22,4	27,7	1.455	1.981	98,39
7 avril	2.884	486	8,9	22,7	23,2	1.508	1.915	98,44
7 mai	2.873	440	6,4	21,5	8,3	1.505	1.904	97,17
7 juin	2.836	382	23,0	21,5	24,4	1.502	1.848	96,08
7 juillet	2.802	390	5,1	21,7	6,2	1.511	1.778	97,04
6 août	2.794	388	4,9	20,1	3,8	1.512	1.761	97,21
7 septembre.....	2.847	374	11,0	20,4	4,5	1.546	1.775	96,98
7 octobre	2.851	311	110,4	26,8	4,6	1.803	1.565	93,86
7 novembre.....	2.873	302	96,0	24,8	3,7	1.696	1.668	94,38
7 décembre	2.890	284	95,8	27,5	4,1	1.670	1.697	94,26
1939 7 janvier	2.890	281	140,1	19,7	5,0	1.675	1.717	93,46

Taux d'escompte { actuel : 1 ½ %, depuis le 26 novembre 1936.
précédent : 2 %, depuis le 9 septembre 1936.

f) **Reichsbank.**
Situations hebdomadaires
(en millions de RM.).

DATES	Encaisse-or	Devises admises dans la couverture des billets	Monnaies divisionnaires	Valeurs servant de couverture additionn.	Portefeuille-effets	Avances sur nantissém.	Bons du Trésor escomptés	Billets en circulation	Divers engagements à vue	Rapport de l'or et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1937 Moyenne annuelle.....	68,8	5,8	192	133	4.893	43,3	14,7	4.778	739	1,35
1938 Moyenne annuelle.....	70,8	5,6	174	394	6.039	45,0	11,3	6.228	983	1,06
1937 6 novembre	70,1	5,9	137	105	5.249	39,9	0,4	5.025	672	1,34
7 décembre	70,5	5,6	138	105	5.361	42,8	0,1	5.075	703	1,32
1938 7 janvier	70,7	5,8	169	107	5.299	47,8	28,6	5.118	723	1,31
7 février	70,8	5,5	185	111	5.167	59,8	4,9	4.957	744	1,34
7 mars	70,8	5,4	152	108	5.369	43,3	2,2	5.086	811	1,29
7 avril	70,8	5,3	181	114	5.504	47,6	16,1	5.476	1.245	1,13
7 mai	70,8	5,4	189	121	5.623	42,5	0,1	5.860	953	1,12
7 juin	70,8	5,6	153	545	5.766	54,3	0,9	6.145	1.110	1,05
7 juillet.....	70,8	5,8	169	547	5.832	43,1	6,9	6.196	970	1,07
6 août.....	70,8	5,6	142	549	6.063	38,7	2,6	6.429	958	1,03
7 septembre.....	70,8	5,4	133	550	6.378	28,5	0,2	6.690	948	1,00
7 octobre	70,8	5,7	92	550	7.337	19,6	0,8	7.541	887	0,91
7 novembre.....	70,8	5,8	121	548	7.020	32,9	0,5	7.423	918	0,92
7 décembre	70,8	5,6	134	548	7.252	47,1	0,1	7.629	1.003	0,88
1939 7 janvier	70,8	5,7	168	554	7.225	44,1	1,5	7.705	950	0,88

Taux d'escompte { actuel : 4 %, depuis le 22 septembre 1932.
précédent : 5 %, depuis le 28 avril 1932.

g) **Federal Reserve Banks.**
Situations hebdomadaires
(en millions de \$).

DATES	RÉSERVES		EFFETS		Fonds publics nationaux	Billets (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor, etc.)	Rapport des réserves aux engagements à vue %
	Certificats-or sur le Trésor	Autres réserves	escomptés	achetés sur le marché libre				
1937 Moyenne annuelle.....	8.939	297	13,9	3,4	2.564	4.221	7.326	80,0
1938 Moyenne annuelle.....	10.423	402	8,6	0,5	2.564	4.200	8.980	82,1
1937 3 novembre.....	9.134	308	24,3	2,8	2.526	4.284	7.481	80,3
8 décembre.....	9.132	311	17,4	2,8	2.564	4.295	7.524	79,9
1938 5 janvier.....	9.129	363	11,1	0,5	2.564	4.258	7.602	80,0
9 février.....	9.126	438	11,2	0,5	2.564	4.125	7.795	80,2
9 mars.....	9.188	472	8,4	0,5	2.564	4.134	7.881	80,4
6 avril.....	9.231	445	11,3	0,5	2.564	4.158	7.875	80,4
4 mai.....	10.650	435	8,2	0,5	2.564	4.148	9.286	82,5
8 juin.....	10.647	398	8,6	0,5	2.564	4.136	9.251	82,5
6 juillet.....	10.645	374	8,0	0,5	2.564	4.175	9.207	82,3
10 août.....	10.642	394	6,9	0,5	2.564	4.136	9.249	82,4
7 septembre.....	10.640	356	7,1	0,5	2.564	4.212	9.147	82,3
5 octobre.....	10.976	367	7,3	0,5	2.564	4.263	9.437	82,8
9 novembre.....	11.327	352	7,8	0,5	2.564	4.356	9.654	83,4
7 décembre.....	11.672	346	6,0	0,5	2.564	4.422	9.950	83,6
1939 4 janvier.....	11.848	365	4,3	0,5	2.564	4.441	10.146	83,7

Taux d'escompte de la Federal Reserve Bank of New-York { actuel : 1 %, depuis le 27 août 1937.
précédent : 1,50 %, depuis le 2 février 1934.

h) **Sveriges Riksbank.**

Situations à fin de mois
(en millions de Kr.).

ÉPOQUES (fin d'année ou de mois)	Encaisse métallique (1)			TITRES D'ÉTAT		EFFETS PAYABLES		Avances et avances en comptes courants	Billets en circulation	COMPTES COURANTS				Droit d'émission total (2)	RAPPORT EN %		
	Or déposé à l'étranger et non compris dans l'encaisse métallique	Comptes courants à l'étranger	en Suède	à l'étranger	Suédois	Étrangers	de l'État			de banques commerciales	autres comptes	de banques étrangères	de l'encaisse métallique en circulation		de l'encaisse métallique au droit d'émission	de l'encaisse métallique en circulation	de l'encaisse métallique au droit d'émission
1935.....	408	—	207	28,5	68,4	11,9	365	30,1	786	180	181	21,5	11,6	1.111	51,89	36,70	
1936.....	450	69,8	259	29,7	70,4	12,2	391	25,3	893	278	294	15,4	3,0	1.269	51,45	36,21	
1937 Novembre.....	469	68,3	347	3,1	46,4	13,7	595	26,7	893	365	544	8,0	59,2	1.280	52,56	36,42	
Décembre.....	471	68,1	256	6,1	39,6	12,8	749	25,4	950	311	434	6,4	61,4	1.291	48,02	36,45	
1938 Janvier.....	472	67,9	279	12,1	41,9	12,2	710	23,0	906	277	537	6,3	58,4	1.294	52,11	36,48	
Février.....	473	84,3	267	17,1	47,1	11,7	654	21,4	921	300	476	5,8	46,6	1.296	51,37	36,50	
Mars.....	494	80,8	290	21,1	50,6	12,6	573	21,4	965	269	434	7,6	47,8	1.338	51,19	36,92	
Avril.....	521	54,4	299	31,1	38,0	12,6	564	20,1	948	293	437	6,2	49,4	1.393	55,01	37,44	
Mai.....	524	76,0	347	36,1	39,1	13,0	489	20,7	931	403	380	5,7	47,4	1.398	56,28	37,48	
Juin.....	525	90,0	307	41,1	41,4	12,5	524	22,2	972	392	373	6,2	58,7	1.400	54,03	37,50	
Juillet.....	526	89,8	289	66,0	41,9	12,1	530	23,1	950	269	510	2,9	67,2	1.402	55,39	37,52	
Août.....	528	89,6	301	66,0	41,2	11,8	511	22,7	971	260	512	2,7	56,4	1.406	54,34	37,55	
Septembre.....	573	110,7	548	72,0	32,8	12,2	411	25,9	1.033	248	678	2,9	69,3	1.496	52,89	38,30	
Octobre.....	591	115,9	473	82,0	31,8	13,2	385	28,0	1.028	237	673	4,1	71,1	1.531	57,49	38,58	
Novembre.....	591	115,8	491	87,0	32,1	14,1	351	32,7	982	484	452	3,2	89,5	1.533	60,18	38,55	
Décembre.....	591	115,8	414	102,0	34,0	13,2	386	36,8	1.061	418	428	3,4	83,7	1.533	55,76	38,58	
1939 Janvier.....	594	135,5	448	112,0	36,0	12,3	298	39,9	979	350	583	3,4	87,5	1.538	60,63	38,62	

Taux d'escompte { actuel : 2 ½ % depuis le 1^{er} décembre 1933.
précédent : 3 % depuis le 1^{er} juin 1933.

(1) L'encaisse métallique comprend l'or de la banque déposé en Suède, augmenté de la partie de l'or déposé à l'étranger, correspondant à 15 p. c. du total de l'encaisse métallique.

(2) Le contingent d'émission est fixé au double de l'encaisse métallique plus, depuis le 30 juin 1933, 350 millions de Kr

i) Banque du Japon.
Situations hebdomadaires
(en millions de Yen).

86

DATES	ENCAISSE ET LINGOTS			Fonds spécial pour change étranger	Effets escomptés	Avances à l'État	Avances	Avances sur effets étrangers	Obligations du Trésor	Billets émis	DÉPÔTS DU GOUVERNEMENT			Autres dépôts	Tous autres engagements	Total des engagements	Rapport de l'encaisse et des lingots à l'ensemble des engagements
	Monnaies d'or et lingots	Autres	Ensemble								Compte courant	Divers	Total				
1937 Moyenne ann.	624	46	670	—	535	154	29,9	86,1	676	1.532	217	129	346	72	163	2.113	31,7
1938 Moyenne ann.	665	41	706	(1) 300	456	2,9	30,4	30,8	1.251	1.930	278	150	428	112	132	2.602	27,1
1937 6 novembre ..	801	60	861	—	632	2,9	27,2	149	642	1.677	295	121	416	65	117	2.275	37,8
4 décembre ...	801	56	857	—	487	2,9	27,1	136	693	1.776	76	122	198	67	106	2.147	39,9
1938 8 janvier	801	25	826	—	454	2,9	27,1	26	1.150	1.859	233	101	334	105	130	2.428	34,0
5 février	801	24	825	—	470	2,9	27,2	30	1.170	1.849	326	113	439	82	121	2.491	33,1
5 mars	801	32	833	—	469	2,9	30,8	30	1.157	1.791	404	130	534	66	104	2.495	33,4
9 avril	801	35	836	—	452	2,9	30,7	30	1.043	1.762	269	110	379	107	114	2.362	35,4
7 mai	801	37	838	—	444	2,9	30,6	30	1.051	1.784	250	108	358	103	115	2.360	35,5
4 juin	801	49	850	—	441	2,9	30,8	30	1.127	1.837	201	119	320	127	136	2.420	35,1
9 juillet	801	47	848	—	434	2,9	30,4	23	1.090	1.871	131	139	270	113	136	2.390	35,5
6 août	501	46	547	300	486	2,9	32,1	23	1.141	1.965	179	157	336	70	147	2.518	21,7
10 septembre..	501	46	547	300	468	2,9	30,4	15	1.366	1.843	452	178	630	122	139	2.734	20,0
8 octobre	501	44	545	300	482	2,9	30,5	15	1.441	1.940	411	201	612	143	140	2.835	19,2
5 novembre ...	501	47	548	300	477	2,9	30,5	25	1.571	2.042	430	200	630	89	215	2.976	18,4
10 décembre ...	501	49	550	300	418	2,9	30,6	15	1.495	2.105	187	216	403	202	120	2.830	19,4
1939 7 janvier	501	46	547	300	403	2,9	30,7	22	1.845	2.318	306	251	557	148	145	3.168	17,3

Taux d'escompte { actuel : 3,46 %, depuis le 11 mars 1938.
précédent : 3,285 %, depuis le 7 avril 1936.

(1) Ce poste ne figure aux situations hebdomadaires que depuis le 23 juillet 1938.

III. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE.

87

SITUATION en milliers de francs suisses-or [unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)].

	Au 31 décembre 1939		Au 31 janvier 1939	
ACTIF.				
I. Or en lingots	42.120	7,1	44.489	7,4
II. Encaisse :				
A la banque et en compte courant dans d'autres banques	17.845	3,0	16.647	2,8
III. Fonds à vue placés à intérêts	16.571	2,8	18.545	3,1
IV. Portefeuille réescomptable :				
1° Effets de commerce et acceptations de banque	148.998	25,0	141.529	23,5
2° Bons du Trésor	72.089	12,1	76.678	12,8
	221.087		218.207	
V. Fonds à terme placés à intérêts :				
1° A 3 mois au maximum	34.066	5,7	30.046	5,0
2° De 3 à 6 mois d'échéance	1.526	0,2	154	0,0
	35.592		30.200	
VI. Effets et placements divers :				
1° A 3 mois d'échéance au maximum				
a) Bons du Trésor	30.993	5,2	33.755	5,6
b) Placements divers	58.777	9,9	62.623	10,4
2° De 3 à 6 mois d'échéance :				
a) Bons du Trésor	33.365	5,6	33.215	5,5
b) Placements divers	61.174	10,3	66.427	11,1
3° A plus de 6 mois d'échéance :				
a) Bons du Trésor	45.417	7,6	43.661	7,3
b) Placements divers	32.053	5,4	32.273	5,4
	261.779		271.954	
VII. Autres actifs :				
1° Garantie reçue de Banques centrales sur effets cédés	810	0,1	810	0,1
2° Autres postes	103	0,0	174	0,0
	913		984	
TOTAL ACTIF...	595.907	100,0	601.026	100,0
PASSIF.				
I. Capital:				
Capital autorisé et émis : 200.000 actions de 2.500 francs suisses-or chacune	500.000		500.000	
Actions libérées de 25 %		21,0		20,8
II. Réserves :				
1° Fonds de réserve légale	4.688		4.688	
2° Fonds de réserve de dividendes	6.528		6.528	
3° Fonds de réserve générale	13.055		13.055	
	24.271	4,1	24.271	4,0
III. Engagements à long terme :				
1° Compte de Trusts des annuités	153.158	25,7	153.096	25,5
2° Dépôt du gouvernement allemand	76.579	12,9	76.548	12,7
3° Dépôt du gouvernement français (Sarre)	802	0,1	808	0,1
4° Fonds de garantie du gouvernement français	24.473	4,1	24.629	4,1
	255.012		255.081	
IV. Dépôts à court terme et à vue (diverses monnaies) :				
1° Banques centrales pour leur compte :				
a) De 3 à 6 mois d'échéance	2.839	0,5	2.863	0,5
b) A 3 mois au maximum	114.667	19,3	112.084	18,7
c) A vue	14.928	2,5	21.340	3,6
	132.434		136.287	
2° Banques centrales pour le compte d'autres déposants :				
A vue	1.491	0,2	1.670	0,3
3° Autres déposants :				
a) A 3 mois au maximum	32	0,0	33	0,0
b) A vue	5.607	0,9	5.602	0,9
	5.639		5.635	
V. Dépôts à vue (or)	9.462	1,6	9.659	1,6
VI. Postes divers :				
1° Garantie donnée sur effets de commerce cédés	1.444	0,2	1.434	0,2
2° Autres postes	41.154	6,9	41.989	7,0
	42.598		43.423	
TOTAL PASSIF...	595.907	100,0	601.026	100,0

NOTE. — L'or détenu en garde sous dossier pour le compte de banques centrales et les fonds détenus pour le service des emprunts internationaux dont la Banque des Règlements internationaux est le mandataire-trustee ou l'agent fiscal ne sont pas inclus dans ces situations.

TABLE DES MATIÈRES DES STATISTIQUES COURANTES.

	Tabl.		Tabl.
STATISTIQUE DÉMOGRAPHIQUE DE LA BELGIQUE	1	II. — Indices des prix de détail et du coût de la vie	46
LE MARCHÉ DE L'ARGENT.		a) prix de détail en Belgique;	
I. — Taux d'escompte et de prêts	2	b) coût de la vie en Belgique;	
II. — Taux des certificats de Trésorerie et des bons à court terme	3	c) coût de la vie ou prix de détail à l'étranger.	
III. — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Épargne.....	4	III. — Prix de gros de produits industriels...	47
LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX.		IV. — Prix des produits agricoles	48
I. — Cours des métaux précieux à Londres..	9	LA PRODUCTION.	
II. — Cours des changes au comptant à la Bourse de Bruxelles.....	10	I. — Charbonnière et métallurgique.....	55
III. — Change à terme	11	II. — Productions diverses	56
a) change à 1 mois;		III. — La construction	57
b) change à 3 mois.		IV. — L'électricité	58
LE MARCHÉ DES CAPITAUX.		V. — Le gaz	59
I. — Cours comparés de quelques fonds publics	14	LA CONSOMMATION.	
II. — Indice de la Bourse de Bruxelles.....	15	I. — Indices des ventes à la consommation.	65
III. — Rendement de fonds d'État belges et congolais	16	II. — Le tabac.....	66
IV. — Émissions de capitaux en Belgique et au Congo belge	17	III. — Les abatages	67
a) tableau rétrospectif;		LES TRANSPORTS.	
b) détail des émissions;		I. — Société nationale des Chemins de fer belges	70
c) groupement par importance du capital.		a) recettes et dépenses d'exploitation;	
V. — Recours des pouvoirs publics à l'emprunt	18	b) wagons fournis à l'industrie;	
VI. — Inscriptions hypothécaires	19	c) trafic :	
LES FINANCES PUBLIQUES.		1° trafic général;	
I. — Rendement des impôts	25	2° grosses marchandises :	
II. — Situation du Fonds d'Amortissement de la Dette Publique	26	A) ensemble du trafic;	
LES REVENUS ET L'ÉPARGNE.		B) service interne belge.	
I. — Rendement des sociétés anonymes belges	30	II. — Les ports	71
a) détail par industries;		a) Anvers;	
b) tableau rétrospectif.		b) Gand;	
II. — Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	31	c) Bruges et Zeebrugge;	
a) dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne;		d) Grand-Bruxelles;	
b) versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite.		e) Ostende.	
III. — Indice trimestriel des salaires	32	LE COMMERCE EXTÉRIEUR.	
LE MOUVEMENT DES AFFAIRES.		I. — Classification adoptée par la Convention de Bruxelles.....	75
I. — Chambres de compensation	35	II. — Classification d'après le degré d'achèvement des produits	76
II. — Chèques postaux.....	36	LE CHOMAGE.	
III. — Demandes en autorisation d'établissements classés.....	37	I. — Tableau général	80
IV. — Effets impayés	38	II. — Tableau par provinces	81
V. — Faillites et homologations de concordats.	39	STATISTIQUES BANCAIRES.	
LES PRIX.		I. — Belgique et Congo belge.....	85
I. — Indices des prix de gros	45	a) Banque Nationale de Belgique;	
a) en Belgique;		b) Banque du Congo belge;	
b) à l'étranger.		c) Situations trimestrielles des banques belges :	
		1° publiées par la Commission bancaire;	
		2° publiées par la Banque Nationale.	
		II. — Banques d'émission étrangères.....	86
		a) Taux d'escompte;	
		b) Situations Banque de France;	
		c) » Bank of England;	
		d) » Nederlandsche Bank;	
		e) » Banque Nat. Suisse;	
		f) » Reichsbank;	
		g) » Federal Reserve Banks;	
		h) » Sveriges Riksbank;	
		i) » Banque du Japon.	
		III. — Banque des Règlements Internationaux.	87

Prix de l'abonnement annuel : Belgique, 100 francs.
Etranger, 120 francs.

Prix du numéro ordinaire : Belgique, 7,50 francs.
Etranger, 9 francs.

Prix du numéro spécial consacré à l'examen de la situation économique du pays
pendant l'année antérieure : Belgique, 20 francs.
Etranger, 25 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de
Belgique.

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition
française ou flamande.
